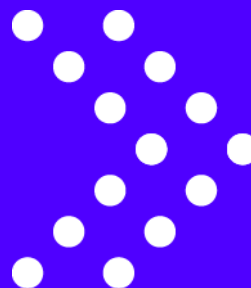


H O P
S C O
T C H

GLOBAL PR GROUP



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE 2022

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 27 avril 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129. Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès de Hopscotch Groupe, 23-25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, sur le site internet du Groupe : www.hopscotchgroupe.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	6
1 # PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1. Responsable du document d'enregistrement universel.....	7
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	7
2 # CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
Coordonnées des commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	8
3 # FACTEURS DE RISQUES	9
3.1. Risques sectoriels	9
3.2. Risques opérationnels.....	10
3.3. Risques financiers.....	12
3.4. Risques environnementaux et humains	13
3.5. Risques règlementaires et juridiques	14
3.6. Assurance et couverture des risques	15
3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	16
3.7.1. Principe d'analyse	16
3.7.2. Environnement de contrôle.....	16
4 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	23
4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur	23
4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI).....	23
4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur	23
4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet	23
5 # APERÇU DES ACTIVITÉS	24
5.1. Les expertises de HOPSCOTCH Groupe	24
5.2. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA et de ses principales filiales.....	24
5.2.1. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA.....	24
5.2.2. Activité des principales filiales	25
5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe HOPSCOTCH Groupe	27
5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers	30
5.5. Degré de dépendance.....	31
5.6. Position concurrentielle	31

5.7. Investissements	31
5.7.1. Investissements importants réalisés	31
5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes.....	31
5.7.3. Coentreprises et participations significatives	31
5.8. Questions environnementales.....	31
6 # STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	32
6.1. Description du groupe	32
6.2. Liste des filiales importantes	32
7 # EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE	33
8 # TRÉSORERIE & CAPITAUX PROPRES	34
8.1. Informations sur les capitaux propres	34
8.2. Source et montant des flux de trésorerie	34
8.3. Besoins de financement et structure de financement.....	34
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur	34
8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation.....	34
9 # ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	35
10 # INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	35
11 # PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE	35
12 # ORGANES D'ADMINISTRATION	36
12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire.....	36
12.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la Direction générale	43
13 # RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES	44
13.1. Rémunération totale et avantages versés et avantages versés en 2022 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance	44
13.2. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages.....	49
14 # FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	50
14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	50
14.1.1. Conseil de Surveillance	50
14.1.2. Le Directoire.....	50
14.2. Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales	50
14.3. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise.....	50

14.4. Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	51
14.5. Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance	51

15 # SALARIÉS 53

15.1. Informations significatives	53
15.1.1. Indicateurs clés	53
15.1.2. Autres informations sociales.....	53
15.2. Participations et stock-options.....	55
15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions.....	55
15.2.2. Attribution gratuite d'actions	55
15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés	57

16 # PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 58

16.1. Actionnariat	58
16.2. Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative .	61
16.3. Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive	62
16.4. Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur	62

17 # TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 63

18 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR 64

18.1. Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF	64
18.2. Informations intermédiaires	64
18.3. États financiers.....	64
18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	64
18.3.2. État des comptes consolidés – HOPSCOTCH Groupe – Au 31 décembre 2022	68
18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	109
18.3.4. État des comptes sociaux annuels	113
18.4. Politique de distribution des dividendes	132
18.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	132
18.6. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	132
18.7. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	132

19 # INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 133

19.1. Capital social.....	133
19.1.1. Informations sur le capital social.....	133
19.2. Acte constitutif et statuts	138
19.2.1. Objet social	138
19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance.....	138

19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE.....	139
19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	140
19.2.5. Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi	140

20 # INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS 141

21 # DOCUMENTS DISPONIBLES 141

22 # AUTRES INFORMATIONS 142

22.1. Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2022)	142
22.2. Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires	143

23 # TABLES DE CONCORDANCE 144

ANNEXES 146

Annexe 1 HOPSCOTCH Groupe - Descriptif du programme de rachat d'actions	147
Annexe 2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	149
Annexe 3 Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise.....	155
Annexe 4 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière	189
Annexe 5 Observations du Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale annuelle du 25 mai 2023	194



PRÉAMBULE

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- » Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 89 à 131) 18.3.1 (pages 81 à 88), 18.3.4 (pages 138 à 156) et 18.3.3 (pages 131 à 137) du document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2021 sous le numéro D21-0416. (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).
- » Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés respectivement aux paragraphes 18.3.2 (pages 89 à 131) 18.3.1 (pages 81 à 88), 18.3.4 (pages 138 à 156) et 18.3.3 (pages 131 à 137) du document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2022 sous le numéro D22-0382 (<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>).

HOPSCOTCH Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés. Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Pierre-Franck Moley
Membre du Directoire
+33 1 41 34 20 00
pfmoley@hopscotchgroupe.com

1 # PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document d'enregistrement universel

Monsieur Frédéric BEDIN, Président du Directoire de HOPSCOTCH Groupe.

1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont la table de concordance figure au chapitre 23 du présent document, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

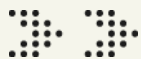
Frédéric BEDIN

Président du Directoire

Paris, le 27 avril 2023

2 # CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Coordonnées des commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022



KPMG S.A

Société représentée par Monsieur Xavier Fournet
2, avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 24 mai 2022

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

CABINET FOUCAULT

Société représentée par Monsieur Olivier Foucault
229, boulevard Pereire - 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Renouvellement : Assemblée Générale du 27 mai 2021

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

3 # FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risque suivants inhérents à l'activité du Groupe, aux marchés et aux pays dans lesquels il intervient pour le compte de ses clients représentent les risques principaux qui pourraient avoir un effet significatif sur les résultats, les performances et la situation financière du Groupe. Ces risques nets s'appuient sur la cartographie des risques établie par le Groupe.

À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes qui pourraient également avoir un effet négatif et influencer de manière directe ou indirecte ses opérations.

FACTEURS DE RISQUE	IDENTIFICATION	ÉVALUATION	PROBABILITÉ	IMPACT
RISQUES SECTORIELS				
	Risques liés au Covid-19	Risque fort	***	***
	Risques liés à la conjoncture économique	Risque moyen	**	**
	Risques liés à l'environnement concurrentiel	Risque moyen	*	**
RISQUES OPÉRATIONNELS				
	Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents	Risque fort	***	***
	Risques liés à la présence internationale du Groupe	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité	Risque faible	**	**
	Risques liés au portefeuille de clients	Risque faible	*	*
RISQUES FINANCIERS				
	Risques de liquidité	Risque fort	***	***
	Risques liés aux acquisitions	Risque moyen	**	**
	Risques liés aux emprunts	Risque moyen	*	***
	Risques liés aux taux de change	Risque faible	*	*
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS				
	Risques liés à la sécurité des personnes	Risque faible	*	*
	Risques liés aux changements climatiques	Risque faible	*	*
RISQUE RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES				
	Risques liés aux réglementations	Risque moyen	*	**
	Risques liés aux litiges judiciaires	Risque faible	*	*
	Risques liés à la corruption	Risque faible	*	*

3.1. Risques sectoriels

Risques liés à la Covid-19 ou autres restrictions d'ordre sanitaires

A l'instar des années 2020 et 2021, un contexte sanitaire qui justifierait des interdictions de rassemblement ou des mesures de confinement ou encore de distanciation sociale aurait un effet significatif sur les activités Événementielles du Groupe ; les campagnes digitales et de relations publiques étant, quant à elles, peu affectées par ces éventuelles mesures sanitaires.

Pour répondre à une éventuelle nouvelle vague significative, le Groupe suit quotidiennement l'évolution de son activité et de son carnet de commandes. Dans l'éventualité de cette situation, les économies structurelles engagées en 2020 et 2021 et maintenues en 2022, offrent au Groupe une grande réactivité qui lui permet de s'adapter rapidement à l'évolution du niveau d'activité.

Risques liés à la conjoncture économique

Le secteur de la communication peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général. Une crise économique qui amènerait les entreprises à revoir et diminuer leurs investissements en communication et marketing pèserait sur la santé financière du Groupe et pourrait se traduire par un ralentissement de son carnet de commandes. A ce jour, la crise en Ukraine n'a eu aucun impact sur l'activité économique du groupe.

De plus, depuis 2020, les productions événementielles ont évolué vers une digitalisation totale ou hybridation des formats. Cette évolution des formats permet de réduire considérablement le risque et l'impact sur le carnet de commandes, et l'activité des différents métiers Événementiels du Groupe.

Dans un contexte de crise économique et même si le Groupe n'a jusqu'à présent pas subi de problème de recouvrement majeur, le recouvrement de créances par des clients en faillite ou insolvable pourrait s'avérer difficile voire impossible. D'une part la diversification des secteurs d'activité de ses clients et d'autre part la diversification géographique et de métiers permettent d'atténuer ce risque. Une cartographie est réalisée régulièrement afin de contrôler la composition précise du portefeuille de clients.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Par ses activités, le Groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (des grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et du marketing est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs. De plus, la crise du Covid-19 a eu également un impact fort sur l'écosystème concurrentiel du Groupe, entraînant des évolutions de périmètres importantes chez les différents acteurs. Cette pression concurrentielle qui s'exprime à l'occasion des appels d'offre de plus en plus nombreux, pourrait affecter les résultats du Groupe. La Direction veille à diversifier et renforcer les compétences, les expertises et les marchés sur lesquels il intervient pour maintenir son attractivité auprès de ses clients et augmenter sa présence sur l'ensemble des segments de son marché.

3.2. Risques opérationnels

Risques liés à la dépendance de l'activité du Groupe à ses Talents

La réussite du Groupe dépend très largement de ses talents et de leurs capacités à répondre au mieux aux enjeux et problématiques rencontrés par ses clients. Le secteur de la communication est un secteur dynamique et attractif qui favorise la mobilité professionnelle des collaborateurs opérationnels. La crise de la Covid 19 a entraîné une réduction de l'écosystème des Talents sur le marché, obligeant les différents acteurs à mieux anticiper leurs besoins.

Pour maîtriser ce risque, le Groupe a mis en place un suivi transversal et régulier des besoins et des ressources afin de répondre au mieux aux problématiques de chaque

client. De plus, le Groupe a mis en place avec la Direction des ressources humaines des programmes de formation, de détection et de rétention de ses talents. La mobilité interne est favorisée afin d'offrir aux collaborateurs des perspectives d'évolution attractives. Des systèmes de rémunération adaptés et l'accès à l'actionnariat salarié sont également des facteurs d'intéressement aux perspectives long terme du Groupe. Le taux de turnover est suivi annuellement afin de mesurer l'effet des actions entreprises. Enfin, les dirigeants du Groupe sont en veille continue pour attirer des nouvelles compétences qui viendraient renforcer celles déjà présentes.

Risques liés à la présence internationale du Groupe

Le Groupe développe ses activités dans plus de trente pays dans le monde. L'activité de chacun de ces bureaux est tributaire des différentes lois et réglementations applicables dans chacun de ces pays. Les risques principaux liés à cette présence peuvent comprendre notamment une instabilité politique ou économique, la détérioration de relations politiques ou économiques entre plusieurs pays ou encore la mise en place d'une réglementation locale qui affecterait les marchés de la communication et du marketing ou ceux de la commercialisation des produits de certains des clients du Groupe. De tels événements auraient un effet négatif sur les résultats financiers du ou des bureaux concernés et ainsi du Groupe.

Bien que la diversité des marchés sur lesquels le groupe opère permette de réduire l'impact de ce risque, les directions opérationnelles des bureaux internationaux veillent en continu sur les contextes politiques, économiques et réglementaires de leurs marchés et partagent régulièrement leurs données avec la Direction générale du Groupe afin d'évaluer au mieux l'exposition à ces risques. Enfin, le groupe Hopscotch n'est ni présent en Ukraine, ni en Russie.

Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité

La dépendance vis-à-vis des systèmes d'information est de plus en plus forte compte tenu de la digitalisation de l'environnement et des méthodes de travail, qui ont rapidement évolués suite aux contraintes des confinements. Des défaillances d'origine naturelle ou malveillante, ou la cybercriminalité entraveraient l'exercice normal des activités du Groupe et empêcherait sa capacité à servir ses clients. Ces risques provoqueraient des dysfonctionnements qui conduiraient à diminuer la performance du Groupe à la fois par une perte de revenus et par l'émergence de coûts supplémentaires.

Pour veiller à limiter ces risques, des tests d'intrusion et des actions de surveillance des cyberattaques sont régulièrement réalisés afin d'adapter en permanence les systèmes à la complexité des menaces et aux évolutions technologiques. Par ailleurs, les systèmes d'informations et les données critiques sont surveillés et protégés par des partenaires qui se trouvent faire partie des acteurs internationaux les plus reconnus du marché. Enfin, régulièrement des campagnes d'information à destination des salariés sont menées par le Service IT afin de les sensibiliser aux différentes formes que prennent les actions de cybercriminalité.

La guerre en Ukraine a amené le groupe à renforcer ses actions de vigilance et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux actes de cybercriminalité auxquels le Groupe pourraient être confrontés via notamment un programme de formation international et une assistance continue des collaborateurs.

Risques liés au portefeuille de clients

La nature éphémère des activités de l'Évènementiel du Groupe limite considérablement le risque de rupture de contrats. En revanche, les activités de Conseil en communication, de relations Publics, de Conseil et d'accompagnement digitaux sont quant à elles plus sensibles. Les contrats peuvent être remis en question par les clients à tout moment sous réserve du respect d'un préavis en moyenne de trois mois, ou remis en compétition à leur terme. Enfin, les référencements d'agence chez les gros annonceurs, qui eux concernent l'ensemble des métiers présents dans le Groupe, lorsqu'ils sont perdus, limitent l'accès aux marchés concernés pendant plusieurs années.

La croissance du Groupe, et donc la multiplication des contrats et des clients est un des moyens de limiter ce risque. En 2022, le Groupe compte plus de 600 clients. Le client principal représente 3,4% de la marge brute du Groupe et les 10 plus gros clients réunis représentent moins de 23% de la marge brute du Groupe.

3.3. Risques financiers

Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité si les encaissements ne couvraient plus les décaissements et que les capacités d'emprunt ne suffisaient pas à couvrir ce différentiel. Au 31 décembre 2022, la trésorerie du Groupe consolidée était de près de 44 M€ dont 28,7 M€ pour le Groupe Hopscotch et 15,3 M€ pour Sopexa, et les lignes de crédit mobilisables accordées par les organismes bancaires (5 M€). Comme chaque année, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date de dépôt du document d'enregistrement universel.

A l'automne 2022, le Groupe a remboursé les premières échéances du PGE initial de 15M€ accordé par ses partenaires bancaires en juin 2020. Pour rappel, le remboursement des 2 PGE pour un total cumulé de 20M€, est étalé sur une période de 5 ans avec une 1^{ère} année différée de remboursement en capital. Sur l'exercice 2022, le Groupe a remboursé 1,5M€.

Certains emprunts contractés par le Groupe sont assortis de covenants qui doivent respecter certains ratios financiers. Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2022, les covenants sont respectés.

Le risque de liquidité est évalué régulièrement notamment par le biais de prévisions de trésorerie sur 12 mois qui tiennent compte de l'évolution de l'activité des différents métiers du groupe au regard de leurs marchés. Ainsi, les dernières prévisions ne montrent pas de défaillance.

Risques liés aux acquisitions

Afin d'enrichir ses offres et les compétences proposées par le Groupe à ses clients, celui-ci mène depuis plusieurs années une politique active de croissance externe.

Dans cette perspective, l'identification de cibles à acquérir et, l'évaluation de la valeur d'acquisition d'une opération ou de prise de participation, peuvent s'avérer délicates et conduire à des estimations erronées ou pouvant également être la conséquence d'une conjoncture économique défavorable. Dans ce cas, les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan du Groupe peuvent devoir être dépréciés. À chaque clôture semestrielle et annuelle, une analyse est réalisée pour estimer les écarts d'acquisition et confirmer ou déprécier, si nécessaire, leur valeur.

Le Groupe dispose d'un processus centralisé d'acquisition porté par le Directoire du Groupe, renforcé par la direction financière, juridique et des ressources humaines, qui permet d'unifier les méthodes de valorisation employées. Une fois l'opération réalisée, l'entité acquise est accompagnée de manière personnalisée afin de créer au mieux le contexte qui lui permettra de développer ses activités tout en créant les synergies recherchées par ce rapprochement.

Risques liés aux emprunts

Le Groupe a souscrit plusieurs emprunts auprès de ses partenaires financiers. Certains de ces emprunts sont soumis au respect de certains ratios financiers calculés à chaque arrêté des comptes qui, s'ils devaient ne pas être respectés, pourraient amener le Groupe à devoir rembourser l'intégralité de ses dettes financières. Même si, les covenants ont été définis en concertation avec la direction financière du Groupe afin de tenir compte de ses performances économiques moyennes, de ses flux et besoins de trésorerie spécifiques liés à ses activités afin de maintenir son équilibre financier, le risque lié aux emprunts à un effet direct sur le risque de liquidité du Groupe.

Les covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice. Au 31 décembre 2022, les covenants sont respectés.

Risques liés aux taux de change

Depuis la prise de participation majoritaire dans le capital du groupe Sopexa en juillet 2019, le Groupe est exposé à des risques liés aux variations de taux de change principalement en ce qui concerne le dollar et le Yuan. Ces risques pourraient avoir un effet sur les performances du Groupe.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine et de l'incertitude économique, l'instabilité des devises est couverte par les achats à terme effectués régulièrement selon les besoins des campagnes déployées par le Groupe.

3.4. Risques environnementaux et humains

Risques liés à la sécurité des personnes

L'activité du Groupe implique une forte mobilité des collaborateurs dont les opérations événementielles peuvent les emmener bien au-delà des trente pays dans lesquels le Groupe est présent. Les collaborateurs représentent l'actif principal du Groupe et leur sécurité a toujours été la priorité.

La direction générale en collaboration avec la direction des Ressources Humaines a mis en place une politique voyage très stricte dans laquelle chaque déplacement international fait l'objet d'une autorisation préalable de la direction et tient compte des préconisations du ministère des affaires étrangères. Une police d'assurance spécifique est souscrite pour garantir à chaque collaborateur une couverture médicale et une assistance en cas de nécessité. La direction des Ressources humaines en collaboration avec les membres du Comité Opérationnel, est en capacité à chaque moment d'identifier la position géographique de chaque collaborateur.

Risques liés au changement climatique

Les activités de production événementielle peuvent être affectées par des sinistres liés au changement climatique et interrompre les services que le Groupe rend à ses clients

dans le cadre de ces opérations. Pour diminuer ce risque, les équipes opérationnelles peuvent être amenées à souscrire des couvertures particulières auprès de société d'assurance spécialisées.

De plus, la digitalisation croissante de l'ensemble des activités du Groupe, qui amène à une numérisation et une centralisation de l'ensemble de ses données opérationnelles peut également être susceptible d'être affectée en cas de sinistres liés au changement climatique si un événement naturel venait à perturber l'accès à ces données.

Des choix techniques ont été réalisés afin de tester la résistance des dispositifs informatiques, de valider l'efficacité des dispositifs de secours pour assurer la continuité de service et réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

3.5. Risques règlementaires et juridiques

Risques liés aux réglementations

Dans la conduite de ses activités, le Groupe est tenu de respecter une réglementation complexe, contraignante et évolutive, qui encadre notamment les secteurs de la communication, de la publicité, du voyage, de l'organisation d'événements accueillant du public, de la protection des données personnelles mais aussi des exigences en matière de RSE. Des changements importants dans l'environnement législatif dans les pays dans lesquels interviennent les agences du Groupe, tels que l'encadrement de la communication sur certains types de produits (santé, alcool, tabac, énergie ...) pourraient entraîner des dépenses supplémentaires ou conduire le Groupe à modifier ses services et affecter de manière significative son activité, ses résultats et ses perspectives de développement.

La direction juridique en collaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles du Groupe s'assure, au moment de la conception de chaque opération, que celle-ci est bien conforme aux réglementations en vigueur. Une cellule de veille, épaulée par des experts externes informe et forme les équipes opérationnelles des évolutions réglementaires afin de réduire l'effet de ces risques sur l'activité du Groupe.

Risques liés aux litiges judiciaires

Le Groupe peut être assigné ou conjointement cité dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, par des concurrents de ses clients, par une autorité administrative ou de régulation. Ces actions pourraient notamment porter sur un enjeu de propriété intellectuelle, une application erronée d'une contrainte réglementaire, une mauvaise interprétation d'une contrainte contractuelle ou encore un désaccord a posteriori sur la nature des services rendus par le Groupe pour ses clients. Ces risques pourraient avoir un effet sur l'activité du Groupe dans la mesure où ils ne seraient pas correctement anticipés.

Le service juridique du Groupe opère un contrôle régulier de l'exposition des activités du Groupe à ces risques et s'assure que les risques juridiques encourus par l'activité commerciale ordinaire sont correctement assurés.

Risques liés à la corruption

Le Groupe exerce ses activités dans un contexte soumis aux différentes réglementations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et notamment au renforcement de la réglementation française sur l'identification et la prévention des risques de corruption (Loi Sapin II). Une mauvaise interprétation de ces nouvelles

obligations qui conduirait par exemple à avoir un effet sur la participation du Groupe aux appels d'offre, pourrait engager des litiges avec les différentes parties prenantes du Groupe (collaborateurs, fournisseurs, clients) qui auraient un effet sur l'activité du Groupe et pourraient nécessiter des dépenses supplémentaires.

Un Comité d'éthique a été mis en place pour permettre d'identifier et prévenir les éventuels risques de corruption. Ce comité est composé de membres de la direction juridique, de la direction des ressources humaines, de la direction de la Performance et de la direction générale. Des dispositifs sont mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs pour permettre au Comité d'éthique d'évaluer les risques, de les prévenir et ainsi d'en réduire les effets sur l'activité du Groupe. Le Groupe a opté pour la mise en place d'un seul et unique dispositif technique de recueil des lanceurs d'alerte interne dans le respect des dispositions légales en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Le Groupe travaille également à la cartographie précise des risques liés à la corruption au regard de ses différents métiers et des marchés sur lesquels il opère.

3.6. Assurance et couverture des risques

Risques liés à la couverture des risques

Le Groupe dispose des assurances suivantes :

En tant qu'organisateur d'événements : responsabilité Civile (RC) générale à hauteur de 10 millions d'euros et Responsabilité Civile (RC) Professionnelle à hauteur de 3 millions d'euros. Elle détient également une seconde ligne d'assurance RC à hauteur de 10 millions d'euros. Toutes les filiales du Groupe sont couvertes par la RC Professionnelle d'HOPSCOTCH Groupe à ces conditions à l'exception de la société de SOPEXA qui bénéficie d'une RC Professionnelle qui lui est propre.

En tant qu'agence de voyages, conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 relative à cette activité : le Groupe dispose d'une couverture tous dommages à hauteur de 8 millions d'euros.

L'assurance matériels techniques et informatiques mobiles appartenant, confiés ou loués au Groupe est souscrite pour un montant allant jusqu'à 1.250 millions d'euros. Quant à l'assurance des locaux, les capitaux garantis pour les frais de reprises d'activité sont couverts pour des montants atteignant 3 millions d'euros.

La responsabilité civile des dirigeants est couverte à hauteur de 3 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une couverture Cyber Risk a été mise en place couvrant la totalité du Groupe et ses filiales, la Responsabilité du Groupe et les dommages liés aux risques et fraudes informatiques, atteintes à la confidentialité des données ou à la sécurisation des réseaux, à hauteur de 1 millions d'euros par sinistre et par an, dont 500 000 € pour la cyber-extorsion, 150 000 € pour la cyber détournement de fonds, 1 million d'euros pour les enquêtes d'une autorité administrative et 500.000€ pour les sanctions pécuniaires prononcées par les autorités administratives. Elle a été renouvelée au 1^{er} janvier 2023. Le montant total des primes au niveau du Groupe s'élève sur l'exercice 2022 à environ 129 milliers d'euros, sans compter les éventuelles extensions souscrites en cours d'année.

3.7. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

3.7.1. Principe d'analyse

DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui est utilisé comme référence par HOPSCOTCH Groupe.

Selon le COSO, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- › la réalisation et l'optimisation des opérations,
- › la fiabilité des informations financières,
- › la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

OBJECTIFS EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- › d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- › d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.7.2. Environnement de contrôle

ORGANISATION GENERALE

Le Groupe HOPSCOTCH est un groupe comprenant environ trente-deux sociétés dont HOPSCOTCH Groupe qui est la société mère.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles, la Société a mis en place une organisation favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte, basée sur les facteurs clés suivants :

- › une organisation par pôle, par métiers clients et par types d'offres ;
- › un système d'information centralisé permettant le pilotage de l'activité du Groupe, et notamment, la mise en place d'une cellule comptable et d'une cellule de gestion

centrale vers qui remonte la totalité des informations comptables et de gestion. Il en va de même pour la vie juridique de l'intégralité des sociétés du Groupe ;

- › le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions et de définir clairement les responsabilités ;
- › une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services et les entités.

LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Acteurs internes à la société

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille à la politique de la Société mise en œuvre par le Directoire en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Directoire

Le Directoire assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne.

La Direction Générale opérationnelle

Le Groupe HOPSCOTCH est organisé autour de pôles-métiers, comprenant un Directeur Associé (DA), responsable des activités et de la rentabilité de son pôle, et de collaborateurs dont le nombre varie d'une dizaine à une trentaine par pôle en moyenne. À ce titre on peut considérer que le Groupe HOPSCOTCH fonctionne comme un agrégat de TPE (Très Petites Entreprises).

L'organisation interne est définie en conséquence, afin de conserver souplesse et réactivité, mais avec un haut niveau d'homogénéité, de contrôle et de sécurité.

La majorité des pôles-métiers est hébergée au siège social de Paris, ces derniers partageant des services centraux rattachés à la Direction Administrative et Financière, et notamment : la comptabilité, le contrôle de gestion central et reporting, le service RH et paye, le service juridique, le service achats, le service informatique ainsi que le service communication et documentation.

Tous ces services interviennent de façon homogène et centralisée sur la quasi-totalité des pôles-métiers, et selon les consignes et orientations définies par la Direction Générale.

La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en :

- › établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- › réunissant les responsables des principales fonctions et entités de la société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- › la comptabilité, notamment en charge de l'administration des ventes ;
- › le contrôle de gestion ;
- › la gestion du personnel et la paie ;
- › le service juridique.

Le Service Juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux et assurances). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litiges.

Le Service Juridique s'assure du suivi et de la gestion de la vie sociale de la Société HOPSCOTCH Groupe et de ses filiales ainsi que du suivi de l'actionnariat et toutes autres opérations « Corporate » sur le Groupe.

Le Service Juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique. Il suit également la gestion des litiges avérés.

Les autres membres du personnel

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

Acteurs externes à la société

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Elle vérifie que la Société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

Sous-traitance auprès d'experts

Pour sécuriser certains de ses processus, HOPSCOTCH Groupe a recours à des experts externes.

Expertise comptable

Un cabinet d'expertise comptable assiste périodiquement la société sur les points suivants :

- › assistance à l'établissement des comptes consolidés ;
- › évaluation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

Avocats

HOPSCOTCH Groupe fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la mise en œuvre des procédures judiciaires. En droit boursier, la société est notamment accompagnée par un cabinet spécialisé qui l'accompagne dans le respect de ses obligations en tant que société cotée sur Euronext Growth. Les affaires relevant du droit social sont également confiées à un cabinet spécialisé.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique et financière des rapprochements et des acquisitions complexes.

AUTRES COMPOSANTES DE CONTROLE INTERNE

L'ensemble du contrôle interne a été amélioré par la mise en place d'un guide de procédures de gestion et comptables.

Une secrétaire générale et un Directeur du contrôle financier ont été recrutés en décembre 2016 et en janvier 2017 ce qui permet depuis lors, à l'un des membres du Directoire de se consacrer plus spécifiquement à la supervision du contrôle interne, et à l'évaluation des risques.

Le Groupe poursuit ses efforts de formalisation et de sécurisation rendus nécessaires par sa croissance.

Les autres composantes de la gestion des risques sont présentées au point 4 du présent paragraphe.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les piliers du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier s'organise autour des piliers suivants :

- › l'existence d'un service comptable et financier permettant une réelle dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- › le respect du principe de séparation des tâches permet une identification et une répartition rationnelle des responsabilités ;
- › la supervision et la délégation assurent l'efficacité et la continuité des procédures de contrôle interne comptables et financières ;
- › l'existence d'un système comptable, adapté à l'activité et à la taille de l'entreprise assurant la fiabilité des informations comptables et financières ;
- › la circulation de l'information fluidifiée grâce à la taille modeste de l'entreprise, le découplage des différents services permet une efficiente collaboration.

Les acteurs de la fonction comptable et financière

La société HOPSCOTCH Groupe dispose d'une fonction comptable et financière qui se compose de la manière suivante :

Comptabilité

Les comptabilités de la plupart des sociétés composant le Groupe partagent le même logiciel comptable standard SAGE FRP 1000, hébergé de façon centralisée sur les serveurs du service informatique, lequel assure l'intégrité des données et effectue une sauvegarde quotidienne du contenu des serveurs.

Le service comptable assure l'enregistrement des événements comptables en comptabilité générale selon les normes en vigueur en France, et de façon identique pour toutes les sociétés composant le Groupe afin de favoriser les opérations de consolidation ; elle enregistre également les opérations en comptabilité analytique de façon à obtenir une vue de l'activité par pôle-métier d'une part, et une vue de la rentabilité opérationnelle de chacune des opérations réalisées par le Groupe (comptabilité par affaire) d'autre part.

La comptabilité est organisée pour codifier également les mouvements de cash selon les mêmes nomenclatures analytiques, de façon à contrôler opération par opération la situation de trésorerie des dossiers en cours.

La consolidation est confiée à un cabinet d'expertise français de premier plan, qui assure la production des éléments consolidés selon les règles de l'art.

La comptabilité est en charge :

- › de la saisie et du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- › des opérations de trésorerie (gestion des flux de trésorerie générés par l'activité courante, placements, opérations de compensation entre les filiales) ;
- › de la clôture périodique des états financiers ;
- › de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Contrôle de gestion

Pour assurer un contact efficace entre les pôles-métiers et les services centralisés, le Groupe a créé le poste de « middle-office », soit une personne par pôle-métier, ou pour deux pôles quand ces derniers sont plus petits, tous rattachés hiérarchiquement au contrôle de gestion central.

Leur rôle est le suivant :

- › suivre le respect de la documentation administrative des opérations réalisées selon les consignes du contrôle de gestion ;
- › assurer le contact avec le service comptabilité afin de fluidifier la circulation et le traitement des pièces comptables et de réduire les risques d'erreurs ;
- › travailler étroitement avec le contrôle de gestion pour l'établissement des reportings et des prévisions ;
- › réaliser les travaux de séparation des exercices.

Le contrôle de gestion central est composé de quatre personnes avec pour missions principales l'établissement des prévisions, l'établissement des reportings, l'animation des « middle-offices », ainsi que la supervision des travaux de clôtures comptables et de consolidation.

Reportings

Les éléments de reporting sont adaptés à la nature et à l'organisation du Groupe.

Le contrôle de gestion prépare un budget annuel trimestrialisé, estimé et remis au Conseil de Surveillance et au Directoire vers le mois de décembre précédent l'exercice concerné. Ce budget est remis à jour vers le mois de février.

Ensuite, le budget est révisé chaque trimestre à l'issue des arrêtés trimestriels, et après une phase de réévaluation des anticipations, réalisé avec chaque Directeur Associé de pôle.

Ces budgets détaillent les résultats de chaque pôle-métier, le contenu et l'évolution des frais généraux, par centre de coûts, et les charges de personnel, mensualisés et par centre analytique.

Par ailleurs, les opérations sont suivies au quotidien en utilisant divers documents dont les plus significatifs sont : le carnet de commande annualisé, également trié par pôle, la balance opérationnelle par opération et par pôle permettant de suivre la marge de chacune des opérations réalisées, et la balance financière qui donne en temps réel la position cash de chacune des opérations.

Principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle de l'information comptable et financière

Les principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle peuvent être regroupées en six processus :

1. Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Processus de clôture des états financiers

HOPSCOTCH Groupe procède à une clôture trimestrielle des états financiers du Groupe et publie ses résultats d'exploitation sur une base semestrielle.

Cette périodicité prouve l'efficacité du processus de clôture rendue possible grâce à son système d'information.

Le processus de clôture est basé sur :

- › des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- › l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants ;
- › une collaboration optimum entre la comptabilité et le contrôle de gestion qui se traduit par :
 - l'évaluation concertée des postes sensibles du compte de résultat et du bilan ;
 - le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont présentés et analysés avec la Direction Générale, qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

2. Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan revus par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sont systématiquement effectuées à intervalles réguliers, au minimum une fois par trimestre.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Il s'appuie en particulier sur la comptabilité analytique tenue en temps réel. Ce travail, effectué au sein de chaque entité du Groupe par les équipes composant le « middle office », est contrôlé et consolidé par le contrôle de gestion au niveau Groupe.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société.

3. Les processus comptables et de gestion

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité du responsable du contrôle de gestion qui s'assure de :

- › la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles ;
- › l'exactitude des éléments de facturation ;
- › l'exhaustivité des prestations facturées.

4. Processus de gestion du risque clients

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- › en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- › en aval, par une procédure de relance automatique adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées ;
- › et par des réunions de trésorerie bimensuelles.

Les services comptables, en collaboration avec le middle office, revoient régulièrement la situation des comptes clients pour identifier les risques devant faire l'objet de provisions conformément aux normes comptables.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients.

5. Processus de gestion de la trésorerie

Le responsable comptable est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- › le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise, en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- › la rentabilité des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- › l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

6. Processus de gestion de la paie

Les processus de paie permettent de vérifier :

- › le traitement des divers éléments entrant dans le calcul de la paie : les congés et absences, les éléments variables comme les primes et augmentations, les entrées et départs, ... ;
- › les contrôles, décrits dans des procédures spécifiques, assurant la réalité et l'exhaustivité des éléments enregistrés ;
- › le calcul et l'établissement des bulletins de salaires ;
- › la remontée en comptabilité des informations de paie ;
- › le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- › la conformité avec les obligations sociales déclaratives.

TRANSITION AUX NOUVELLES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS) POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

HOPSCOTCH Groupe a adopté les normes internationales du règlement européen (International Financial Reporting Standards, IFRS) et, conformément aux recommandations du CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels sont présentés selon les nouvelles normes comptables internationales.

4.1. Raison sociale, nom commercial de l'émetteur

Raison sociale : HOPSCOTCH Groupe

4.2. Lieu d'enregistrement de l'émetteur, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)

Registre du commerce et des sociétés : 602 063 323 RCS Paris

Code NAF : 6420 Z

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 9695003W8NIBIV7IN278

4.3. Date de constitution, durée de vie de l'émetteur

La société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le commencement d'activité date du 2 septembre 1960, enregistrée à Paris le 4 novembre 1960 sous le numéro 137C, a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés en date du 30 décembre 1974. Elle a été immatriculée à l'origine le 24 juin 1993.

La durée de la société a été initialement fixée à 60 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Cette durée a été prorogée par anticipation par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 pour un nouveau terme de 60 ans. En conséquence, la société expire désormais au 1^{er} décembre 2080, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation. En conséquence, la durée totale de la société est fixée à 120 ans expirant au 1^{er} décembre 2080, sauf les cas de dissolution ou de prorogation anticipée."

4.4. Siège social, forme juridique de l'émetteur, législation applicable et site internet

HOPSCOTCH Groupe

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.041.832,25 euros composé à ce jour de 2.722.443 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro chacune.

Elle est soumise à la législation française.

Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires - 75002 Paris - France

Téléphone : +33.1.41.34.20.00

Site internet : <https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>

Les informations figurant sur le site internet de la société(<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>), à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

5.1. Les expertises de HOPSCOTCH Groupe

HOPSCOTCH est un groupe de communication international créé en France, dirigé par ses fondateurs et ses managers, tous guidés par une vision d'entrepreneurs portée par la complémentarité des expertises. Le credo d'HOPSCOTCH ? Les « Global PR » qui s'articulent autour d'un mix inédit entre digital, événementiel, relations publics et marketing services.

Le Groupe HOPSCOTCH réunit, au sein de son Hub parisien, à Lyon, à Lille et à l'international, plus de 697 collaborateurs experts dans tous les métiers de la communication : influence, événement, activation, digitalisation, communication interne, affaires publiques, marketing services...

Convaincu que la valeur d'une entreprise ou organisation réside dans le soin apporté à son capital relationnel, le Groupe HOPSCOTCH structure ses expertises autour de sa marque propre « Hopscotch » (Event / PR / Travel / Décideurs / Congrès / Luxe / Sport), et d'agences spécialisées : Sopexa, Heaven, Sagarmatha, Human to Human, Le Public Système PR, Le Public Système Cinéma, Alizeum, Uniteam Sport, Sport&Co.

Le Groupe HOPSCOTCH dispose aujourd'hui d'un réseau international intégré, avec 34 bureaux répartis sur 5 continents, permettant une capacité d'intervention dans plus de 60 pays.

Côté sur Euronext Growth Paris depuis le 27 juillet 2022 (Code ISIN : ALHOP FR0000065278), le groupe représente un volume d'affaires de 246,8 millions € et 86,1 millions € de marge brute.

Pour nous suivre :

www.hopscotchgroupe.com et sur LinkedIn/Twitter/Instagram @HOPSCOTCHgroupe

5.2. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA et de ses principales filiales

5.2.1. Activité de HOPSCOTCH Groupe SA

Le groupe avait été profondément remanié au cours de l'exercice 2015, année de transition vers un mode de fonctionnement plus efficace.

En particulier, la société de tête est devenue une holding animatrice, après avoir filialisé la totalité de ses activités opérationnelles soit vers Hopscotch SAS - agence opérationnelle- soit vers Hopscotch Congrès.

La société de tête a pris le nom de HOPSCOTCH Groupe, et son activité de holding comprend :

- › Le rôle de société cotée en Bourse, et porteuse de ses participations : les activités opérationnelles
- › Le rôle de société animatrice en charge de la coordination du groupe, de son développement et de la stratégie
- › Le rôle de prestation des services fonctionnels : comptabilité gestion, systèmes d'information, RH et paye, juridique, service généraux...

À ce titre elle porte notamment les salaires des fonctions groupe et de direction générale, ainsi que ceux des fonctions support. La société holding assure le financement du groupe et porte notamment les emprunts bancaires, le bail des locaux, la plupart des

investissements informatiques, etc. et assume de manière générale la plupart des frais généraux.

Ses revenus sont assurés par la remontée des dividendes des filiales et la refacturation des services assurés au bénéfice des filiales.

Le chiffre d'affaires de HOPSCOTCH Groupe atteint 16 243 milliers d'euros en 2022, contre 12 549 milliers d'euros l'an passé. Il est principalement constitué de prestations de services et de « management fees » facturés à la plupart des filiales.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3 451 milliers d'euros. Les variations principales concernent l'augmentation des autres achats et charges externes de 1 637 milliers d'euros, des salaires et traitements de 1 682 milliers d'euros et des charges sociales de 467 milliers d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation s'élève à 932 milliers d'euros, contre 783 milliers d'euros l'an passé. Après résultat financier (1 421 milliers d'euros), résultat exceptionnel (180 milliers d'euros), impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de – 2 685 milliers d'euros.

La société est endettée auprès d'établissements financiers à hauteur de 26 736 milliers d'euros. La trésorerie active s'élève à 4 493 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 13 360 milliers d'euros.

5.2.2. Activité des principales filiales

Les filiales, comme pour le Groupe d'une manière générale, interviennent sur le marché de la communication non publicitaire au sens traditionnel. Il s'agit de répondre aux besoins des clients par des prestations de conception création, et de production de campagnes sous forme de temps passé en conseil et accompagnement du client et/ou en prestations de conseil et de production événementielle. Les filiales événementielles (Hopscotch, Sagarmatha, LPS Cinéma, LPS Ressources et Hopscotch Congrès) ont vu leur activité fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid19 qui a limité les réunions publiques.

HOPSCOTCH

Cette filiale est l'agence principale du groupe hébergeant notamment les métiers de RP et d'événements. À ce titre, Hopscotch facture tant des honoraires de conseils en RP que des productions événementielles.

Comprenant une grosse part des activités événementielles du groupe ainsi que la presque totalité des activités PR, la société, après avoir connu une baisse de son activité en raison de la crise sanitaire liée au Covid19, connaît en 2022 un très net rebond.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 99 346 milliers d'euros en 2022 en augmentation de 53 543 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 51 595 milliers d'euros principalement les achats en relation avec la hausse de l'activité pour 49 212 milliers d'euros, les charges de personnel pour 1 103 milliers d'euros et les dotations aux provisions sur immobilisations pour 1 271 milliers d'euros.

Ainsi le résultat d'exploitation est de 2 772 milliers d'euros, contre 993 milliers d'euros l'an passé. Après résultat exceptionnel (- 82 milliers d'euros), impôts et participation des salariés, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 2 299 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 118 milliers d'euros.

SAGARMATHA

Sagarmatha est une agence de communication interne et événementielle et adresse principalement les questions de transformation et de motivation des collaborateurs des clients.

Le chiffre d'affaires s'élève en 2022 à 36 723 milliers d'euros, contre 17 625 milliers d'euros l'an passé soit une augmentation de 19 098 milliers d'euros.

Les charges de personnel augmentent corrélativement de 2 284 milliers d'euros, ainsi que les achats de 16 069 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève en conséquence à 897 milliers d'euros en baisse de 64 milliers d'euros par rapport à 2021.

Après participation des salariés, et impôts sur les sociétés, le bénéfice net s'élève à 557 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 937 milliers d'euros.

LE PUBLIC SYSTEME CINEMA

Cette filiale possède un savoir-faire autour de la création et organisation de festivals, des relations presse et des relations publiques et conseil en cinéma.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 3 713 milliers d'euros en 2022, contre 2 960 milliers d'euros en 2021.

Le résultat d'exploitation s'élève à 43 milliers d'euros contre 143 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est un bénéfice de 38 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à - 951 milliers d'euros et sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

HOPSCOTCH CONGRES

Hopscotch Congrès est spécialisée dans l'organisation de réunions professionnelles et de congrès principalement sur les secteurs Santé / Pharmaceutique.

Le chiffre d'affaires de Hopscotch Congrès s'établit à 21 660 milliers d'euros contre 8 249 milliers d'euros l'an passé.

Les charges d'exploitation augmentent de 13 684 milliers d'euros, principalement les achats (13 111 milliers d'euros) et les charges de personnel (380 milliers d'euros).

Le résultat d'exploitation s'élève à - 254 milliers d'euros contre 57 milliers d'euros l'an passé.

Le résultat net est une perte de 246 milliers d'euros contre un bénéfice de 167 milliers d'euros l'année précédente.

Les capitaux propres sont de 265 milliers d'euros.

HEAVEN CONSEIL

La société Heaven Conseil est une agence conseil en communication et marketing digital.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 10 178 milliers d'euros en 2022 en baisse de 2 369 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation ayant diminué de 2 499 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à 784 milliers d'euros.

Après prise en compte d'un résultat financier de 34 milliers d'euros, un résultat exceptionnel de 14 milliers d'euros, le résultat net de la société Heaven Conseil est un bénéfice de 496 milliers d'euros en 2022 contre un bénéfice de 617 milliers d'euros en 2021.

Les capitaux propres s'élèvent à 717 milliers d'euros.

SOPEXA

SOPEXA est une agence internationale de Communication et de Marketing spécialisée dans l'alimentaire, les boissons et l'art de vivre. Elle accompagne les organisations collectives et les marques dans leur communication et promotion en France et à l'étranger grâce à une stratégie multicanale sur mesure. Elle opère au travers d'un réseau mondial de 22 agences pouvant intervenir dans 50 pays, et bénéficie d'une connaissance unique des marchés locaux et du secteur agroalimentaire et du vin, ainsi que d'équipes de professionnels, créatifs et réactifs.

Le chiffre d'affaires de l'année 2022 s'élève à 69,3 millions d'euros, en augmentation de 7% par rapport à 2021. La marge brute s'établit à 25,8 milliers d'euros, soit 37% du chiffre d'affaires. Elle dispose de capitaux propres s'élevant à plus de 23,1 millions d'euros.

Dans le cadre de l'intégration dans le groupe Hopscotch, l'activité est consolidée dans les comptes du groupe Hopscotch avec les impacts suivants :

CA : 69,3 millions d'euros, MB : 25,8 millions d'euros, REX : 1,5 milliers d'euros.

HOPSCOTCH DECIDEURS

La société HOPSCOTCH DECIDEURS, anciennement ALBERA CONSEIL, est une agence conseil en RP entrée dans le groupe en décembre 2019.

Elle a dégagé un chiffre d'affaires de 1 863 milliers d'euros en 2022.

Les charges d'exploitation s'élèvent 1 930 milliers d'euros, le résultat d'exploitation s'établit à - 389 milliers d'euros.

Le résultat net de la société est une perte de - 41 milliers d'euros en 2022.

Les capitaux propres s'élèvent à 650 milliers d'euros.

5.3. Événements importants dans le développement des activités du groupe HOPSCOTCH Groupe

Les principales étapes de la vie du Groupe sont les suivantes :

Le Groupe est issu de la fusion en 1993, entre Promo 2000 et Délires.

1968	Lionel Chouchan rachète l'agence Promo 2000 créée en 1960, et qui se spécialise dans les relations publiques et demeure l'un des pionniers dans ce secteur en France.
1986	Création de l'agence Délires par Frédéric Bedin, Benoît Désveaux, Gilbert Désveaux et Jean-Martin Herbecq. Cette société se positionne sur le marché émergent de l'événementiel en France.
1993	Naissance de la société Le Public Système à l'issue de la fusion de Promo 2000 et Délires, créant ainsi le 1 ^{er} groupe indépendant de relations publiques et d'événements.
1998	Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.
2001	Acquisition de Sagarmatha (voyages, incentive et séminaires participatifs).

21-fév-08	Prise de participation majoritaire dans la société System T.V. (production de programmes et de contenus prêts à diffuser sur la télévision, l'internet et la téléphonie mobile).
10-juil-09	Prise de participation majoritaire dans le Groupe Heaven le 10 juillet 2009 (spécialiste du marketing on line et des réseaux sociaux).
20-mai-10	Acquisition du Groupe HOPSCOTCH.
22-sept-10	Création de la société Hopscotch Asia in One détenue à 100% par Public Système Hopscotch
06-juil-11	Prise de participation majoritaire dans la société U-PRO spécialisée en digital média et éditeur de logiciels.
5-déc-11	Création de la société Beijing Hopscotch Business Consulting Co Ltd détenue à 100% par Hopscotch Asia in One Ltd.
31-mai-12	Création de la société Public Système Hopscotch GMBH proposant des offres packagées de séminaires, formations soirées en Allemagne.
26-juin-12	Prise de participation majoritaire dans la société Brand Side Story spécialisée dans la production de contenus et agence Média.
11-sept-12	Création de la société Hopscotch Système Africa dont l'offre est dédiée au continent africain.
17-oct-12	Création de la société Le Système Hopscotch Amériques dont l'offre est dédiée au continent sud-américain.
Fin 2013	Création de la société Hopscotch Système Africa Casablanca dont l'offre est dédiée au Maroc.
22-sept-14	Acquisition de la société ROUGE
31-janv-2015	Transmission universelle de patrimoine de la société Brand Side Story.
12-mars-15	Acquisition de la société HMM !
26-mars-2015	Ouverture de la liquidation judiciaire de System TV par le Tribunal de Commerce de Versailles
30-juin-15	Apport partiel d'actifs de la société Public Système Hopscotch vers ses filiales Think For et Le Public Système PCO. Changement de dénomination sociale : › Public Système Hopscotch devient HOPSCOTCH Groupe › Think For devient Hopscotch Le Public Système › Le Public Système PCO devient Hopscotch Congrès › Hopscotch devient Hopscotch Paris
21-déc-2015	Hopscotch Le Public Système devient Hopscotch
01-janv-16	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Paris à la société Hopscotch
1^{er} juillet 2016	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société Hopscotch Luxe à la société Hopscotch
14 avril 2016	Acquisition de la société A Trade International (ATI)
14 décembre 2016	Prise de participation minoritaire dans la société SOPEXA spécialisée en agroalimentaire, vin et art de vivre.
13 novembre 2017	Acquisition du solde du capital de la société Heaven
31 mars 2018	Acquisition du solde de capital de la société Human To Human
25 mai 2018	Acquisition des Sociétés WAMI et WAMI Concept, spécialisées dans la création de solutions informatiques
5 juin 2018	Prise de participation dans la société libanaise TRIPTIKUM SAL spécialisée dans la réalisation d'événements libanais et Moyen Orient.

25 janvier 2019	Acquisition de la société VIVACOM
1^{er} avril 2019	Prise de participation de 16% au capital de la société MAGNAWE
16 juillet 2019	Prise de participation de 66% de la société SOPEXA
3 décembre 2019	Prise de participation de 50% au capital de la société AMC
29 novembre 2019	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société VIVACOM à la société SAGARMATHA
16 décembre 2019	Acquisition de la société ALBERA CONSEIL devenue Hopscotch Décideurs
1^{er} janvier 2020	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société HOPSCOTCH AFRICA à la société HOPSCOTCH Groupe.
8 décembre 2020	Liquidation de la filiale SOPEXA America Do Sul
21 décembre 2020	Apport partiel d'actif d'Hopscotch à Hopscotch Décideurs lié à l'exploitation de la branche d'activité Hopscotch Capital
Décembre 2020	Prise de participation minoritaire de la société REWORLD MEDIA au capital d'HOPSCOTCH Groupe
1^{er} janvier 2021	Dissolution et transmission universelle du patrimoine de la société LE PUBLIC SYSTEME RESSOURCES à la société HOPSCOTCH Groupe
28 février 2021	Cession de la quasi-totalité des actions de M. Lionel Chouchan à la société REWORLD MEDIA
9 février 2021	Mise en liquidation amiable de la société AU CAFE
9 mars 2021	Cession branche d'activité « Beeshake » de la société AU CAFE
17 mai 2021	Création de la filiale SOPEXA Vietnam
12 juillet 2021	Liquidation de la filiale SOPEXA Vostok
3 août 2021	Création de la filiale HOPSCOTCH BUSINESS CONSULTING à Shanghai, filiale à 100% de la société HOPSCOTCH SYSTEME ASIA LIMITED située à HONG KONG
5 juillet 2022	Acquisition de la société ALIZEUM
18 juillet 2022	Acquisition des sociétés UNITEAM SPORT et SPORT & CO
27 juillet 2022	Changement de marché de cotation d'Hopscotch Groupe vers le marché Euronext Growth Paris

Ci-dessous les modalités d'acquisition :

ACQUISITIONS	% EN NUMÉRAIRE	% EN TITRES	IMPACT DILUTIF	COMPLÉMENTS DE PRIX
Heaven (2009)	81,0%	19,0%	Aucun	
Hopscotch (2010)	49,6%	50,4%	Oui	(1)
U-PRO (2011)	51%	0%	Aucun	
Brand Side Story (2012)	80,0%	20,0%	Aucun	
Rouge (2014)	53,5%	46,5%	Aucun	
Hmm ! (2015)	60,0%	40,0%	Aucun	Oui
Sopexa (2016)	66%	0%	Aucun	Non
Human To Human (2018)	45%	55 %	Aucun	Non

ACQUISITIONS	% EN NUMÉRAIRE	% EN TITRES	IMPACT DILUTIF	COMPLÉMENTS DE PRIX
WAMI (2018)	100%	0%	Aucun	Oui
VIVACOM (2019)	100%	0%	Aucun	Oui (2)
AMC (2019)	50%	0%	Aucun	
Albera Conseil (2019)	100%	0%	Aucun	
Alizeum (2022)	75%	25%	Aucun	Non
Uniteam Sport (2022)	100%	0%	Aucun	Oui
Sport & Co (2022)	100%	0%	Aucun	Oui

(1) Acquisition de la totalité des actions d'Hopscotch en partie en numéraire pour un montant de 3,5 millions d'euros et en partie en échanges de titres conduisant à une augmentation de capital de 260.895 actions.

(2) Acquisition de la totalité des actions de la VIVACOM par la société SAGARMATHA le 25 janvier 2019.

5.4. Stratégie et objectifs financiers et non financiers

Hopscotch est un groupe de communication international, né en France et doté d'un réseau mondial intégré. La valeur de sa proposition est le mix de ses expertises : PR, EVENT & DIGITAL, et plus récemment SHOPPER EXPERIENCE.

Son objectif est de maintenir son leadership en Europe et de se développer à l'international. Ajouté à l'excellente tenue des activités, à l'innovation accélérée dans les projets, et à l'agilité conquise lors de la crise de la Covid-19, le Groupe a atteint un excellent niveau de rentabilité qui lui permet de reprendre le chemin de la croissance.

1. Stratégie de développement

Dans le monde de la communication Hopscotch se distingue d'une part en disposant d'un réseau international parfaitement intégré, d'autre part en étant le seul à marier nativement les techniques de PR et d'influence avec le conseil et la production en événementiel. Ces spécificités lui confèrent agilité et pertinence au service de ses clients.

Un troisième pilier de différenciation est l'expertise en RSE développée au cours des 10 dernières années.

La stratégie de développement consiste à s'appuyer sur ces piliers, notamment en recherchant des partenaires à l'international compatibles, et présents dans des marchés complémentaires : Asie du Sud Est, Amérique du Nord, et encore en Europe.

En parallèle, le Groupe ambitionne de se développer sur des verticales comme le sport, le luxe, le tourisme ou l'art de vivre.

La croissance externe est un levier naturel et accéléré pour la croissance du groupe, ce que sa santé financière lui permet.

2. Stratégie financière

L'objectif du Groupe est de développer son niveau de marge variable. Son organisation en comptabilité analytique par activités lui permet un suivi rigoureux et régulier par un contrôle de gestion au cœur de l'organisation de la marge de contribution. Les innovations, la réorganisation, et tout simplement la reprise des volumes d'activités consolident grandement la productivité de chacune des BU et du groupe en général.

Le Groupe a réalisé un transfert sur Euronext Growth, en particulier pour éviter la réglementation croissante sur son marché actuel qui devient inadaptée à la taille du Groupe, mais aussi à la politique de croissance et de diversification active poursuivie.

Des augmentations de capital pourraient avoir lieu afin de rémunérer partiellement d'éventuelles acquisitions, afin de développer la culture partnership auprès des nouveaux associés, et afin. De protéger le cash et la structure financière de Hopscotch.

5.5. Degré de dépendance

Le Groupe recense plus de 600 clients en 2022, les 10 premiers clients représentent moins de 23% de la marge brute. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 3,4% de la marge brute.

5.6. Position concurrentielle

Tel que précité au paragraphe 3.1, le groupe évolue dans un paysage concurrentiel multiple, composé d'acteurs de tailles très diverses (des grands groupes de communication internationaux aux petites agences locales spécialisées). Le marché de la communication et du marketing est également un marché en dynamique constante, qui, grâce notamment aux nouvelles technologies se réinvente continuellement, laissant émerger en permanence des nouveaux acteurs.

5.7. Investissements

5.7.1. Investissements importants réalisés

Les investissements sont limités, essentiellement constitués par des acquisitions de matériels informatiques.

En tant que société de prestations de services, le Groupe vise à contrôler ce poste du bilan et à limiter ses investissements au strict nécessaire. Les éventuelles évolutions du poste proviennent en majorité des changements de périmètre liés aux acquisitions. Les évolutions "organiques" du poste sont non significatives.

Les ressources financières du Groupe sont réservées prioritairement à des opérations de croissance externe, et au service des dividendes lorsque les réserves le permettent.

Les évolutions chiffrées des investissements sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2022, notes 15, 17, 18 et 19 paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes

À ce jour, il n'existe pas d'engagement considéré comme ferme autre que ceux qui concernent les investissements récurrents de matériels informatiques et de logiciels.

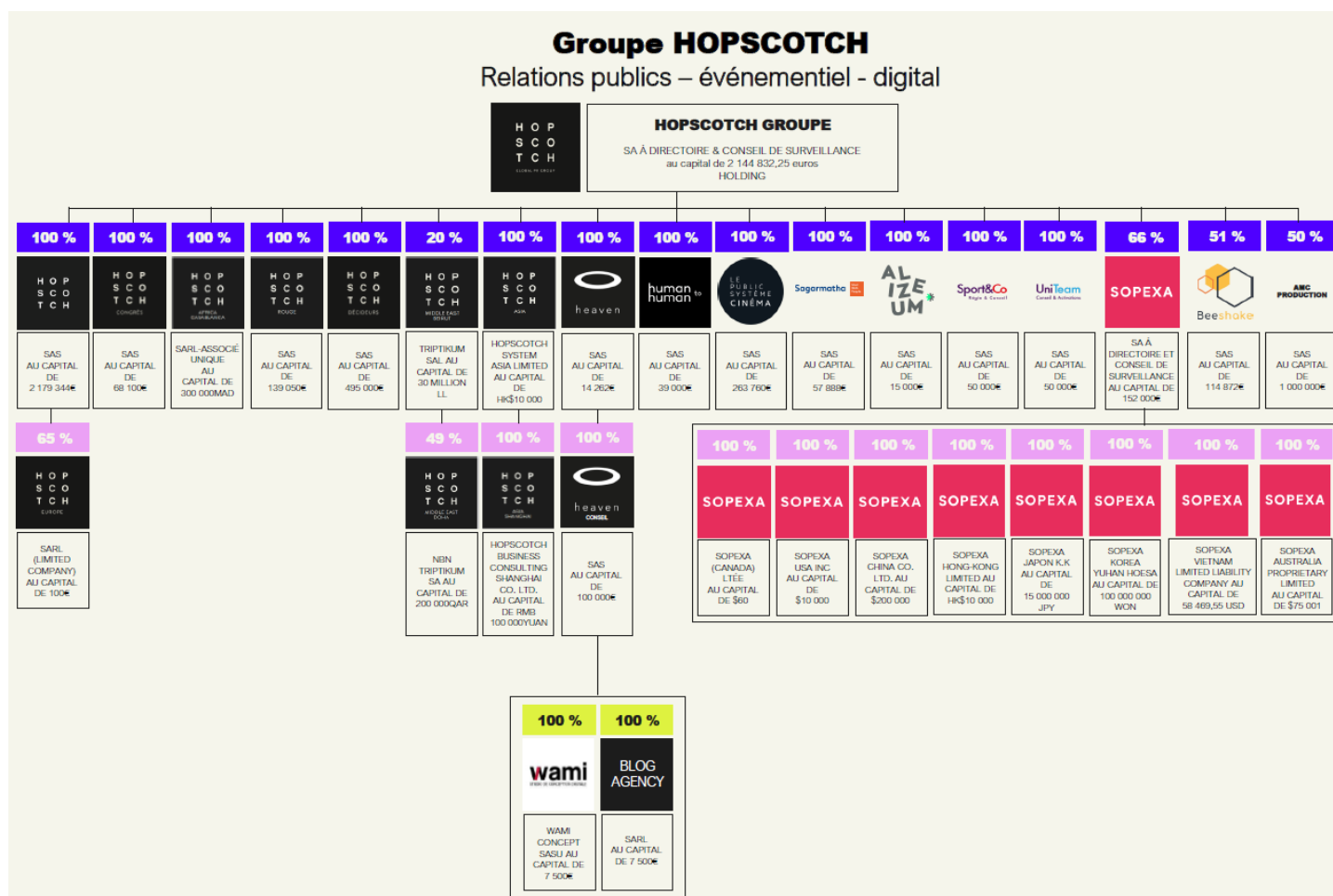
5.7.3. Coentreprises et participations significatives

Néant.

5.8. Questions environnementales

La déclaration de performance extra-financière est présentée en Annexe 3 du présent document d'enregistrement universel.

6 # STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



6.1. Description du groupe

HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth est également la société de tête du Groupe.

L'organigramme ci-dessus décrit les liens juridiques entre les sociétés du Groupe tels qu'ils existent à ce jour. L'organigramme tel qu'il existait au 31 décembre 2022 est décrit dans le paragraphe 18.3.2 « Etat des comptes consolidés » à la note 5 « Périmètre de consolidation ».

6.2. Liste des filiales importantes

La taille du Groupe permet une présentation exhaustive de ses filiales. Elles sont listées à la note 5 « Périmètre de consolidation » de l'état des comptes consolidés au 31 décembre 2022 inséré au paragraphe 18.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

Les informations relatives aux chiffres clés des filiales, une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des principales entités du Groupe, notamment de leur situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires sont présentées au paragraphe 6.2 du présent document.

EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 247 millions d'euros contre 154 millions d'euros l'an passé soit une augmentation de 61% par rapport à l'année 2021. La marge brute constatée – principal indicateur de l'activité du Groupe – est de 86 millions d'euros contre 67 millions d'euros l'an passé. L'activité du Groupe s'est redressée grâce à la reprise de l'événement principalement, de l'international, et de la poursuite de la croissance constatée dans les métiers des Relations Publics et du digital. Le résultat opérationnel courant affiche un bénéfice de 9 millions d'euros. Des produits de gestion exceptionnel essentiellement liés à Sopexa augmentent le résultat opérationnel à 9,4 millions d'euros, Après charges financières, et impôts sur les sociétés (issus des sociétés bénéficiaires à l'international, et en France après l'imputation partielle des déficits reportables de l'an passé) le résultat net s'élève à presque 6 millions d'euros.

BILAN

Au bilan, les capitaux propres s'élèvent à 28 millions d'euros dont une part du Groupe de 19,9 millions d'euros.

La trésorerie, de 44 millions d'euros à la clôture, est stable : une capacité d'autofinancement d'exploitation fortement positive à +10,2 millions d'euros (hors impact norme IFRS 16 relative aux locations longue durée), essentiellement compensée par une variation de BFR de -3 millions d'euros, des remboursements d'emprunts dont intérêts de -4,2 millions d'euros (dont -1,5 millions de PGE) et l'acquisitions des nouvelles filiales pour -2,1 millions d'euros.

Les emprunts bancaires sont de 27,5 millions d'euros dont 6,5 millions d'euros à moins d'un an. Le PGE de 20 millions n'a finalement pas été utilisée et le remboursement a débuté en 2022 pour 1,5 millions d'euros. La trésorerie nette consolidée s'élève à 16,5 millions d'euros.

Hors PGE, les dettes bancaires de 8,4 M€ sont à rapprocher des capitaux propres du groupe de 28 millions d'euros et une trésorerie positive de 24,9 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution de la trésorerie s'explique principalement par les éléments suivants :

- › La capacité d'autofinancement opérationnelle (avant IS) dégage un surplus de 10,2 millions d'euros (hors effet de la norme IFRS 16) contre 4,4 millions d'euros l'an passé.
- › La variation de BFR sur la période est clôture est de -3 millions d'euros (hors effet de la norme IFRS 16).
- › Le Groupe a remboursé 4,2 millions d'euros (dont intérêts financiers et hors effet de la norme IFRS 16).
- › Aucun dividende n'a été versé en 2022.

8.1. Informations sur les capitaux propres

Les éléments relatifs aux capitaux du Groupe sont présentés à la note 25 des comptes consolidés au 31 décembre 2022 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.2. Source et montant des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont détaillés à la note 23 dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés au 31 décembre 2022 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

8.3. Besoins de financement et structure de financement

Ces derniers sont présentés à la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2022 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel, ainsi qu'au chapitre 3 « Facteurs de risques ».

8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux influençant les activités de l'émetteur

Au 31 décembre 2022, il n'y a aucune restriction à l'utilisation des capitaux propres pouvant influencer les opérations de l'émetteur, autre que les limites imposées aux délégations de compétences du Directoire, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires des 28 mai 2020, 27 mai 2021 et 24 mai 2022. Les délégations financières sont détaillées au paragraphe 19.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Cependant l'accès à la trésorerie de Sopexa est conditionné à l'accord de l'ensemble des actionnaires dont le groupe Hopscotch représente la majorité.

8.5. Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation

Pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe telle qu'évoquée au paragraphe 5.4, et afin de fidéliser les vendeurs et de leur faire partager le projet d'entreprise monté par le Groupe, HOPSCOTCH Groupe a pour habitude de rémunérer une part significative de l'acquisition pouvant aller jusqu'à 50% du prix total par échange d'actions nouvelles ou anciennes de HOPSCOTCH Groupe contre l'apport de titres de la société acquise. Le solde, payé en numéraire, est généralement couvert par un emprunt bancaire amortissable à taux fixe ou à taux variable encadré d'une durée usuelle de 5 ans.

Les investissements ordinaires tels que décrits au paragraphe 5.7 seront autofinancés par la société faisant le cas échéant l'objet d'un refinancement.

9 # ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

HOPSCOTCH Groupe est un groupe de communication international dont certaines activités ont pour notamment objet la promotion des secteurs de l'agroalimentaire, du vin et l'art de vivre. Ses experts conçoivent et font rayonner des stratégies de communication en les adaptant aux contraintes des marchés locaux tout en se soumettant aux réglementations auxquelles sont soumis ses clients. À ce titre, une partie des clients de ses filiales spécialisées sont des interprofessions européennes des secteurs agricoles et viticoles qui bénéficient, pour faire la promotion de leurs produits dans les pays de l'UE ou dans les pays tiers, de subventions européennes. Cela inclut des règles de passation d'appels d'offres publics, comme des typologies d'activités et de justification de ces activités.

10 # INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

PERSPECTIVES 2023

Comme prévu, le Groupe a bénéficié du redimensionnement effectué et, associé à un excellent exercice 2022, démontre un retour à une exploitation largement positive.

Avec ses activités toutes bien orientées, et dans la poursuite d'une exploitation à l'efficacité renforcée, l'année 2023 devrait tenir ses promesses de consolidation. De nombreux projets en cours pourraient soutenir cette tendance.

11 # PRÉVISION OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE

Le Groupe ne communique pas sur des prévisions de bénéfices car celles-ci sont susceptibles de modifications à la hausse comme à la baisse tout au long de l'exercice, en raison des incertitudes et du manque de visibilité du marché.

Toutefois, la gestion du Groupe permet d'ajuster très rapidement les ressources mises en œuvre aux fluctuations du volume d'affaires.

De surcroît, la méthode de reconnaissance des revenus à l'avancement laisse une incertitude significative du résultat jusqu'à la toute fin des travaux de la clôture annuelle.

12 # ORGANES D'ADMINISTRATION

12.1. Composition du conseil de surveillance et du directoire

Composition du conseil de surveillance

Au 30 mars 2022, le Conseil est composé de 6 membres, de nationalité française qui sont :

NOM Prénom	Age au 30 mars 2023	Fonction	Indépendance	1 ^{ère} nomination	Échéance du mandat
CHENUT Christophe	60	Président du conseil		9 septembre 2014	AG 2028
CHEVALIER Pascal	55	Membre du conseil		25 février 2021	AG 2028
PETIET Maxime	71	Vice-Président du conseil	Membre indépendant	22-mai-14	AG 2026
ROUX Bernard	88	Membre du conseil	Membre indépendant	25-juin-04	AG 2025
CHOUCHAN Laure	60	Membre du conseil		25-juin-04	AG 2028
CAPRON Isabelle	65	Membre du conseil	Membre indépendant	24-mai-13	AG 2025

** Monsieur Pascal CHEVALIER a été coopté par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 25 février 2021 aux fonctions de membre du Conseil de surveillance. Cette nomination provisoire a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2021*

Le tableau de synthèse figurant ci-dessous récapitule les changements ou renouvellements intervenus dans la composition du conseil au cours de l'exercice 2022 et au jour de l'établissement du présent document :

Nature	Membre concerné	Date	Conséquences en termes de diversification
Renouvellement de son mandat de membre du conseil de surveillance	Pascal Chevalier	24 mai 2022	-
Renouvellement de son mandat de membre du conseil de surveillance	Laure Chouchan	24 mai 2022	-
Renouvellement de son mandat de membre et Président du conseil de surveillance	Christophe Chenut	24 mai 2022	-

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, les critères retenus par le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les suivants :

- › Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- › Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- › Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- › Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- › Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil considère que 3 d'entre eux : Monsieur Bernard Roux, Madame Isabelle Capron et Monsieur Maxime Petiet étaient indépendants, conformément à la définition donnée par le Code Middledenext.

Critères d'indépendance	Pascal Chevalier	Laure Chouhan	Bernard Roux	Isabelle Capron	Christophe Chenut	Maxime Petiet	Explications en cas de non-conformité
Ne pas être, ni avoir été au cours des 5 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;		✓	✓	✓	✓	✓	M Chevalier est actionnaire principal de la Société One expérience qui a une petite activité événementielle concurrentielle
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif		✓	✓	✓	✓	✓	La sté REWORLD MEDIA dont M. Chevalier est Psdt est actionnaire de référence au 31.12.22
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	✓		✓	✓		✓	Christophe Chenut est proche de l'un des mandataires sociaux
Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des 6 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Fille d'un actionnaire de concert avec le Directoire
Conclusion sur l'indépendance			Indépendant	Indépendant		Indépendant	

MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Pascal Chevalier a été nommé provisoirement par le Conseil de surveillance du 25 février 2021 en qualité de membre du Conseil en remplacement de Monsieur Lionel Chouhan, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur. Sa nomination a été ratifiée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021 puis renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 :

M. Pascal Chevalier exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée.

Autres mandats sociaux hors Groupe :

- Président Directeur Général de REWORLD MEDIA (société cotée sur Euronext Growth)
- Gérant de la société EDI SIC,
- Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD, société soumise à la loi de la République de Singapour
- Président du Conseil d'administration de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois
- Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société MEDIA 365
- Administrateur de la société SAS TRINOVA CREATION
- Administrateur de la société SA TRINOVA

- Président de la société SAS CPI
- Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY
- Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 »
- Gérant de la société SARL CTB
- Président, via la société CPI, de la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour,
- Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION
- Président du Conseil d'administration, via la société CPI, de la société NETMEDIA GROUP (société cotée sur Euronext Growth)
- Président, via la société CPI, de la société SAS CPG
- Président du Conseil d'administration de la société SA EDUCFORM'ACTION
- Directeur Général, via la société CPI, de la société RMP
- Directeur Général, via la société CPI, de la société SAS REWORLD MEDIA FACTORY

Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé d'un MBA de l'IAE Paris et de l'EPITA (ingénierie informatique).

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Maxime Petiet a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2020 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2026, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Maxime Petiet exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Vice-Président et membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth,

Autres mandats sociaux hors Groupe : Capitaine de Vaisseau au CESM, Administrateur de la Fondation de l'IHEDN

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion :

Maîtrise de Gestion à Dauphine

Diplôme de Sciences Po Paris (Félicitations du Jury)

Diplôme d'Expert-Comptable

Diplôme de Commissaire aux Comptes

Arthur Andersen de 1977 à 2002 (associé de 1988 à 2002)

Associé chez Ernst and Young de 2002 à 2011

Associé de 2002 à 2011

Membre du Comité Exécutif France de 2002 à 2007

Gérant de Advisory France puis de l'Europe de l'Ouest et du Sud de 2002 à 2009

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Bernard Roux et de Madame Isabelle Capron ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2025 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Bernard Roux, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

Fondateur de la société RSCG

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon (EM Lyon) en 1955.

Mme Isabelle Capron, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre indépendant du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Administrateur de Peugeot Saveurs

Autres fonctions salariées ou non : Vice-Présidente Internationale de ICCF GROUP et membre de l'association APIA (Administrateurs Professionnels Indépendants Associés)

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée de HEC Paris, Vice-Présidente exécutive de la société FAUCHON de 2004 à 2012, Vice-Présidente Internationale Paris Shanghai et Directrice générale France de la société ICICLE Fashion Group depuis 2013 à ce jour.

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Christophe Chenut et Madame Laure Chouchan ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2028 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

M. Christophe Chenut, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch:

Président du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Président de la SAS Christophe Chenut Conseil, elle-même Censeur de la société Inès de la Fressange Paris,
Administrateur de la SA LOSC Lille,
Administrateur et membre du comité des nominations et rémunérations de la SA SMCP GROUPE

Autres fonctions salariées ou non : Néant.

Expérience et expertise en matière de gestion :

Dirigeant L'Equipe, Lacoste, l'Opinion, DDB, Président Stade de Reims
Maîtrise de gestion à Dauphine diplômé du MBA HEC

Mme Laure Chouchan, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch:

Membre du Conseil de Surveillance de la SA HOPSCOTCH Groupe, société cotée sur Euronext Growth

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant.

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée d'une maîtrise de Gestion Dauphine

Productrice (1990-2007), Directrice des jeux chez Fremantlemedia France (2007-2016)

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil de Surveillance sont domiciliés au siège social de la Société.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe d'administration, de surveillance ou associé commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années, n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'associé commandité, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Au 30 mars 2023, le Directoire est composé de trois membres, de nationalité française, de la manière suivante :

NOM Prénom	Age	Fonction	1 ^{ère} nomination	Échéance mandat
BEDIN Frédéric	59	Président du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028
DESVEAUX Benoit	60	Membre du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028
MOLEY Pierre-Franck	60	Membre du Directoire	25 juin 2004	13 juin 2028

Les membres du Directoire ont été nommés par le Conseil de Surveillance en date du 25 juin 2004 et ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 24 juin 2010 puis du 13 juin 2016 puis du 13 juin 2022 pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 13 juin 2028.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire sont domiciliés au siège social de la Société.

M. Frédéric Bedin, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Président du Directoire de la SA HOPSCOTCH Groupe et Directeur Général
Président du Conseil d'Administration de Hopscotch Système Asia Limited
Administrateur d'Hopscotch System Asia (Hong Kong),
Représentant légal d'Hopscotch Business Consulting (Shanghai) Ltd
Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA
Directeur Général de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion

Directeur Général de la SAS Hopscotch
Président de la SAS Sagarmatha en représentation de la société Hopscotch Groupe

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Administrateur de Catering International Service (CIS)
Administrateur de la Fondation Entreprendre
Administrateur d'UNIMEV

Président de la SAS Le Holding Systeme

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

Maîtrise de gestion à l'Université de Dauphine

M. Benoît Desveaux, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre du Directoire de HOPSCOTCH Groupe et Directeur Général

Gérant de la SARL Hopscotch Africa (Casablanca)

Président de la SAS Hopscotch Rouge

Administrateur de Hopscotch Système Asia Limited

Membre du Conseil de Surveillance de la SA SOPEXA

Administrateur de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion

Directeur Général de la SAS Human to Human

Directeur Général de la SAS Hopscotch

Président de la SAS Sagarmatha en représentation de la société Hopscotch Groupe

Autres mandats sociaux hors Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de la société Faire ! Mieux

Administrateur de l'Observatoire de l'Immatériel »

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômé de l'EFREI Paris

M. Pierre Franck Moley, exerce les mandats suivants :

Au sein du Groupe Hopscotch :

Membre du Directoire de la SA HOPSCOTCH Groupe et Directeur Général

Président du Directoire de la SA SOPEXA

Directeur général de Hopscotch System Asia Limited

Administrateur de Hopscotch System Asia Limited

Administrateur de Sopexa (Canada) Ltée

Superviseur de Sopexa Chine Co Ltd

Administrateur de Sopexa Food and Wine from France Inc

Administrateur et représentant légal de Sopexa Japon KK

Administrateur Sopexa Hong Kong Limited

Représentant légal de Sopexa Korea Yuhan Hoesa

Administrateur de Sopexa Australie Proprietary Limited

Administrateur de Sopexa Sopexa India Food Promotion Agency Private Limited

Président de Sopexa Vietnam Limited liability company

Administrateur de la SAS Auto-Moto Cycle Promotion

Directeur Général de la SAS Hopscotch

Président de la SAS Sagarmatha en représentation de la société Hopscotch Groupe

Autres mandats sociaux hors Groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Expérience et expertise en matière de gestion :

DESS de gestion Université Paris Dauphine

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, aucune personne membre d'un organe de direction n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, prononcée au cours des cinq dernières années et n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou associé commandité n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

12.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la Direction générale

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil, le règlement intérieur prévoit, dans son article 5 que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de Surveillance concerné doit :

- › en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil, en délivrant un exposé clair des motifs
- › et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.
- › Ainsi, selon le cas, il devra :
- › s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (sortir de la salle)
- › ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- › démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission. »

Une fois par an, le Conseil applique la procédure suivante de révélation et de suivi des conflits d'intérêts : A l'occasion du Conseil arrêtant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il sera demandé à chaque membre du Conseil de surveillance de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie et il sera proposé au Conseil de passer en revue ces différents conflits d'intérêts connus.] Chaque membre du Conseil de surveillance fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation, il sera consigné dans les procès-verbaux du Conseil de surveillance toutes les décisions relatives à des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance.

Lors de sa réunion du 30 mars 2023, le Conseil a mis à jour sa procédure de revue et suivi annuel des conflits d'intérêts. À cette occasion, le conflit d'intérêts avec M. Pascal Chevalier précédemment identifié, en raison du fait qu'il soit actionnaire de la Société One expérience, société dont une petite partie de son activité est l'évènementiel (activité concurrente d'HOPSCOTCH Groupe) est confirmé.

En application de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, il est décidé que Monsieur Chevalier s'abstiendra de participer au vote de toute délibération qui le mettrait en situation de conflit d'intérêt au cas par cas.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe de direction ou de surveillance a déjà été sélectionné en tant que membre d'un organe de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune autre restriction acceptée par les membres d'un organe de direction ou de surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent, sous réserve de l'obligation de conservation des membres du Directoire concernant les actions qui leur ont été attribuées gratuitement.

13 # RÉMUNÉRATIONS & AVANTAGES

13.1. Rémunération totale et avantages versés et avantages versés en 2022 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est exclusivement composée d'une somme annuelle dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale.

En outre, il existe une convention de prestations de services conclue entre la société Christophe Chenut Conseil dont le Président est Monsieur Christophe Chenut, et Hopscotch Groupe dont Monsieur Christophe Chenut est Président du Conseil de surveillance et la Société. Cette convention a pour objet la fourniture de prestations de conseil dans le domaine du sport. Au titre de l'exercice 2022, la Société Christophe Chenut Conseil a facturé à Hopscotch Groupe, la somme de 32 500 euros HT.

L'Assemblée Générale du 27 mai 2021, a décidé de fixer la somme maximale annuelle à allouer aux membres du Conseil de surveillance à 90 000 euros pour l'exercice en cours et applicable jusqu'à nouvelle décision. Cette enveloppe est répartie, conformément à la politique de rémunération approuvée dans le cadre de la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 24 mai 2022, entre les membres du Conseil selon les modalités suivantes, sur la base de 6 conseils :

- › Une somme fixe annuelle de 6 000 euros par membre du Conseil de surveillance et de 15 000 euros pour le Président du Conseil
- › Une somme variable liée à un critère d'assiduité de 1 000 euros par membre du Conseil et de 2 500 euros pour le Président du Conseil versée par présence effective aux séances du Conseil.

Il n'est pas prévu d'indemnités supplémentaires au titre de la participation à un comité quelconque.

Il n'est pas prévu que le Président du Conseil bénéficie d'une somme complémentaire au titre de ses fonctions de Président du Conseil, sa rémunération étant incluse dans l'enveloppe maximale.

Le montant total des rémunérations versées en 2023 au titre de l'exercice 2022 aux membres du Conseil de Surveillance, en raison de leur mandat est de 81 500 euros dont 27 500 euros pour le Président du Conseil.

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La rémunération des membres du Directoire est arrêtée chaque année par le Conseil de Surveillance. Le Directoire est composé de trois membres (Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

En raison de leur mandat et au cours de l'exercice 2022, tous les membres du Directoire ont perçu une rémunération fixe de 12 500 euros bruts mensuels sur 12 mois, soit 150 000 euros brut annuel.

En outre, ils peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Enfin, les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail, antérieur à leur nomination au Directoire, dont la rémunération est déterminée de la façon suivante :

- › Partie fixe sur l'exercice 2022 : la rémunération fixe attribuée aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2022 est de 12 500 mensuels bruts chacun, soit 150 000 euros brut annuel.
- › Partie variable sur l'exercice 2022 : Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'une part variable (au titre de leur contrat de travail, et exclusivement motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

Une rémunération variable de 80 000 euros a été versée en 2022.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs de la rémunération variable a été fixé par le Conseil de surveillance de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Stock-options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social n'est à ce jour bénéficiaire de stock-options.

En matière d'attribution gratuite d'actions, le Conseil a décidé de fixer à 5 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par les membres du Directoire jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Dans le cadre de l'autorisation consentie au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 dans sa 23^{ème} résolution et de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en date des 15 juin 2020 et 25 février 2021, le Directoire a désigné le 1^{er} juin 2021 les membres du Directoire comme bénéficiaires d'actions attribuées gratuitement sous réserve du respect d'une condition de présence et de performance. A ce titre, le Directoire a fixé l'attribution de 15 000 actions au profit de chacun de ses membres. L'attribution définitive des actions interviendra, sous respect des conditions susvisées, à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, à savoir le 1^{er} juin 2023.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Frédéric Bedin	Plan 2021-2 du 1 ^{er} juin 2021	15 000	135 300 €	1 ^{er} juin 2023	1 ^{er} juin 2023 *	Résultat opérationnel courant au 31/12/2022 supérieur à 0 Résultat opérationnel courant au 31/12/2022 supérieur à 5% de la marge brute Obtention du label RSE agence active de l'AAC ou label équivalent en 2022
Benoit Desveaux	Plan 2021-2 du 1 ^{er} juin 2021	15 000	135 300 €	1 ^{er} juin 2023	1 ^{er} juin 2023 *	Résultat opérationnel courant au 31/12/2022 supérieur à 0 Résultat opérationnel courant au 31/12/2022 supérieur à 5% de la marge brute Obtention du label RSE agence active de l'AAC ou label équivalent en 2022
Pierre-Franck Moley	Plan 2021-2 du 1 ^{er} juin 2021	15 000	135 300 €	1 ^{er} juin 2023	1 ^{er} juin 2023 *	Résultat opérationnel courant au 31/12/2022 supérieur à 0 Résultat opérationnel courant au 31/12/2022 supérieur à 5% de la marge brute Obtention du label RSE agence active de l'AAC ou label équivalent en 2022

** Les membres du Directoire bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions, devront conserver au nominatif 5% des actions qui lui ont été attribuées gratuitement dans le cadre du plan 2021-2, jusqu'à la cessation des fonctions de dirigeant mandataire social*

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule de fonction. Il n'y a pas d'autre avantage en nature.

Les éléments de la rémunération totale et des avantages en nature attribués au titre de l'exercice écoulé ou versés au cours dudit exercice par la Société durant l'exercice à chaque mandataire social sont les suivants :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Frédéric Bedin, Président du Directoire		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	303 124 €	296 200 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	30 000 €	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	50 000€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	135 300 €	121 667€
TOTAL	468 424 €	467 867 €

	Exercice 2022	Exercice 2021
Benoît Désveaux, membre du Directoire		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	303 382 €	295 792 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	30 000 €	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	50 000€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	135 300	121 667€
TOTAL	468 682	467 459€

	Exercice 2022	Exercice 2021
Pierre Franck Moley, membre du Directoire		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	302 125 €	294 389€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	30 000 €	Néant
Valorisation des rémunérations exceptionnelles attribuées au cours de l'exercice	0	50 000€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	135 300 €	121 667 €
TOTAL	467 425	466 056€

Tableaux récapitulatifs des rémunérations attribuées ou versées à chaque dirigeant mandataire social

Frédéric Bedin, Président du Directoire	Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	300 000 €****	300 000 €*****	252 000* €	237 000** €	252 000 €	202 000 €
Rémunération variable annuelle	150 000 €	30 000 €	40 000€	40 000 €	0 €	0€
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	50 000 €***	50 000 €	Néant	Néant	65 000€
Avantages en nature (1)	3 124 €	3 124 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €
TOTAL	453 124	383 124	346 200 €	281 200 €	256 200	271 200 €

(1) Véhicule de fonction

* Dont 102 K€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

** Dont 92 K€ au titre du mandat social et 145K€ au titre du contrat de travail

*** Rémunération exceptionnelle compte tenu de la bonne résilience du groupe dans le contexte exceptionnel et particulièrement délicat du Covid-19.

****Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

***** Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150K€ au titre du contrat de travail

Le versement de cette rémunération exceptionnelle a été approuvée par l'Assemblée générale du 24 mai 2022 de la 13^{ème} résolution (say on pay ex post individuel de M Bedin)

Benoît Désveaux, membre du Directoire	Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	300 000 €****	300 000 €*****	252 000 € *	237 000 €**	252 000 €	202 000 €
Rémunération variable annuelle	150 000 €	30 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	50 000 €***	50 000€***	Néant	Néant	65 000€
Avantages en nature (1)	3 382 €	3 382 €	3 792 €	3 792 €	3 792 €	3 792 €
TOTAL	453 382	383 382	345 792 €	280 792 €	255 792 €	270 792 €

(1) Véhicule de fonction

* Dont 102 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

** Dont 92 K€ au titre du mandat social et 145 K€ au titre du contrat de travail

*** Rémunération exceptionnelle compte tenu de la bonne résilience du groupe dans le contexte exceptionnel et particulièrement délicat du Covid-19.

****Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

***** Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

Le versement de cette rémunération exceptionnelle a été approuvée par l'Assemblée générale du 24 mai 2022 de la 15^{ème} résolution (say on pay ex post individuel de M. Désveaux)

Pierre-Franck Moley membre du Directoire	Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	300 000 €****	300 000 €*****	252 000 € *	237 000 €**	252 000 €	202 000 €
Rémunération variable annuelle	150 000 €	30 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	50 000 € ***	50 000€***	Néant	Néant	65 000€***
Avantages en nature (1)	2125 €	2 125 €	2 389 €	2 389 €	2 909 €	2 909 €
TOTAL	452 382 €	382 125 €	344 389 €	279 389 €	254 909€	269 886 €

(1) Véhicule de fonction

* Dont 102 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

** Dont 92 K€ au titre du mandat social et 145 K€ au titre du contrat de travail

*** Rémunération exceptionnelle compte tenu de la bonne résilience du groupe dans le contexte exceptionnel et particulièrement délicat du Covid-19.

**** Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

***** Dont 150 K€ au titre du mandat social et 150 K€ au titre du contrat de travail

Le versement de cette rémunération exceptionnelle a été approuvée par l'Assemblée générale du 24 mai 2022 de la 14^{ème} résolution (say on pay ex post individuel de M Moley)

Tableau sur les rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Mandataires sociaux non dirigeants de la Société	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au titre de l'exercice 2022	Montants versés au titre de l'exercice 2021	Montants versés au titre de l'exercice 2020
Au titre du mandat de membre du conseil	Lionel Chouchan***	Néant	Néant	12 000 €	10 300 €**
Autres rémunérations		Néant	Néant	28 104 €*	63 803 €*
Au titre du mandat de Président du conseil	Christophe Chenut	27 500 €	27 500 €	60 000 €	51 500 €**
Autres rémunérations		32 500 €	32 500 €*****	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Pascal Chevalier****	11 000 €	11 000 €	Néant	Néant
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Isabelle Capron	11 000 €	11 000 €	12 000 €	10 300 €**
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Laure Chouchan	11 000 €	10 000 €	12 000 €	10 300 €**
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Bernard Roux	11 000 €	11 000 €	12 000 €	10 300 €**
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
Au titre du mandat de membre du conseil	Maxime Petiet	11 000 €	11 000 €	12 000 €	10 300 €**
Autres rémunérations		Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL		115 000 €	114 000 €	148 104 €	166 803 €

* Rémunération perçue par Lionel Chouchan au titre de son mandat de représentation de la société Le PUBLIC SYSTEME CINEMA.

** A titre exceptionnel, par décision du 23 septembre 2020, le Conseil de Surveillance a décidé de réduire leur rémunération de 20% à compter du 1er avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

*** Monsieur Lionel Chouchan a démissionné de son mandat d'administrateur le 07 janvier 2021

**** Monsieur Pascal Chevalier a été coopté en tant qu'administrateur le 25 février 2021

***** Au titre de la convention de prestations de services conclue entre la société Christophe Chenut Conseil et Hopscotch Groupe

Il est précisé que les montants relatifs aux rémunérations des membres du Conseil de surveillance attribués au titre d'une année sont versés au cours de l'année qui suit.

Il est précisé que pour l'ensemble des mandataires sociaux ci-dessus :

- › il n'existe pas de rémunération conditionnelle ou différée ;
- › il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ ou d'indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

En outre, ces membres peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat et à la mise à disposition de voiture de service. Il n'existe aucun accord

prévoyant des indemnités en cas de rupture du contrat de travail sans cause réelle ou sérieuse ou en raison d'une prise de contrôle par un tiers.

Il n'existe aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes de direction, de surveillance ou de direction générale.

Toute autre information se rapportant aux plans d'actions gratuites en cours dans le Groupe est disponible au paragraphe 15.2 du document d'enregistrement universel.

Contrats de travail et régimes sociaux des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux		Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Frédéric Bedin	Président du Directoire	Oui	Non	Non	Non
Benoît Désveaux	Membre du Directoire	Oui	Non	Non	Non
Pierre Franck Moley	Membre du Directoire	Oui	Non	Non	Non
Christophe Chenut	Président du Conseil de surveillance	Non	N/A	N/A	N/A

Le maintien du contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux est justifié par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes antérieures à la prise de mandat, et par la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.

Les membres du Directoire de HOPSCOTCH Groupe, à savoir Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley, bénéficient d'un contrat de travail depuis de nombreuses années. Il est précisé que le Président du Directoire ne bénéficie d'aucun avantage salarial particulier, vis-à-vis des autres membres du Directoire.

Par ailleurs, il est précisé qu'il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

13.2. Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages

Les éléments relatifs aux provisions pour retraites, pensions ou autres avantages sont décrits à la note 3.18 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2022 insérés au paragraphe 18.3.2 « États des comptes consolidés » du présent document d'enregistrement universel.

14 # FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Durée des mandats de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

14.1.1. Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour 6 années.

Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois année(s) (article 14 des statuts).

Il est précisé que depuis le transfert sur Euronext Growth, le conseil n'est plus tenu de remplir les fonctions de comité d'audit et que le comité des rémunérations a été supprimé.

14.1.2. Le Directoire

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans (article 13 des statuts).

Tous les mandats de membres du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 13 juin 2022, pour une durée de 6 ans venant à échéance le 13 juin 2028.

14.2. Contrat de service liant les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la société ou à ses filiales

Il existe un contrat de prestations de services entre la société Christophe Chenut Conseil dont M. Christophe Chenut est le Président et occupe également la fonction de Président du Conseil de surveillance de la société Hopscotch Groupe, et la société Hopscotch Groupe. Ce contrat a pour objet la fourniture de prestations de conseil dans le domaine du sport.

14.3. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-104 du Code de commerce, les sociétés cotées peuvent se référer volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises dans le cadre du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

A la suite du changement de marché de la société vers Euronext Growth le 27 juillet 2022, les obligations applicables se trouvant allégées, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 12 décembre 2022, a décidé d'adapter son règlement intérieur. Il a ainsi conservé uniquement le contenu de certains principes du Code Middledenext relatif au gouvernement d'entreprise, dont la procédure annuelle de revue des conflits d'intérêts, le devoir d'assiduité des membres du Conseil ou encore, le devoir de s'informer pour les membres du Conseil.

14.4. Lors de l'adoption dudit Code, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code. Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance

Néant

14.5. Fonctionnement et travaux du Conseil de Surveillance

Les conditions de préparation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre fois par an dont une fois par trimestre, afin de permettre un examen approfondi des thèmes abordés.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de gestion sont transmis aux membres du Conseil de Surveillance et au comité social et économique dans un délai raisonnable avant leur réunion appelée à les examiner.

La tenue des réunions du Conseil de Surveillance

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur, les convocations des membres du Conseil peuvent être faites par tous moyens, et doivent, sauf circonstances particulières, être expédiées au moins 3 jours avant chaque réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu indiqué dans la convocation mais de préférence au siège social. Elles se sont tenues, en 2022, au siège social ainsi qu'en visio-conférence.

Le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2022.

Sur cette période, le taux d'assiduité des membres aux réunions du Conseil a été de 96,66%.

Les représentants du comité social et économique ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils ont assisté à 5 réunions sur 5.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé régulièrement.

Les sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les sujets suivants ont été débattus par le Conseil au cours de l'exercice 2022 :

- › Examen des comptes, des rapports et des documents de gestion prévisionnelle ;
- › Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- › Politique de rémunération des mandataires sociaux et Répartition de la rémunération des membres du Conseil ;
- › Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- › Marche des activités par pôle métier, et stratégie ;
- › Mise à jour des prévisions annuelles du Groupe et analyse, en brut et pro-forma ;
- › Situation financière du Groupe, niveau de la trésorerie, de la dette, etc. ;
- › Politique de développement externe : cibles, stratégie, techniques d'acquisition ;
- › Attributions gratuites d'actions ;
- › Évaluation des travaux du conseil ;
- › Examen de l'indépendance des membres du conseil ;

- › Examen annuel des points de vigilance, suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- › Suivi des « indicateurs de gouvernance » listés par le Conseil ;
- › Revue annuelle des conflits d'intérêts connus ;
- › Point sur la succession des dirigeants, changement / évolution de management et de gouvernance, offre influence du groupe ;
- › Autorisation préalable de conventions réglementées ;
- › Suivi de la procédure en matière d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- › Analyse du cours de bourse et réflexion sur le sujet
- › Point sur le plan de formation triennal des membres du Conseil
- › Transfert des actions sur le marché Euronext Growth,
- › Augmentations de capital intra groupe,
- › Autorisation de prêts pour le financement d'acquisitions
- › Projets divers.

Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2010 a adopté un règlement intérieur reprenant notamment les mentions recommandées aux termes du Code Middlenext. Il a été modifié en date du 5 avril 2017 suite notamment à la diffusion de la nouvelle édition du code Middlenext le 14 septembre 2016 puis modifié le 23 septembre 2020 à la suite de la réunion du Conseil du 23 septembre 2020.

Le changement de marché de cotation (passage sur Euronext Growth Paris) le 27 juillet 2022 a engendré une décision de modification du Règlement intérieur le 12 décembre 2022 car la Société ne souhaite plus se référer à l'intégralité des recommandations du Code Middlenext.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la Société www.hopscotchgroupe.com dans l'espace dédié à l'information réglementée.

Évaluation des travaux du conseil

La Société a procédé à l'évaluation des travaux du Conseil sous la forme d'un questionnaire d'autoévaluation transmis à ses membres en février 2017. Ce questionnaire visait à évaluer la composition, l'organisation, le mode de fonctionnement ainsi que la préparation des travaux du Conseil.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 22 septembre 2021 les membres du Conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et du Comité des rémunérations, ainsi que sur la préparation de leurs travaux. Le Conseil a la possibilité, s'il le souhaite, de se réunir hors la présence du Directoire et de voir certains points débattus.

Le changement de marché de cotation (passage sur Euronext Growth Paris) le 27 juillet 2022 a engendré une décision de modification du Règlement intérieur le 12 décembre 2022 : l'évaluation des travaux du Conseil a été supprimée.

15 # SALARIÉS

15.1. Informations significatives

15.1.1. Indicateurs clés

Au 31 décembre 2022, le Groupe compte 611 collaborateurs permanents (CDI/CDD) dont 428 collaborateurs en France, avec 36 collaborateurs chez Hopscotch SPORT

En moyenne annuelle, le Groupe compte 642 collaborateurs dont 425 en France, avec une moyenne de 17,45 pour Hopscotch Sport qui a été intégré en juillet 2022. (Tous types de contrats confondus)

	Année 2022	Année 2021	Année 2020
Effectif total (moyenne annuelle)	697	638	731
Effectif au 31 décembre	611	545	629
Répartition par site au 31 décembre 2022			
Paris	396	320	408
Lyon	27	32	30
Lille	7	8	13
Europe, Afrique, Middle East (Hors France)	77	64	78
Amériques	34	44	37
Asie-Pacifique	70	77	63
Répartition des salariés par métier au 31 décembre 2022 (France)*			
Achat / Marketing	22		17
Cinéma	13		13
Digital	33		62
Événementiel	196		177
Fonction Support	83		87
RP	76		72
Travel	5		14
Luxe	0		9
Main d'œuvre extérieure à la société	39 contrats d'intérim avec 19 personnes différentes	9 contrats d'intérim avec 8 personnes différentes	12 contrats d'intérim avec 8 personnes différentes
Nombre de contrat d'intermittents au cours de l'année	351	169	145

* Nos systèmes d'informations ne nous permettent pas d'avoir une répartition par métier fiable, pour les entités hors France. Seul l'effectif France a été comptabilisé dans cette rubrique.

15.1.2. Autres informations sociales

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA REMUNERATION ET DES CHARGES SOCIALES

La politique de la rémunération est strictement individuelle, les charges sociales sont les taux légalement en vigueur, le Groupe ne bénéficiant habituellement que très exceptionnellement des allègements existants.

ÉGALITE PROFESSIONNELLE

Le Groupe Hopscotch s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations, c'est-à-dire toutes distinctions opérées entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Au titre des indicateurs mesurés sur l'année 2022, l'Unité Economique et Sociale HOPSCOTCH obtient la note globale de 82 points sur 100 points calculée à partir des

indicateurs qui figurent dans l'index Homme/femme disponible et publié sur le site internet du Groupe.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe a constitué une unité économique et sociale (UES) couvrant la presque totalité des filiales le 7 septembre 2000, à laquelle sont rattachées les Institutions représentant le personnel (CSE dont CSSCT). Ces dernières se réunissent selon un rythme moyen mensuel. Par ailleurs, le temps de travail dans l'entreprise est régi en conformité avec la loi selon les termes d'un accord d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) signé le 5 septembre 2001 régulièrement déposé à la direction départementale du travail et appliqué à l'ensemble de l'UES. Cet accord a été complété par les avenants du 15 avril 2019 ainsi que celui du 30 novembre 2021.

7 accords ont été signés à savoir :

- › L'accord Participation (2002), complété par un avenant du 17 avril 2019
- › L'accord Génération (2014)
- › L'accord Bien être « Best Practices For Best Relationship » (2017), complété par les avenants du 15 avril 2019, du 29 juillet 2020 et du 27 juillet 2021
- › L'accord Adaptation sur la périodicité des négociations obligatoires (2018)
- › L'accord collectif du Groupe Hopscotch en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap du 7 mars 2022
- › L'accord relatif à la négociation annuelle obligatoire du 1^{er} juillet 2022

L'accord relatif au forfait mobilité durable du 1^{er} juillet 2022.

Ces accords sont périodiquement revus et complétés.

CONDITIONS HYGIENE ET SECURITE

Le Groupe étant constitué de sociétés de prestations de services, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent habituellement pas de commentaire particulier. Toutes les obligations légales sont appliquées.

Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, et afin d'assurer et garantir la sécurité de ses employés, le Groupe a suivi et appliqué les différents protocoles définis par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. De plus, des masques et des gels hydroalcooliques ont été mis à dispositions des salariés.

Enfin, l'entreprise à respecter les recommandations gouvernementales en matière de télétravail.

EMPLOI ET INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans la mesure du possible, le Groupe fait appel à des organismes du type CAT (centre d'aide pour le travail).

ŒUVRES SOCIALES

Les œuvres sociales sont intégralement supportées et mises en place par le CSE.

IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

La totalité des fonctions est assurée par les collaborateurs internes au Groupe. Toutefois, dans le cadre de ses opérations et en tant qu'assembleur notamment pour celles à caractère événementiel, le Groupe a recours à des prestataires spécialisés externes.

15.2. Participations et stock-options

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société au sens des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est détaillée au chapitre 16 du présent document d'enregistrement universel.

Il est précisé que 133 875 actions gratuites ont été attribuées définitivement à des salariés sur le fondement d'une autorisation postérieure à août 2015 et sont détenues au nominatif par les salariés.

La participation des mandataires sociaux dans le capital social est détaillée au paragraphe 16.1 du document d'enregistrement universel.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

15.2.1. Options de souscription et d'achat d'actions

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a autorisé le Directoire, pour une durée de 38 mois, à l'effet de consentir, au profit des cadres ou mandataires sociaux qu'il désigne au sein de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société (provenant de leur achat préalable par la société), ou encore des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la société, dans la limite de 10 % du capital social au jour de la première attribution.

Au titre d'une précédente autorisation de l'Assemblée générale du 28 mai 2020, un plan a été décidé le 1^{er} juin 2021 visant l'attribution de 50 750 options d'achat d'actions

15.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée du 24 mai 2022 a autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1, L.225-197-2 et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II, et dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'Assemblée générale.

Au titre de cette autorisation, les plans suivants ont été décidés :

- › En date du 21 novembre 2022 : attribution gratuite de 59 000 actions.

Au titre d'une précédente autorisation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019, les plans suivants ont été décidés :

- › En date du 4 décembre 2019 : attribution gratuite de 9 000 actions,
- › En date du 29 mars 2019 : attribution gratuite de 13 400 actions,
- › En date du 15 janvier 2020 : attribution gratuite de 15 000 actions,
- › En date du 7 février 2020 : attribution gratuite de 3 000 actions,
- › En date du 23 septembre 2020 : attribution gratuite de 5 750 actions,
- › En date du 13 avril 2021 : attribution gratuite de 2 000 actions,
- › En date du 1^{er} juin 2021 : attribution gratuite de 107 325 actions,
- › En date du 30 mars 2022 : attribution gratuite de 4 350 actions.

Soit un total de 218 825 actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2022.

TABLEAU RETRAÇANT L'HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au cours de l'exercice

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Nombre d'actions attribuées définitivement	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur des actions gratuites
Plan Avril 2021	28 mai 2019	13 avril 2021	2000	Existantes	13 avril 2022	2000	13 avril 2023	12,70 €
Plan Juin 2021 N°1	28 mai 2019	1 ^{er} juin 2021	62 325	Nouvelles	1 ^{er} juin 2022	55 775	1 ^{er} juin 2023	14,35 €

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2022

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques	Nombre d'actions restantes
Plan juin 2021-2	28 mai 2019	1 ^{er} juin 2021	45 000	Nouvelles	1 ^{er} juin 2023	1 ^{er} juin 2023	-	-
Plan Mars 2022	28 mai 2019	30 mars 2022	4 350	Existantes	30 mars 2023	30 mars 2024	-	-
Plan Novembre 2022	24 mai 2022	21 novembre 2022	59 000	Nouvelles	21 novembre 2024	21 novembre 2025	1000	58 000

* sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

Attribution gratuite d'actions devenues disponibles au cours de l'exercice

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré
Plan mars 2019	26-mai-16	29-mars-19	29-mars-21	30-mars-22	-	13 400
Plan janvier 2020	28-mai-19	15-janv-20	15-janv-21	16-janv-22	-	15 000
Plan février 2020	28-mai-19	07-févr-20	07-févr-21	08-févr-22	-	3 000
Plan septembre 2020	28-mai-19	23-sept-20	23-sept-21	24 septembre 2022	-	3 700

Attribution d'options d'achat d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2022

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	1 ^{ère} date de levée et de cession possible	Fin du plan	Prix exercice de l'option	Nombre d'options caduques au 31.12.2022	Nombre d'options levées au 31.12.2022	Nombre d'options restantes
Plan OPTION juin 2021	28 mai 2020	1 ^{er} juin 2021	50 750	Existantes	1 ^{er} décembre 2021	30 novembre 2026 (inclus)	8,07 €	11 758	-	38 992

TAUX DE DILUTION POTENTIEL MAXIMUM

Au 31 décembre 2022, le capital potentiel s'élève à 107 350 actions représentant -3,94% du capital social (sur une base non diluée). Ce capital potentiel est lié aux attributions gratuites d'actions récapitulées dans le tableau ci-dessus qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution définitive et qui pourront être au choix du conseil des actions nouvelles ou existantes.

15.2.3. Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a accordé au Directoire, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui seraient liées au sens des articles L.225-180 du Code de commerce, dans les limites prévues par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et dans la limite d'un plafond de 5% du capital atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation.

16 # PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnariat

L'actionnariat se répartit selon le tableau ci-dessous au 31 décembre 2022 et au jour de l'établissement du présent document.

Actionnariat au 31 mars 2023

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,09 %	4 766	0,11 %	0,12 %
Autres	3 387	0,12 %	6 774	0,16 %	0,16 %
Sous total Groupe Chouchan	5 770	0,21 %	11 540	0,27 %	0,28 %
Frédéric Bedin	213 023	7,82 %	426 046	10,00 %	10,28 %
Benoît Desveaux	212 314	7,80 %	419 097	9,84 %	10,11 %
Pierre-Franck Moley	119 507	4,39 %	207 133	4,86 %	5,00 %
Le Holding Système*	250 438	9,20 %	500 876	11,76 %	12,09 %
Sous total Groupe BDM	795 282	29,21 %	1 553 152	36,47 %	37,48 %
Total Actions de concert	801 052	29,42 %	1 564 692	36,74 %	37,76 %
Reworld Media	793 186	29,14 %	1 153 186	27,08 %	27,83 %
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	320 088	11,76 %	576 201	13,53 %	13,90 %
Public (actions au porteur)	296 230	10,88 %	296 230	6,96 %	7,15 %
Autres nominatifs	199 428	7,33 %	356 038	8,36 %	8,59 %
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,85 %	132 000	3,10 %	3,19 %
Auto détention	114 961	4,22 %	0	2,70 %	0 %
TALENCE GESTION	54 721	2,01 %	54 721	1,28 %	1,32 %
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	10 777	0,40 %	11 127	0,26 %	0,27 %
Total Droits de vote réels	2 722 443	100%	4 144 195		100%
Total Droits de vote théoriques			4 259 156	100%	

Actionnariat au 31 décembre 2022

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,09 %	4 766	0,12 %	0,13 %
Autres	3 387	0,12 %	6 774	0,18 %	0,18 %
Sous total Groupe Chouchan	5 770	0,21 %	11 540	0,30 %	0,31 %
Frédéric Bedin	213 023	7,82 %	426 046	11,06 %	11,42 %
Benoît Desveaux	212 314	7,80 %	419 097	10,88 %	11,23 %
Pierre-Franck Moley	119 507	4,39 %	207 133	5,38 %	5,55 %
Le Holding Système*	250 438	9,20 %	491 876	12,76 %	13,18 %
Sous total Groupe BDM	795 282	29,21 %	1 544 152	40,07 %	41,38 %
Total Actions de concert	801 052	29,42 %	1 555 692	40,37 %	41,69 %
Reworld Media	793 186	29,14 %	793 186	20,58 %	21,25 %
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	315 738	11,60 %	543 451	14,10 %	14,56 %
Public (actions au porteur)	294 084	10,80 %	294 084	7,63 %	7,88 %
Autres nominatifs	199 465	7,33 %	347 758	9,02 %	9,32 %
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,85 %	132 000	3,43 %	3,54 %
Auto détention	121 420	4,46 %	0	3,15 %	0,00 %
TALENCE GESTION	54 721	2,01 %	54 721	1,42 %	1,47 %
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	10 777	0,40 %	11 127	0,30 %	0,29 %
Total Droits de vote réels	2 722 443	100%	3 732 019		100%
Total Droits de vote théoriques			3 853 439	100%	

* Il est précisé que MM. Bedin, Desveaux et Moley, détiennent chacun 33,32% du capital de la Société Le Holding Système

L'action de concert entre les groupes Chouchan et BDM est décrite ci-après :

- › Le « groupe Chouchan » comprend : Monsieur Lionel Chouchan, ancien membre du Conseil de Surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du Conseil de Surveillance et Madame Sylvie Estevez.
- › Le « groupe BDM » comprend : Monsieur Frédéric Bedin, Monsieur Benoit Desveaux, Monsieur Pierre Franck Moley (chacun membre du Directoire) et la société Le Holding Système.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double qui intervient au bout d'une inscription nominative depuis deux années complètes au moins au nom du même actionnaire.

Le nombre total de droits de vote théoriques correspond au nombre total de droits de vote réels augmenté du nombre d'actions auto-détenues.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2% du capital ou des droits de vote (seuil statutaire défini dans les statuts d'Hopscotch Groupe).

Au cours de l'exercice 2022, les franchissements de seuils déclarés à l'AMF et/ou à la Société ont été les suivants :

- › Par courrier reçu le 7 juin 2022, le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} juin 2022, le seuil de 30% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 801 052 actions

HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 549 060 droits de vote, soit 29,42% du capital et 40,13% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Bedin	213 023	7,82	426 046	11,04
Benoît Désveaux	212 314	7,80	419 097	10,86
Pierre-Franck Moley	119 507	4,39	207 133	5,37
Le Holding système ²	250 438	9,20	485 244	12,57
Total groupe BDM	795 282	29,21	1 537 520	39,83
Lionel Chouchan	2 383	0,09	4 766	0,12
Autres	3 387	0,12	6 774	0,18
Total groupe familial Chouchan	5 770	0,21	11 540	0,30
Total concert	801 052	29,42	1 549 060	40,13

Actionnariat au 31 décembre 2021

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	2 383	0,09 %	4 766	0,13 %	0,13 %
Autres	3 387	0,13 %	6 774	0,18 %	0,18 %
Sous total Groupe Chouchan	5 770	0,22 %	11 540	0,30 %	0,31 %
Frédéric Bedin	213 023	7,99 %	426 046	11,20 %	11,35 %
Benoît Desveaux	212 314	7,96 %	419 097	11,01 %	11,17 %
Pierre-Franck Moley	119 507	4,48 %	207 133	5,44 %	5,52 %
Le Holding Système*	250 438	9,39 %	485 244	12,75 %	12,93 %
Sous total Groupe BDM	795 282	29,82 %	1 537 520	40,40 %	40,96 %
Total Actions de concert	801 052	30,04 %	1 549 060	40,70 %	41,27 %
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	260 613	9,77 %	482 826	12,69 %	12,86 %
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	13 849	0,52 %	16 199	0,43 %	0,43 %
Reworld Media	793 186	29,74 %	793 186	20,84 %	21,13 %
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,95 %	132 000	3,47 %	3,52 %
Autres nominatifs	259 705	9,74 %	426 126	11,2 %	11,35 %
Auto détention	52 160	1,96 %	0	1,37 %	0,00 %
Public (actions au porteur)	354 103	13,28 %	354 103	9,30 %	9,43 %
Total Droits de vote réels	2 666 668	100 %	3 753 500		100 %
Total Droits de vote théoriques			3 805 660	100 %	

Actionnariat au 31 décembre 2020

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nb de droits de vote	% Droits de vote théoriques	% Droits de vote réels
Lionel Chouchan	476 721	17,88%	953 442	21,85%	22,23%
Autres	3 387	0,13%	6 774	0,16%	0,16%
Sous total Groupe Chouchan	480 108	18,00%	960 216	22,01%	22,38%
Frédéric Bedin	223 023	8,36%	446 046	10,22%	10,40%
Benoît Desveaux	222 314	8,34%	439 097	10,06%	10,24%
Pierre-Franck Moley	129 507	4,86%	227 133	5,20%	5,29%
Le Holding Système*	300 438	11,27%	578 244	13,25%	13,48%
Sous total Groupe BDM	875 282	32,82%	1 690 520	38,74%	39,41%
Total Actions de concert	1 355 390	50,83%	2 650 736	60,74%	61,79%
Collaborateurs (participation individuelle au nominatif)	250 534	9,40%	491 399	11,26%	11,46%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	13 849	0,52%	16 199	0,37%	0,38%
Reworld Media**	54 153	2,03%	54 153	1,24%	1,26%
Pascal Chevalier**	22 605	0,85%	22 605	0,52%	0,53%
Sous Total Concert Reworld Media**	76 758	2,88%	76 758	1,76%	1,78%
SIRIUS INVESTISSEMENTS	132 000	4,95%	132 000	3,02%	3,08%
Française Asset Managment	59 161	2,22%	59 161	1,36%	1,38%
Autres nominatifs	162 034	6,08%	320 834	7,35%	7,48%
Auto-détention	74 261	2,78%	0	1,70%	0,00%
Public (actions au porteur)	542 681	20,35%	542 681	12,44%	12,65%
Total Droits de vote réels	2 666 668	100%	4 289 768		100%
Total Droits de vote théoriques			4 364 029	100%	

Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

16.2. Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative

Il est rappelé que les statuts prévoient pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire, un droit de vote double.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

L'article 12-3 alinéa 3 et suivants des statuts de la société prévoit qu'« *un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.*

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi. »

Il n'existe pas d'autres titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

16.3. Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive

L'émetteur est contrôlé, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 16.1 au 31 mars 2023, 27,76% des droits de vote réels sont détenus par le concert Chouchan / BDM.

Les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle ne s'exerce de manière abusive reposant sur le mode de fonctionnement même de la Société, le Directoire est soumis à un contrôle actif du Conseil de Surveillance dont trois membres sont indépendants.

16.4. Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle qui s'exerce sur l'émetteur

Néant

17 # TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les sociétés gérées, détenues ou directement conseillées par des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Le Conseil de surveillance, en date du 5 mars 2020, a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation. Elle vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la société, pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à formaliser une procédure permettant d'évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions.

Le 12 décembre 2022, le Conseil de surveillance a modifié son règlement intérieur, supprimant cette procédure.

18 # INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Conformément aux règles légales en vigueur sur le gouvernement d'entreprise, il est rappelé que les rapports suivants ont été établis :

- › Le rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe qui fait désormais partie intégrante du Document d'enregistrement universel.
- › Le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.
- › Le rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement en 2021.

Ils ont été établis, et seront mis à la disposition et le cas échéant présentés lors de l'Assemblée Générale mixte du 24 mai 2022, et restent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

18.1. Informations réglementées au titre de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document, à savoir :

- › Le rapport annuel (déclaration du responsable en paragraphe 1.2., comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes au paragraphe 18.3, les éléments du rapport de gestion requis au titre de l'article 222-3 3° du Règlement général de l'AMF (cf. table de concordance) ;
- › Le descriptif du programme de rachat d'actions (annexe 1 du présent document d'enregistrement universel) ;
- › Le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise (cf. table de concordance.).

18.2. Informations intermédiaires

Le présent document d'enregistrement universel étant établi 4 mois après la clôture annuelle des comptes, il n'y a aucune information intermédiaire nouvelle à mentionner.

18.3. États financiers

18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale des actionnaires de la société HOPSCOTCH Groupe S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill, selon les modalités décrites dans la note 3.6 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.6 de l'annexe donne une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de

mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- » il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- » il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- » il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- » il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- » il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- » concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2023

KPMG SA

Xavier Fournet
Associé

Paris, le 27 avril 2023

Cabinet Foucault

Olivier Foucault
Associé

Sommaire

Compte de résultat consolidé	69
État de la situation financière consolidée	70
Tableau des flux de trésorerie	71
État de variation des capitaux propres	72
Notes aux états financiers.....	73
1. Informations générales.....	73
2. Adoption de normes nouvelles et révisées	74
3. Principales méthodes comptables	74
4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations	84
5. Périmètre de consolidation.....	85
6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle	86
7. Achats consommés	86
8. Charges externes	87
9. Charges de personnel	87
10. Dotations aux amortissements et provisions	88
11. Autres charges et produits opérationnels	88
12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers.....	89
13. Impôt sur le résultat.....	89
14. Résultat par action	91
15. Goodwill.....	92
16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives	94
17. Autres actifs incorporels.....	95
18. Immobilisations corporelles	97
19. Immobilisations financières	98
20. Stocks.....	98
21. Créances clients et comptes rattachés	99
22. Autres actifs.....	99
23. Trésorerie et soldes bancaires	99
24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	99
25. Capitaux propres	100
26. Emprunts et dettes financières diverses	102
27. Provisions	103
28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	103
29. Autres passifs.....	103
30. Variation du besoin en fonds de roulement	104
31. Instruments financiers	104
32. Acquisition de filiales	107
33. Transaction avec les parties liées	108
34. Honoraires des commissaires aux comptes	109
35. Engagements hors bilan	109

Compte de résultat consolidé

	Notes	31-déc-22	31-déc-21	Variation	Variation
		en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en %
Activités poursuivies					
Produits des activités ordinaires	6	246 809	153 679	93 129	61%
Achats consommés	7	(163 490)	(87 752)	(75 738)	86%
Charges externes	8	(13 527)	(10 338)	(3 189)	31%
Impôts et taxes		(1 401)	(1 634)	233	-14%
Charges de personnel	9	(55 397)	(43 032)	(12 366)	29%
Dotation aux amortissements	10	(3 915)	(3 874)	(41)	1%
Dotation aux provisions (nette de reprises)	10	(865)	(1 424)	559	-39%
Autres charges d'exploitation		(1 089)	(950)	(139)	15%
Autres produits d'exploitation	6	1 919	2 077	(159)	-8%
Résultat opérationnel courant		9 042	6 753	2 290	34%
Autres charges opérationnelles	11	(1 606)	(3 788)	2 181	-58%
Autres produits opérationnels	11	1 923	5 818	(3 895)	-67%
Résultat opérationnel		9 359	8 783	576	7%
Coût de l'endettement financier net	12	(628)	(517)	(110)	21%
Autres charges financières	12	(840)	(852)	12	-1%
Autres produits financiers	12	869	337	532	158%
Quote-part du résultat des entreprises associées	19.1	(17)	(597)	580	-97%
Résultat avant impôt		8 744	7 154	1 589	22%
Charge d'impôt sur le résultat	13	(2 774)	(2 241)	(532)	24%
Résultat des activités poursuivies pour l'exercice		5 970	4 913	1 057	22%
Activités abandonnées					
Résultat des activités abandonnées pour l'exercice	24	90	(195)	285	-146%
Résultat de l'exercice		6 060	4 718	1 342	28%
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		5 578	3 995	1 582	40%
Participations ne conférant pas le contrôle		482	723	(241)	-33%
Total		6 060	4 718	1 341	28%
Résultat par action	14				
Activités poursuivies :					
De base (Euros par action)		2,09	1,60	0,48	30%
Dilué (Euros par action)		2,00	1,56	0,44	28%
Activités abandonnées :					
De base (Euros par action)		0,03	-0,07	0,11	
Dilué (Euros par action)		0,03	-0,07	0,11	
Etat du résultat global					
Résultat de l'exercice		6 060	4 718	1 342	28%
Ecart de conversion (élément recyclable en résultat)		(36)	358	(394)	-110%
Ecarts actuariels (élément non recyclable en résultat)		355	456	(101)	-22%
Impôts sur les autres éléments du résultat global		(104)	(26)	(78)	294%
Total des autres éléments du résultat global		215	788	(572)	-73%
Résultat global		6 275	5 506	769	14%
Attribuable aux :					
Porteurs de capitaux propres de la société mère		5 857	4 516	1 341	30%
Participations ne conférant pas le contrôle		418	989	(571)	-58%
Total		6 275	5 506	769	14%

État de la situation financière consolidée

	Notes	31-déc-22	31-déc-21
		en milliers d'€	en milliers d'€
ACTIF			
Actifs non courants			
Goodwill	15	19 041	15 827
Autres actifs incorporels	17	118	103
Droits d'utilisation	16	6 685	9 403
Immobilisations corporelles	18	1 527	1 556
Participations dans des entreprises associées	19.1		
Actifs d'impôt différé	13.3	1 978	2 897
Autres actifs financiers	19.2	3 127	2 664
Total des actifs non courants		32 475	32 450
Actifs courants			
Stocks	20		
Créances clients et comptes rattachés	21	74 708	52 139
Autres actifs	22	23 747	14 494
Instruments dérivés – Actif		24	124
Trésorerie et soldes bancaires	23	45 355	45 245
Total des actifs courants		143 834	112 002
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	24		1 095
Total de l'actif		176 309	144 452
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital émis		2 042	2 000
Primes d'émission		6 522	6 522
Réserves		5 802	1 931
Titres d'autocontrôle			
Résultats		5 578	3 995
Montants comptabilisés directement en capitaux propres à l'égard d'actifs classés comme détenus en vue de la vente		19 944	14 449
Participations ne conférant pas le contrôle		8 084	7 848
Total des capitaux propres	25	28 028	22 296
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	26	21 060	21 886
Dettes locatives	26	3 905	7 251
Provisions	27	8 096	7 704
Passifs d'impôt différé	13.3		37
Autres passifs			
Total des passifs non courants		33 060	36 878
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28	43 512	32 376
Instruments dérivés – Passif		149	19
Emprunts et dettes financières	26	9 533	9 340
Dettes locatives	26	3 931	3 769
Passifs d'impôt exigible		494	632
Provisions	27	696	1 268
Autres passifs	29	56 907	37 875
Total des passifs courants		115 221	85 278
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	24		2 264
Total du passif		148 282	122 156
Total des capitaux propres et du passif		176 309	144 452

Tableau des flux de trésorerie

	Notes	31-déc-22 en milliers d'€	31-déc-21 en milliers d'€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		6 060	4 718
Résultat des activités non poursuivies		(90)	195
Total de la charge (du produit) d'impôt		2 774	2 241
Perte/(profit) sur la réévaluation d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		(43)	23
Amortissements et provisions		4 302	(800)
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(25)	30
Elimination des produits de dividendes			(3)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		17	597
Elimination de l'impact des stocks options et actions gratuites		652	787
Dépréciation d'actifs non courants comptabilisés dans le compte de résultat			
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		13 648	7 789
Variations du besoin en fonds de roulement	30	(2 584)	2 292
Trésorerie générée par les opérations		11 064	10 080
Intérêts payés		628	517
Impôts sur le résultat payés		(2 751)	(719)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		8 940	9 879
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements de l'acquisition d'actifs financiers			(515)
Dividendes reçus d'entreprises associées			3
Variation des prêts et avances consenties		(533)	(103)
Paievements au titre d'immobilisations incorporelles		(1)	0
Paievements au titre d'immobilisations corporelles		(572)	(415)
Encaissement de la sortie d'immobilisations incorporelles			
Encaissement de la sortie d'immobilisations corporelles		52	49
Encaissement de la sortie d'immobilisations financières		5	
Incidence des regroupements d'entreprises	32	1 172	
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		123	(982)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital			
Rachats et reventes d'actions propres		(1 238)	(117)
Encaissement découlant d'emprunts			5 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(3 729)	(3 208)
Remboursement des dettes locatives		(3 824)	(3 747)
Intérêts financiers nets versés		(647)	(530)
Dividendes versés aux actionnaires (y compris aux actionnaires des filiales)			
* Porteurs de capitaux propres de la société mère			
* Intérêts minoritaires		(182)	(144)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement		(9 620)	(2 745)
Activités non poursuivies			
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(557)	6 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		44 615	38 157
Effets des variations des cours de change sur le solde de la trésorerie détenue en monnaie étrangère		(63)	306
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	23	43 995	44 615

État de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultats de l'exercice	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
Solde au 31 décembre 2020	2 000	6 522	9 257	(8 685)	9 093	6 910	16 003
Autres éléments du résultat global			521		521	267	788
Résultat de l'exercice				3 995	3 995	723	4 718
Total du résultat global	0	0	521	3 995	4 516	989	5 506
Affectation du résultat			(8 685)	8 685			0
Titres d'autocontrôle			(117)		(117)		(117)
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			787		787		787
Dividendes						(144)	(144)
Incidence variation de périmètre							0
Autres variations			169		169	92	261
Solde au 31 décembre 2021	2 000	6 522	1 931	3 995	14 448	7 847	22 296
Autres éléments du résultat global			279		279	(64)	215
Résultat de l'exercice				5 578	5 578	482	6 060
Total du résultat global	0	0	279	5 578	5 857	418	6 275
Affectation du résultat			3 995	(3 995)			0
Titres d'autocontrôle			(1 018)		(1 018)		(1 018)
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	42		611		652		652
Dividendes						(182)	(182)
Incidence variation de périmètre							
Autres variations			3		3		3
Solde au 31 décembre 2022	2 042	6 522	5 802	5 578	19 944	8 084	28 028

Notes aux états financiers

1. Informations générales

1.1. LES EXPERTISES DU HOPSCOTCH GROUPE

HOPSCOTCH Groupe est le premier groupe de PR en France et le troisième groupe de communication.

HOPSCOTCH Groupe réinvente les 'Global PR', en mixant tous les métiers de la communication : influence, événement, activation, digitalisation, communication interne, affaires publiques...

Il est structuré autour d'agences portant son nom : Hopscotch (PR / Event / Travel / Corporate / Rouge), Hopscotch Congrès, Hopscotch Luxe et d'agences spécialisées : Sopexa, Heaven, Sagarmatha, Human to Human, Le Public Système PR, Le Public Système Cinéma.

HOPSCOTCH Groupe a réuni ses équipes au cœur du Silicon Sentier à Paris, au carrefour du Paris des nouvelles technologies, de la culture et des médias. Dans un immeuble communiquant et ouvert dédié à la mobilité et au mélange, où aucun poste n'est fixe ou dédié, des experts de toutes les disciplines de communication réinventent la communication de l'ère post-publicitaire.

HOPSCOTCH Groupe a été classé dans le Top 35 au dernier classement mondial du Holmes Report. Côté sur Euronext Growth Paris (Code ISIN : ALHOP FR 00000 6527 8), le groupe compte aujourd'hui un effectif de 697 collaborateurs permanents. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 246,9 millions d'euros et une marge brute de 86,1 millions d'euros en 2022.

1.2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

1.2.1. Faits marquants de l'exercice

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 61% à 246,8 M€ par rapport à l'année dernière et la marge brute de 29% pour atteindre 86,1 M€ en lien avec la reprise de l'activité, en particulier dans les activités événementielles (+84%) déjà observée lors du 4ème trimestre 2021. Tous les métiers du groupe (Event, PR, digital et marketing) poursuivent leur croissance organique continue depuis plusieurs années.

Enfin, le groupe consolide dans sa marge brute 2,2 millions d'euros sur le second semestre de l'exercice, provenant des sociétés spécialisées dans le sport, acquises en juin 2022 et consolidées pour la première fois.

Le Groupe a débuté le remboursement des PGE pour un montant de 1,5 M€ en 2022. La trésorerie est de 44 M€ à la clôture dont 15,3 M€ chez Sopexa.

D'autres événements ont eu lieu :

- › La société Hopscotch Groupe a acquis 100% des titres de la société Alizeum en date du 9 juin 2022 pour 1 000 K€ et 100% des titres Uniteam et Sport&Co en date du 20 juin 2022 pour 1 300K€. Les prix d'acquisition ne tiennent pas compte d'éventuels compléments de prix.
- › A compter du 27 juillet 2022, la société est cotée sur le listing d'Euronext Growth Paris : code ISIN : ALHOP FR 000006527 8.

1.2.2. Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2022 l'actif réalisable couvre le passif exigible.

1.2.3. Information sectorielle

Les différentes activités font l'objet de deux secteurs opérationnels depuis l'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Sopexa : le secteur opérationnel historique existant et le secteur Sopexa.

Les décisions stratégiques des deux secteurs opérationnels portent sur les agrégats de gestion suivants : chiffre d'affaires, marge brute et contributive tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

2. Adoption de normes nouvelles et révisées

2.1. NORMES ET INTERPRETATIONS EN VIGUEUR APPLIQUEES POUR LA PREMIERE FOIS AU COURS DE LA PERIODE CONSIDEREE

Les principes comptables et règles retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2022 appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes dont l'application est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022 et ayant un impact significatif sur les résultats et la situation financière du groupe :

- › Amendement à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue »
- › Amendement à la norme IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution d'un contrat »
- › Amendement à IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel »

2.2. ADOPTION ANTICIPEE DE NORMES ET D'INTERPRETATIONS

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1^{er} janvier 2022.

Le Groupe n'a pas opté pour la mise en place des normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne pouvant faire l'objet d'une application anticipée dès 2022.

Enfin, les principes appliqués par Hopscotch Groupe au 31 décembre 2022 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

3. Principales méthodes comptables

3.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le référentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS est disponible sur le site internet de la Commission européenne

3.2. BASE D'ETABLISSEMENT

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation.

Les présents états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers.

Le Directoire a arrêté et donné son autorisation le 30 mars 2023 à la publication des comptes consolidés du 31 décembre 2022. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Surveillance le 30 mars 2023 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires le 25 mai 2023 pour approbation.

3.3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

- › Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs, en fonction de leur maturité par rapport au cycle d'exploitation ;
- › Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non-récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

3.4. METHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés au 31 décembre 2022 comprennent les états financiers de la Société HOPSCOTCH Groupe et les états financiers des entités qu'elle contrôle (ses filiales). Le Groupe Hopscotch a le contrôle lorsqu'il :

- › détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité ;
- › est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice ;
- › a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Le groupe Hopscotch doit réévaluer s'il contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur du contrôle ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes utilisées par le Groupe.

Les transactions, soldes, produits et charges intragroupe ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

Les sociétés du Groupe, situées dans la zone euro, établissent leurs comptes en euros. Les autres sociétés du groupe, situées hors de la zone euro, établissent leurs comptes dans leur monnaie de fonctionnement :

- › Hopscotch System Africa Casablanca en Dirham marocain (MAD)
- › Sopexa Australia en Dollar australien (AUD)
- › Wofi en Yuan Renminbi chinois (CNY)
- › Sopexa Canada en Dollar canadien (CAD)
- › Sopexa Korea en Won coréen (KRW)
- › Food and Wines From France en Dollar américain (USD)
- › Sopexa Japan en Yen japonais (JPY)
- › Sopexa Hong-Kong en Dollar hongkongais (HKD)
- › Sopexa Vietnam : en Dong vietnamien

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les Participations ne conférant pas le contrôle dans l'actif net (excluant le goodwill) des filiales consolidées sont présentées séparément des capitaux propres du Groupe. Les Participations ne conférant pas le contrôle comprennent le montant de ces intérêts à la date du regroupement d'origine des entreprises (se reporter à la note 3.5 ci-après) et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis la date du regroupement.

3.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe applique IFRS 3 Regroupements d'entreprises pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère. Pour les engagements fermes d'achat de participations ne conférant pas le contrôle, intervenus avant l'application d'IFRS 3 révisée, la méthode retenue par le Groupe conduit à anticiper les effets de l'achat

ultérieur en contrepartie d'un ajustement du goodwill au même titre que les variations subséquentes de la dette.

En application de la norme IAS 27, en cas d'acquisition ou de cession d'une participation dans une filiale consolidée, le Groupe comptabilise la différence entre le prix d'acquisition / le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

3.6. GOODWILL

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée sur la part revenant au Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sur le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et passifs repris comptabilisés à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Chaque Unité Génératrice de Trésorerie est soumise à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

La valeur de l'Unité Génératrice de Trésorerie est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession). Afin de déterminer leur valeur recouvrable, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur comptable au bilan consolidé des actifs testés (y compris le goodwill). Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux goodwill et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

Depuis l'acquisition de 35.5% de titres complémentaires de Sopexa, deux UGT sont reconnues au sein du groupe : UGT Hopscotch et UGT Sopexa.

3.7. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- › Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- › Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.

3.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité estimées des immobilisations correspondantes.

3.9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Participations dans les entreprises associées ». Les participations dans les entreprises associées font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture d'exercice (cf. § 19.1).

3.10. DROITS D'UTILISATION

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « dettes locatives » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ».

Les actifs en locations concernent des baux relatifs aux locaux occupés et aux véhicules utilisés par les collaborateurs du Groupe Hopscotch

Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est connue. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans la marge opérationnelle et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

3.11. DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, EXCLUANT LE GOODWILL

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son

montant réévalué ; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la reprise de perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Les marques ne font pas l'objet d'une réévaluation dans les comptes consolidés et sont testées individuellement.

3.12. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de dépréciations en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

3.13. ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en « Actifs ou passifs destinés à être cédés » sans possibilité de compensation et évalués à la plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession.

3.14. CAPITAL ET RESERVES

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

3.15. PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision seront recouvrés d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

3.16. COUTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Dans la mesure où les emprunts à taux variable sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de flux de trésorerie efficace contre le risque de taux d'intérêt, la partie efficace du dérivé est différée dans les capitaux propres, puis comptabilisée en résultat lorsque l'actif qualifié a une incidence sur les résultats.

Dans la mesure où les emprunts à taux fixe sont utilisés pour le financement d'un actif qualifié et qu'ils sont visés par une couverture de juste valeur efficace contre le risque de taux d'intérêt, les coûts d'emprunt capitalisés reflètent le taux d'intérêt couvert.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.17. METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES COUTS DE PRODUCTION LIES

Le groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement.

Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'événement et de la typologie de l'événement.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation à la date de clôture n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Le groupe reconnaît son chiffre d'affaires en tant que principal au sens IFRS 15.

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

3.18. PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en

estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière conformément à la norme IAS 19 révisée qui a été appliquée pour la première fois par anticipation par le Groupe dans les états financiers clos le 31 décembre 2012. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise.

L'IFRS IC a conclu en mai 2021 que la provision à comptabiliser au titre de l'avantage ne doit être constituée que sur la période qui couvre la date de début d'emploi et la date que prévoit le plafonnement. Ainsi, l'approche qui consiste à considérer que l'engagement doit être étalé sur toute la durée d'emploi du salarié, donc entre sa date de début d'emploi et sa date de retraite, n'est pas acceptable au regard des principes d'IAS19. Le Groupe a appliqué ce changement de méthode sur ses comptes consolidés ouverts à compter du 1er janvier 2021.

La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un turn-over de 17,5% jusqu'à 55 ans et nul au-delà ;
- › la table de mortalité Données définitives de la table de l'Insee 2016-2018 ;
- › taux d'actualisation de 3.77 %
- › taux de revalorisation des salaires de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres ;
- › départ à l'initiative des salariés (application d'un % de charges sociales de 50%).

Le taux d'actualisation est basé sur indice IBBOXX composite LT 10+ au 31 décembre 2022.

La charge calculée est intégrée en charge de personnel.

3.19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres qui sont versés aux dirigeants et à la plupart des salariés sont évalués à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est passée en charges selon une méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat sur la période d'acquisition des droits qui reste à courir et un ajustement correspondant est apporté à la réserve liée aux avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (Cf. Note 25.3).

3.20. IMPOSITION

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

3.20.1. Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

3.20.2. Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de l'approche bilan de la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, alors que des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporelle et que la différence temporelle se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et s'il a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

3.20.3. Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui ont été crédités ou débités directement dans les capitaux propres, dans ce cas l'impôt est aussi comptabilisé directement en capitaux propres, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est prise en compte

dans le calcul du goodwill ou dans la détermination de tout excédent de la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût du regroupement.

3.21. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 32, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 13. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

Les titres de participation non consolidés et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme disponible à la vente au sens de IAS 39. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les créances liées et les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants et sont désignés comme des prêts et créances émis par l'entreprise au sens d'IAS 39.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements d'achat de leurs participations.

Le traitement comptable retenu pour les engagements d'achat conclus après le 1^{er} janvier 2010 est le suivant :

- › lors de la comptabilisation initiale, l'engagement d'achat est comptabilisé en passifs financiers pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme d'achat, par contrepartie principalement de la valeur comptable des intérêts minoritaires et, pour le solde, en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe,
- › la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en passifs financiers par ajustement du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe.

Pour les regroupements d'entreprise finalisés avant le 1^{er} janvier 2010, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis dans le cadre d'un engagement d'achat consenti (option de vente) était comptabilisée en Goodwill. Les variations ultérieures de la valeur de l'engagement sont comptabilisées en Goodwill jusqu'au dénouement de l'option de vente.

3.22. METHODE DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le

calcul est effectué, ajusté de l'effet dilutif potentiel des instruments susceptibles de se dénouer par l'émission d'actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

3.23. INFORMATION SECTORIELLE

L'intégration dans les comptes consolidés du Groupe Sopexa a conduit le Groupe Hopscotch à considérer de ce fait un nouveau secteur d'activité.

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe HOPSCOTCH Groupe) portent principalement sur les trois agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier du Groupe.

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, sont présentées à la note 6. Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

3.24. FRANCHISE DE LOYER

Le bail de location immobilière du Groupe fait état de 18 mois de franchises de loyers. Ces franchises de loyer ont été comptabilisées linéairement sur les 9 années du bail (2015-2024).

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers implique que HOPSCOTCH Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- › Provisions : estimation du risque effectuée au cas par cas ;
- › Goodwill : hypothèses mises à jour annuellement dans le cadre des tests de perte de valeur, des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation ;
- › Titres des sociétés mises en équivalence : l'estimation est réalisée par la direction en fonction d'hypothèses structurantes basées principalement sur la rentabilité et l'endettement net ;
- › Impôts différés : les impôts différés actifs sont comptabilisés en fonction de leur recouvrabilité ; Celle-ci est fondée sur les prévisions de résultats permettant d'établir un planning d'utilisation des impôts différés actifs ;
- › Avancement du chiffre d'affaires : Le pourcentage d'avancement retenu reflète le pourcentage d'avancement des travaux de préparation de l'événement à la date de clôture estimé par le groupe fonction de la date de livraison de l'événement et de la typologie de l'événement.

5. Périmètre de consolidation

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'intérêt 12.2021	% d'intérêt 12.2020
HOPSCOTCH Groupe	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Le Public Système Cinéma	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Sagarmatha	9-11, chemin des petites broches 69300 Caluire et Cuire	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Congrès	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Au Café	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	51,0%	51,0%
Heaven	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Blog Agency	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Heaven Conseil	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Human To Human	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Europe In One Ltd	22 kildare street Dublin	IG	65,0%	65,0%
Hopscotch Système Africa Casablanca	12, rue Sabri Boujemaa Casablanca Maroc	IG	100,0%	100,0%
Rouge	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Wami Concept	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
Hopscotch Décideurs	23/25 Rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris	IG	100,0%	100,0%
AMC Promotions	23.25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris	MEE	50,0%	50,0%
Sopexa	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Australia	1/575 Darling Street, Rozelle	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Canada Ltée	2020, rue University, Montréal	IG	66,0%	66,0%
Sopexa China	660 Xinhua Road, Changning District, 200052 Shanghai	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Korea	8F, Pennant Tower, Gangnam-gu, Séoul	IG	66,0%	66,0%
Food and Wines From France	250 Hudson Streer, New York	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Hong Kong Ltd	56 Gloucester Road Wan Chai, Hong-Kong	IG	66,0%	66,0%
Sopexa India Fpap Ltd	S-369 Greater Kailash II	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Japan K.K.	3-12-8 Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Thaïland Ltd	11th Floor, Abdulrahim Place	IG	66,0%	66,0%
Sopexa Vostok (1)	1er Lussinovskiy pereoulouk bur 513, Moscou	NC	0,0%	66,5%
Sopexa Vietnam	56 Nguyen Dinh Chieu, Dakao, D.1 Hô-Chi-Minh-Ville, Viêt Nam 0084	IG	66,0%	66,0%
Alizeum (2)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	
Sport&Co (2)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	
Uniteam Sport (2)	23/25 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris	IG	100,0%	

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

MEE : mise en équivalence

NC : non consolidée

- 1) La société SOPEXA VOSTOK a été liquidée en juillet 2021. Elle est non consolidée au 31 décembre 2022
- 2) La société Hopscotch Groupe a acquis 100% des titres de sociétés Alizeum en date du 9 juin 2022 et Uniteam et Sport&Co en date du 20 juin 2022

6. Produits des activités ordinaires et information sectorielle

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe HOPSCOTCH Groupe (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- › du chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- › de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées ;
- › de la marge de contribution : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs) ainsi que notamment aux effets de la PIDR, de la participation, des retraitements liés à la CVAE.

	Produits des activités ordinaires		Marge brute (2)		Marge de contribution (3)	
	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies						
Groupe Hopscotch Hors Sopexa	177 549	89 162	60 323	42 390	23 238	16 721
Groupe Sopexa	69 260	64 518	25 825	24 603	10 078	10 905
Total des activités poursuivies	246 809	153 679	86 148	66 993	33 316	27 626
Frais fixes (1)					-23 957	-18 843
Résultat opérationnel					9 359	8 783

- (1) Les frais fixes de structure groupe représentent 9,7% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 contre 12,3% au 31 décembre 2021 et ne sont pas ventilés par secteur d'activité. Ils sont constitués essentiellement par des frais de personnel des supports administratifs, des frais de location immobilière et des honoraires. La diminution est principalement liée à la diminution durable des frais généraux du Groupe suite au plan d'économies initié en 2020.
- (2) La marge brute correspond aux produits des activités ordinaires diminués des achats consommés et tenant compte des variations de stocks et de produits en cours. L'écart entre la marge brute de gestion et la marge brute consolidée repose sur le retraitement des contrats courts travaillant avec les équipes de production ; ces natures de montants pris en compte dans la marge brute consolidée ne sont pas pris en compte dans la marge brute de gestion.
- (3) La marge de contribution correspond à la marge brute consolidée diminuée des charges directes de personnels internes et des coûts de prospections et de relations commerciales.

7. Achats consommés

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(163 033)	(87 393)
Achats non stockés de mat. et de fournitures	(457)	(360)
Total des activités poursuivies	(163 490)	(87 752)

Les achats de matières premières correspondent à des achats directement engagés dans le cadre des opérations réalisées.

8. Charges externes

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Sous-traitance générale	(1 032)	(840)
Locations	(1 206)	(931)
Entretiens et réparations	(584)	(472)
Primes d'assurance	(293)	(297)
Personnels extérieurs à l'entreprise	(1 682)	(1 582)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(5 050)	(3 802)
Publicité, publications, relations publiques	(412)	(221)
Transports de biens et transports collectifs	10	(12)
Déplacements, missions et réceptions	(1 349)	(420)
Frais postaux et frais de télécommunications	(496)	(510)
Services bancaires et assimilés	(451)	(346)
Autres charges externes	(984)	(904)
Total des activités poursuivies	(13 527)	(10 338)

9. Charges de personnel

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Salaires et traitements	(39 648)	(31 130)
Charges sociales	(13 979)	(10 098)
Participation des salariés	(780)	(299)
Autres Charges de personnel	(1 039)	(1 227)
Dotation aux provisions sur engagement de retraite	50	(278)
Total des activités poursuivies	(55 397)	(43 032)

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale.

Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

Effectif total moyen des permanents	31-déc-22	31-déc-21
Cadres	351	346
Non cadres	346	291
Total des effectifs permanents moyen	697	638

10. Dotations aux amortissements et provisions

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Activités poursuivies		
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations incorporelles	(3 356)	(3 294)
- sur immobilisations corporelles	(559)	(580)
Total des dotations aux amortissements	(3 915)	(3 874)
Dotations pour dépréciations / actifs circulant	(317)	(246)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(748)	(1 121)
Dotations aux provisions sur immobilisations		(729)
Reprises de dépréciations / actifs circulant	99	323
Reprises de provisions pour risques et charges	102	350
Total des dotations aux provisions	(865)	(1 424)
Total des activités poursuivies	(4 780)	(5 297)

11. Autres charges et produits opérationnels

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Moins ou Plus-value des immobilisations cédées	(32)	(79)
Divers charges opérationnelles	(966)	(2 741)
Dotations non récurrentes	(608)	(968)
Autres charges opérationnelles	(1 606)	(3 787)
Produits de cession des immobilisations corporelles	52	49
Produits opérationnels de juste valeur des instruments dérivés	43	
Divers produits opérationnels	821	750
Reprises non récurrentes	1 007	5 020
Autres produits opérationnelles	1 923	5 818
Autres charges et produits opérationnelles	317	2 030

Les postes « divers charges opérationnelles » et « divers produits opérationnels » comprennent principalement des régularisations sur exercices antérieurs.

Le poste « dotations non récurrentes » concerne principalement les provisions liées au plan de sauvegarde de l'emploi annoncé le 27 octobre 2020.

Le poste « reprises non récurrentes » concerne les reprises aux provisions liées au plan de sauvegarde de l'emploi annoncé le 27 octobre 2020 pour 1 007 K€.

12. Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Charges d'intérêts	(658)	(526)
Charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(14)	(8)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	4
Revenus actifs financiers hors équivalents de trésorerie	33	14
Coût de l'endettement net	(628)	(517)
Pertes de change	(767)	(261)
VNC des titres cédés		
Dotations aux provisions sur actifs financiers	(72)	(591)
Total des autres charges financières	(840)	(852)
Gain de change	852	295
Produits financiers de participation		3
Autres produits financiers	8	3
Cession autres actifs financiers	5	
Reprises de provisions sur actifs financiers	4	36
Total des autres produits financiers	869	337

13. Impôt sur le résultat

13.1. IMPOT SUR LE RESULTAT COMPTABILISE EN RESULTAT

La charge / Le produit d'impôt s'établit comme suit :

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
La charge / le produit d'impôt comprend les éléments suivants :		
Charge/Produit d'impôt exigible	(1 802)	(1 629)
Charge/Produit d'impôt différé découlant de la naissance et de la reprise de différences temporelles	(963)	(649)
Incidence des modifications aux taux d'impôt et aux lois fiscales	(9)	37
Total de la charge/du produit d'impôt	(2 774)	(2 241)
Attribuable aux :		
Activités poursuivies	(2 774)	(2 241)
Activités abandonnées		
	(2 774)	(2 241)

13.2. PREUVE D'IMPOT

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le total de la charge pour l'exercice et le bénéfice comptable :

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Résultat des activités poursuivies	5 970	4 913
Résultat net des sociétés mises en équivalence	17	597
Résultat net des activités abandonnées	90	(195)
Réintégration de la charge d'impôt	2 774	2 241
Résultat avant impôt	8 850	7 557
Produit/charge d'impôt	(2 286)	(2 068)
Incidence des différences permanentes	394	393
Déficits non activés	(388)	(127)
CVAE	(293)	(236)
Crédits d'impôts et incidences des différences de taux	33	(136)
Impact des dépréciations GW		0
Impact des résultats de cessions de titres consolidés		
Incidence des avantages au personnel	(232)	(66)
Produit/charge d'impôt	(2 774)	(2 241)
Taux d'impôt effectif	31,3%	29,7%

(1) Au 31 décembre 2022, le groupe a comptabilisé en résultat une charge d'impôt de 2 774 K€ contre 2 241 K€ au 31 décembre 2021.

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement du résultat de 2022 est le taux d'impôt de 25,83% qui s'applique au bénéfice imposable en vertu de la loi fiscale en vigueur en France. En 2021, le groupe avait appliqué le taux de 27,37%. Le montant des déficits reportables dont dispose le groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2022 est de 2 478 k€.

13.3. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Actifs d'impôt différés		
Engagements de retraite	617	686
Activation des déficits	1 100	2 093
Autres différences temporaires fiscales	200	21
Retraitements locations simples IFRS 16	109	139
Élimination provisions actions propres	26	26
Autres	25	(4)
Compensation	(98)	(65)
Actifs d'impôt différés	1 978	2 897
Passifs d'impôt différés		
Provisions réglementées	4	4
Provisions internes	(26)	(26)
Autres différences temporaires fiscales	(37)	(39)
Autres	(39)	(40)
Compensation	98	65
Passifs d'impôt différés	0	(37)

Le déficit groupe activé provient du déficit de l'exercice lié à la crise sanitaire. Le groupe s'est restructuré de manière à présenter un plan d'affaires bénéficiaire permettant l'utilisation du déficit à court terme.

14. Résultat par action

Résultat de l'exercice compte tenu des éléments suivants :

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Résultat de l'exercice		
Activités poursuivies	5 488	4 190
Activités abandonnées	90	(195)
Total du résultat de l'exercice "part du groupe"	5 578	3 995
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat de base par action	2 630 072	2 613 249
AGA et Options attribuées	117 707	73 044
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires aux fins du calcul du résultat dilué par action	2 747 779	2 686 293
	Euros par action	Euros par action
Résultat de base par action		
Activités poursuivies	2,09	1,60
Activités abandonnées	0,03	-0,07
Total du résultat de base par action	2,12	1,53
Résultat dilué par action		
Activités poursuivies	2,00	1,56
Activités abandonnées	0,03	-0,07
Total du résultat dilué par action	2,03	1,50

15. Goodwill

Les goodwill figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après :

	Total
Valeurs brutes	
Solde au début de l'exercice	20 916
Montants supplémentaires comptabilisés par suite des regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice (1)	3 214
Reclassement des titres mis en équivalence négatifs	
Solde à la fin de l'exercice	24 130
Cumul des pertes de valeur	
Solde au début de l'exercice	(5 089)
Dépréciation	
Solde à la fin de l'exercice	(5 089)
Valeur comptable	
Solde au 31 décembre 2020	15 827
Solde au 31 décembre 2021	19 041

(1) Au 31 décembre 2022, l'acquisition des titres des sociétés Uniteam et Sport&Co a généré un goodwill d'un montant de 2 157 milliers d'euros et l'acquisition des titres d'Alizeum a généré un goodwill d'un montant de 1 057 milliers d'euros.

Comme autorisé par les dispositions réglementaires en vigueur, le groupe se donne jusqu'au 30 juin 2023 pour finaliser l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition résultant de l'acquisition des sociétés Alizeum, Uniteam et Sport&Co.

15.1. TEST DE DEPRECIATION

Au 31 décembre 2022, le groupe n'a pas constaté d'indice de pertes de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La valeur de chaque unité génératrice de trésorerie fait l'objet d'un suivi à chaque arrêté et, le cas échéant, est évaluée selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.6. Cette méthode est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur d'utilité retenue pour chaque UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2023 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance de 2% correspondant à une estimation du taux de croissance à moyen et long terme du secteur activité.

Les UGT font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2022. Leur valeur recouvrable qui correspond à leur valeur d'utilité excède leur valeur comptable.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sont décrites ci-dessous.

Composante du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation appliqué a été déterminé sur la base du taux de rendement attendu des actions du Groupe avec un taux d'endettement cible de 26%.

Ce taux de rendement attendu des actions est assis sur le taux fixe des emprunts d'état français à 10 ans majoré notamment d'une prime de risque propre aux actions du Groupe de 7%.

Le coefficient bêta, utilisé dans le cadre du calcul du rendement des actions du Groupe, mesure la volatilité relative du titre du Groupe par rapport à un indice de référence (tous secteurs confondus). Les composantes du bêta et du taux d'endettement sont déterminées sur la base d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités sensiblement identiques à celles du Groupe.

Le taux sans risque utilisé est le taux OAT TEC à 10 ans. Il s'élève à 3,02% au 31 décembre 2022.

Le taux d'actualisation calculé sur ces bases est de 11% au 31 décembre 2022 contre 9,5% au 31 décembre 2021.

Composante des budgets financiers

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du plan de développement des UGT. Le plan de développement retenu constitue le scénario intermédiaire d'une série de trois scénarios pessimistes, prudent et optimiste.

Les données utilisées et les hypothèses retenues pour l'élaboration des budgets financiers sont les suivantes :

Chiffre d'affaires et Marge brute

- › Année 2023 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, d'hypothèses prudentes de reprise des activités événementielles et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2024 à 2027 : croissance annuelle de l'activité (chiffre d'affaires et marge brute) de 3%.

EBIT

- › Année 2023 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- › Années 2024 à 2027 : croissance annuelle des frais fixes de 2%.

Les plans de développement utilisés pour les impairment tests étant prudents, les seuls paramètres pouvant impacter les résultats des tests sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des cash flows à l'infini.

L'analyse de sensibilité réalisée en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,5 point et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point ne remet pas en cause les tests réalisés.

15.2. ATTRIBUTION DU GOODWILL AUX UGT

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Hopscotch	19 041	15 827
Sopexa	0	0
Total	19 041	15 827

16. Droits d'utilisation des actifs loués et dettes locatives

16.1. DROITS D'UTILISATION

La variation du solde net des droits d'utilisation par nature d'actif sous-jacent est constituée des éléments suivants :

	Locations immobilières	Autres droits d'utilisation	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs brutes			
Solde au 1er janvier 2021	26 171	598	26 769
Mise en place de nouveaux contrats de location	545	52	597
Effets des modifications d'hypothèses	3 103	10	3 113
Fins et résiliations anticipées des contrats	(1 783)	(204)	(1 987)
Effets des variations de périmètre			0
Solde au 31 décembre 2021	28 037	456	28 492
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises		9	9
Mise en place de nouveaux contrats de location	213		213
Effets des modifications d'hypothèses	480	22	502
Fins et résiliations anticipées des contrats	(942)	(79)	(1 021)
Solde au 31 décembre 2022	27 787	408	28 195
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Solde au 1er janvier 2021	(17 168)	(390)	(17 558)
Changement de méthode			
Amortissements	(3 192)	(102)	(3 294)
Dépréciations			
Fins et résiliations anticipées des contrats	1 783	204	1 987
Effets des modifications d'hypothèses	(224)		(224)
Solde au 31 décembre 2021	(18 802)	(288)	(19 089)
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
Changement de méthode			
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises		(6)	(6)
Amortissements	(3 252)	(104)	(3 356)
Dépréciations			
Fins et résiliations anticipées des contrats	875	75	950
Effets des modifications d'hypothèses	(10)		(10)
Solde au 31 décembre 2022	(21 188)	(323)	(21 509)
Valeur comptable			
Solde au 31 décembre 2021	9 235	168	9 404
Solde au 31 décembre 2022	6 599	85	6 685

Les effets des modifications d'hypothèses concernent principalement les indexations de loyers, les modifications des contrats de locations et les effets des cours de devises.

16.2. DETTES LOCATIVES

La ventilation des remboursements des dettes locatives par échéance s'établit comme suit :

	Restant dû à l'ouverture	Nouveaux contrats de locations	Remboursements de l'exercice	Effets des modifications d'hypothèses	Fins et résiliations anticipées des contrats	Variation de périmètre	Restant dû à la clôture	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes locatives	11 020	216	(3 822)	593	(174)	3	7 836	3 931	2 766	1 139

17. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Coût					
Solde au 1er janvier 2021	3 912	0	799	160	4 871
Entrées d'immobilisations	13				13
Cessions-mises au rebut	(553)				(553)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises					
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente	87				87
Autres mouvements	1				1
Solde au 31 décembre 2021	3 460	0	799	160	4 419
Entrées d'immobilisations	1				1
Entrées d'immobilisations générées en interne					0
Cessions - mises au rebut	(247)				(247)
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	77				77
Autres mouvements	27				27
Solde au 31 décembre 2022	3 318	0	799	160	4 277
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2021	(3 851)	0	0	(160)	(4 011)
Charge d'amortissement	(41)		(729)		(770)
Diminution d'amortissements	542				542
Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises					
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats					
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (1)					
Autres	(81)				(81)
Solde au 31 décembre 2021	(3 428)	0	(729)	(160)	(4 316)
Valeur comptable					
Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2022	(3 428)	0	(729)	(160)	(4 316)
Charge d'amortissement	(20)		(729)		(20)
Diminution d'amortissements	247				247
Charge d'amortissement au moyen de regroupements d'entreprises	(71)				(71)
Reprises de pertes de valeur imputées aux résultats					
Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente					
Autres					
Solde au 31 décembre 2022	(3 271)	0	(729)	(160)	(4 160)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2021	34	0	70	0	103
Solde au 31 décembre 2022	48	0	70	0	118

LOGICIELS

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, inscrits pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 1 à 3 ans.

MARQUES

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif du bilan. Elles ne sont pas amorties (compte tenu de leur exploitation continue) et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

18. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

	Immobilisations en cours	Constructions	Installations générales, agencements, aménagements	Autres immobilisations corporelles	Total
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Coût ou évaluation					
Solde au 1er janvier 2021	20	18	106	6 974	7 118
Entrées d'immobilisations	9		1	385	395
Cessions - mises au rebut				(462)	(462)
Autres mouvements	(2)			55	55
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises				67	64
Solde au 31 décembre 2021	26	18	108	7 019	7 171
Entrées d'immobilisations			6	554	559
Cessions - mises au rebut			(34)	(422)	(456)
Autres mouvements	(26)			(1)	(27)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises			5	302	307
Solde au 31 décembre 2022	0	18	85	7 452	7 554
Amortissements et des pertes de valeur cumulés					
Solde au 1er janvier 2021	-	(10)	(89)	(5 259)	(5 360)
Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises					
Charge d'amortissement		(2)	(9)	(528)	(539)
Diminutions d'amortissements				383	383
Incidence passage IFRS 5				(53)	(53)
Autres mouvements				(47)	(47)
Solde au 31 décembre 2021	-	(11)	(98)	(5 503)	(5 615)
Charge d'amortissement par voie de regroupements d'entreprises			(5)	(288)	(293)
Charge d'amortissement		(2)	(3)	(535)	(539)
Diminutions d'amortissements			30	394	424
Autres mouvements				(3)	(3)
Solde au 31 décembre 2022	-	(12)	(76)	(5 935)	(6 027)
Valeur comptable					
Solde au 31 décembre 2021	26	7	9	1 516	1 556
Solde au 31 décembre 2022		5	8	1 516	1 527

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

- › Matériel de transport 3 à 5 ans
- › Matériel de bureau 5 à 10 ans
- › Installations générales, agencements, aménagements divers 2 à 10 ans
- › Matériel informatique 3 à 5 ans

19. Immobilisations financières

19.1. PARTICIPATIONS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

(en milliers d'euros)	Titres MEE	Dépréciation titres MEE	Net
Au 01/01/2022	-951		-951
Quote-part résultat 2022	-17		-17
Quote-part écart de conversion 2022			
Reprise de provision titres			
Solde au 31/12/2022	-968	0	-968

Le groupe a pris une participation de 50% dans la société Auto Moto Cycle Promotion (AMCP) le 3 décembre 2019, pour un prix de 554 milliers d'euros. Au 31 décembre 2022 la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité s'élève à -968 milliers d'euros. Cette quote-part a été reclassée en moins du Goodwill pour 181 k€ et pour 787 k€ en provisions à long terme.

19.2. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Non courant	
	31-déc-2022	31-déc-2021
	en milliers d'€	en milliers d'€
Placements disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur		
Titres de participation non consolidés (1)	902	902
	902	902
Prêts comptabilisés au coût amorti		
Prêts à des parties liées	301	301
Prêts à d'autres entités	100	100
Autres titres immobilisés (2)	103	103
Dépôt et cautionnements (3)	2 019	1 491
	2 523	1 996
Valeurs brutes	3 426	2 898
Dépréciations	(299)	(234)
Valeurs nettes	3 127	2 664

(1) Les titres non consolidés sont constitués principalement des titres de la société NETMEDIA (3,53%), JOB MARKER (12,29 %) et de la société AKTAN (6,38 %),

(2) Placement obligations et titres

(3) Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des cautions versées au titre des locations immobilières.

20. Stocks

Néant

21. Créances clients et comptes rattachés

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Créances clients	74 656	52 152
Créances douteuses	2 615	2 243
Dépréciations pour créances douteuses	(2 564)	(2 256)
Total créances clients et autres créances	74 708	52 139

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

22. Autres actifs

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Avances et acomptes versés et fournisseurs débiteurs	12 740	6 473
Créances sociales	381	512
Créances fiscales	3 440	1 630
Compte Courant – actif	2 822	2 504
Débiteurs divers	4 899	3 334
Charges constatées d'avance	1 332	1 907
Provisions sur autres créances	(1 866)	(1 865)
Total autres actifs	23 747	14 494

23. Trésorerie et soldes bancaires

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Valeurs mobilières de placement	331	184
Trésorerie et soldes bancaires	45 024	45 061
Trésorerie active au bilan	45 355	45 245
Découverts bancaires (dont intérêts courus)	(1 360)	(630)
Créances Dailly		
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	43 995	44 615

24. Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

Le résultat de la société Au Café est reclassé en résultat des activités abandonnées au 31 décembre 2022.

La société Au Café a cédé sa branche d'activité principale « Beeshake » début mars 2021 et la liquidation à l'amiable de la société a été votée le 9 février 2021.

La société LPS Ressources a vendu son fonds de commerce le 31 juillet 2021 et a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine chez la société Hopscotch Groupe en décembre 2021.

	31-déc.-22			31-déc.-21		
	en milliers d'€			en milliers d'€		
Entités	Au Café		Total	Au Café	LPS Ressources	Total
Immobilisations						
Impôts différés actifs						
Créances Clients						
Autres actifs						
Actifs non courants destinés à être cédés						
Impôts différés passifs						
Provisions						
Dettes fournisseurs						
Emprunts à court terme						
Autres passifs						
Passifs non courants destinés à être cédés						
Résultat des activités abandonnées	90		90	-409	214	-195

25. Capitaux propres

A compter du 27 juillet 2022, la société est cotée sur le listing d'Euronext Growth Paris : code ISIN : ALHOP FR 000006527 8.

25.1. ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBEREES

Au 31 décembre 2022, le capital de HOPSCOTCH Groupe est composé de 2 722 443 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 2 041 832 euros. Il est entièrement libéré.

	31-déc-22	31-déc-21
	Nombre d'actions en unité	Nombre d'actions en unité
Solde au 1 ^{er} janvier	2 666 668	2 666 668
Augmentation de capital	55 775	
Réduction de capital		
Solde au 31 décembre	2 722 443	2 666 668

25.2. ACTIONS PROPRES

	31-déc-22	31-déc-21
	Actions propres en unité	Actions propres en unité
Solde au 1^{er} janvier	46 206	68 610
Acquisition/Attribution	89 706	12 696
Livraison/Exercice	(19 525)	(35 100)
Solde au 31 décembre	116 387	46 206
Contrat de liquidité	5 033	5 954
Total au 31 décembre	121 420	52 160

Au 31 décembre 2022, la société détient 116 387 de ses propres actions soit 4.28 % de son capital pour un montant de 1 432 milliers d'euros.

Conformément aux notes d'information présentées à l'AMF, les actions propres sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

25.3. ACTIONS GRATUITES ET STOCKS OPTIONS

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Nombre d'actions attribuées définitivement	Date d'expiration de la période de conservation	Valeur des actions gratuites
Plan 2006 N°1	24 juin 2005	23 mars 2006	11 110	Existantes	23 mars 2008	11 110	23 mars 2010	13,55 €
Plan 2006 N°2	24 juin 2005	15 mai 2006	2 000	Existantes	15 mai 2008	2 000	15 mai 2010	14,10 €
Plan 2007	24 juin 2005	3 avril 2007	14 000	Existantes	3 avril 2009	14 000	3 avril 2011	13,50 €
Plan 2008	24 juin 2005	28 mars 2008	43 875	Existantes	28 mars 2010	40 275	28 mars 2012	9,27 €
Plan 2009	29 mai 2008	30 mars 2009	59 000	Existantes	30 mars 2011	48 200	30 mars 2013	5,36 €
Plan 2010	29 mai 2008	7 avril 2010	40 000	Existantes	7 avril 2012* 20 mai 2012	32 000	7 avril 2014 20 mai 2014	8,70 € 9,20 €
Plan 2011	29 mai 2008	28 mars 2011	49 000	Existantes	28 mars 2013	38 000	28 mars 2015	8,40 €
Plan 2012	24 mai 2012	25 juin 2012	16 474	Existantes	25 juin 2014	13 474	25 juin 2016	7,50 €
Plan 2013	24 mai 2013	5 mai 2014	2 000	Existantes	5 mai 2016	1 000	6 mai 2018	8,15 €
Plan 2014	22 mai 2014	9 septembre 2014	16 500	Existantes	9 septembre 2016	16 500	10 septembre 2018	7,76 €
Plan 2014 N°3*	26 mai 2016	10 janvier 2017	5 000	Existantes	10 janvier 2018	0	10 janvier 2019	0
Plan 2016**	26 mai 2016	13 avril 2017	5 000	Existantes	13 avril 2018	0	13 avril 2019	0
Plan 2016	26 mai 2016	20 juin 2016	32 000	Existantes	20 juin 2018	31 500	21 juin 2020	8,01 €
Plan 2017	26 mai 2016	30 mars 2017	1 000	Existantes	30 mars 2019	500	31 mars 2021	7,30 €
Plan 2019	28 mai 2019	4 décembre 2019	9 000	Existantes	4 décembre 2020	9 000	5 décembre 2021	5,48 €
Plan mars 2019	26-mai-16	29-mars-19	13 400	Existantes	29-mars-21	13 400	30-mars-22	7,68 €
Plan janvier 2020	28-mai-19	15-janv-20	15 000	Existantes	15-janv-21	15 000	16-janv-22	7,62 €
Plan février 2020	28-mai-19	07-févr-20	3 000	Existantes	07-févr-21	3 000	08-févr-22	8,00 €
Plan septembre 2020	28-mai-19	23-sept-20	5 750	Existantes	23-sept-21	3 700	24 septembre 2022	7,80 €
Plan avril 2021	28 mai 2019	13 avril 2021	2000	Existantes	13 avril 2022	2000	13 avril 2023	12,70 €
Plan juin 2021 N°1	28 mai 2019	1er juin 2021	62 325	Nouvelles	1er juin 2022	55 775	1er juin 2023	14,35 €

* sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution.

** Ces plans sont devenus caducs, car les conditions d'attribution n'ont pas été réalisées, les deux personnes bénéficiaires n'étant plus présentes au sein de la société au moment de la date d'attribution respective.

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2022

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution définitive*	Date de fin de période de conservation**	Nombre d'actions annulées ou caduques
Plan juin 2021-2	28 mai 2019	1er juin 2021	45 000	Nouvelles	1er juin 2023	1er juin 2023	-
Plan mars 2022	28 mai 2019	30 mars 2022	4 350	Existantes	30 mars 2023	30 mars 2024	-
Plan novembre 2022	24 mai 2022	21 novembre 2022	59 000	Nouvelles	21 novembre 2024	21 novembre 2025	1000

* sous réserve que soient satisfaites à cette date les conditions d'attribution prévues au plan.

** sous réserve des restrictions à la cession mentionnées dans le plan.

Attributions d'options d'achat d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2022

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées initialement	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	1ère date de levée et de cession possible	Fin du plan	Prix exercice de l'option
Plan OPTION juin 2021	28-mai-20	1 ^{er} juin 2021	50 750	Existantes	1 ^{er} décembre 2021	30 novembre 2026 (inclus)	8,07 €

	Actions gratuites		Stock Options	
	en unité	en unité	en unité	en unité
	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-21
Solde au 1er janvier	110 575	36 350	50 750	
Attribution	63 350	109 325		50 750
Exercice/Livraison	(57 775)	(35 100)	(150)	
Annulation	(7 800)		(12 300)	
Solde au 31 décembre	108 350	110 575	38 300	50 750

En application de la norme IFRS 2, le coût des services rendus au titre de l'attribution des actions gratuites et stock-options est constaté au compte de résultat en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2022, la charge s'élève à 652 milliers d'euros.

25.4. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du HOPSCOTCH Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

26. Emprunts et dettes financières diverses

	Courant (part à moins d'un an)		Non courant (part à plus d'un an)	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Découverts bancaires	1 360	630		
Emprunts contractés auprès :				
* de parties liées				
* d'autres entités (a)	6 491	8 636	20 986	21 814
Emprunts liés aux locations financement de crédit baux				
Emprunts liés aux dettes locatives	3 931	3 769	3 905	7 251
Dettes sur acquisitions de titres	1 629			
Dettes sur attribution gratuite d'actions			74	73
Intérêts courus et autres	53	73		
Total emprunt	13 464	13 109	24 965	29 137

(a) Le détail des emprunts bancaires au 31 décembre 2021 est présenté à la note 31.1.4.

Le Groupe a débuté le remboursement des PGE pour un montant de 1,5 M€ en 2022.

La ventilation des emprunts bancaires en fonction des taux d'intérêts s'établit comme suit :

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Total taux fixe	19 717	21 030
Total taux variable	7 760	9 420
	27 477	30 450

27. Provisions

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

	Courant		Non courant	
	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€	en milliers d'€
Indemnités de fin de carrière (1)			3 032	3 347
Litiges	81	264	4 277	3 587
Plan de sauvegarde de l'emploi (2)	614	1 004		
Titres MEE			787	770
Total provisions	696	1 268	8 096	7 704

(1) La méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et le traitement comptable sont décrits à la note 3.18.

(2) La provision constituée dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi est de 614 k€.

28. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fournisseurs	43 512	32 364
Dettes fournisseurs d'immobilisations		12
Total dettes fournisseurs	43 512	32 376

29. Autres passifs

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

	Courant	
	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Dettes fiscales & sociales	25 117	19 535
Autres dettes (1)	10 919	9 286
Produits constatés d'avance (2)	20 871	9 055
Total autres passifs	56 907	37 875

(1) Les autres dettes correspondent principalement aux avances reçues et avoirs à établir sur affaires.

(2) Les produits constatés d'avance résultent principalement de l'application de la méthode à l'avancement pour la reconnaissance de la marge associée à ses prestations de service.

30. Variation du besoin en fonds de roulement

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	-23 209	-14 376
Autres créances	-9 515	-2 628
Fournisseurs et comptes rattachés	13 227	8 420
Autres dettes	16 914	10 876
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	-2 584	2 292

31. Instruments financiers

31.1. GESTION DES RISQUES

31.1.1. Risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital du Groupe se compose de dettes, qui comprend les emprunts présentés à la note 26, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

31.1.2. Risque de taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt du groupe a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les entreprises du Groupe empruntent à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

31.1.3. Risque de change

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2022 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

31.1.4. Risque de liquidité

La dette d'emprunts contractée auprès des établissements de crédit a les caractéristiques suivantes :

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Restant dû à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Variations de périmètre	Remboursé sur l'exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
SG	1 000	03/12/2021	Taux fixe 0,45%	378			251	127	127	0	
SG	1 000	03/12/2021	Taux fixe 0,45%	127			127	0		0	
BPI	1 000	31/12/2014	Taux fixe 2,08%	700			200	500	200	300	
BPI	2 000	31/12/2020	Taux fixe 0,80%	0				0		0	
BP	450	24/05/2023	Taux fixe 0,40%	173			90	82	84	-2	
CIC	6 000	16/07/2025	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	4 000			1 000	3 000	1 000	2 000	
CIC	2 500	16/07/2026	Taux Variable Euribor 3 mois 1,7%	2 500				2 500		2 500	
CIC	1 900	16/07/2025	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	1 260			320	940	320	620	
CIC	1 000	16/07/2026	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	1 660			340	1 320	340	980	

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Restant dû à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Variations de périmètre	Remboursé sur l'exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
CIC	400	17/12/2020	Taux Variable Euribor 3 mois 1,2%	0				0		0	
OSEO	316	31/03/2019	Taux fixe 4,51%	0				0		0	
CIC	21	05/12/2019	Taux fixe 0,93%	0				0		0	
BNP	70	30/11/2024	Taux fixe 0,95%	30			10	20	10	10	
CIC		27/06/2020		0				0		0	
CIC	4 000	30/06/2026	PGE	4 000			494	3 506	993	2 513	
HSBC	2 000	30/06/2026	PGE	2 000			249	1 751	498	1 253	
CA	2 000	30/06/2026	PGE	2 000			248	1 752	497	1 255	
BNP	2 000	30/06/2026	PGE	2 000			247	1 753	496	1 257	
BPI	5 000	30/06/2026	PGE	5 000			313	4 688	1 250	3 438	
CIC	2 000	30/06/2026	PGE 2	2 000				2 000	247	1 753	
HSBC	1 000	30/06/2026	PGE 2	1 000				1 000	122	878	
CA	1 000	30/06/2026	PGE 2	1 000				1 000	124	876	
BNP	1 000	30/06/2026	PGE 2	1 000				1 000	123	877	
HSBC	370	29/07/2020	PGE			315	37	278	74	204	
CDN	450	12/05/2021	PGE			441	56	385	112	273	
Total				30 450	0	756	3 729	27 477	6 491	20 986	

Les emprunts SG et CIC (7,8 M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Sopexa en 2018 et en 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15% (SG)
- › Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts (SG)
- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0 (CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci sont respectés au 31 décembre 2022.

31.1.5. Risque de crédit

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

31.1.6. Risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents de trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

31.1.7. Risque de marché

Le groupe n'identifie pas de risque de marché particulier. Le groupe poursuit sa politique de diversification métier et de diversification géographique afin de limiter au maximum son risque d'exposition à un seul marché trop étroit.

31.2. BILAN PAR CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Actif	31/12/2022			Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
Actifs non-courants						
Actifs financiers	3 127	3 127		103	2 292	732
Total des actifs non courants	3 127	3 127		103	2 292	732
Actifs courants						
Clients	74 708	74 708			74 708	
Autres débiteurs	23 747	23 747			23 747	
Instruments dérivés	24	24			24	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	45 355	45 355			45 355	
Actif non courant destinés à être cédés						
Total actifs courants	143 834	143 834			143 834	
Actif	31/12/2021			Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances, y compris Trésorerie	Actifs financiers disponibles à la vente
Actifs non-courants						
Actifs financiers	2 664	2 664		103	1 830	732
Total actifs non courants	2 664	2 664		103	1 830	732
Actifs courants						
Clients	52 139	52 139			52 139	
Autres débiteurs	14 494	14 494			14 494	
Instruments dérivés	124	124			124	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	45 245	45 245			45 245	
Actif non courant destinés à être cédés						
Total actifs courants	112 002	112 002	0	0	112 002	0
Passif	31/12/2022			Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti	
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières à long terme	22 689	22 689			22 689	
Dettes locatives à long terme	3 905	3 905			3 905	
Total passifs non courants	26 594	26 594			26 594	
Passifs courants						
Partie courante des dettes financières à long terme	6 491	6 491			6 491	
Partie courante des dettes locatives	3 931	3 931			3 931	
Emprunts à court terme	1 413	1 413			1 413	

Fournisseurs	43 512	43 512			43 512	
Instruments dérivés	149	149		149		
Autres créiteurs	57 401	57 401			57 401	
Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés						
Total passifs courants	112 897	112 897		149	112 897	
Passif	31/12/2021			Ventilation par catégorie d'instruments		
en milliers d'€	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Passifs évalués au coût amorti	
Passifs non courants						
Emprunts et dettes financières à long terme	21 886	21 886			21 886	
Dettes locatives à long terme	7 251	7 251			7 251	
Total passifs non courants	29 137	29 137			29 137	
Passifs courants						
Partie courante des dettes financières à long terme	8 637	8 637			8 637	
Partie courante des dettes locatives	3 769	3 769			3 769	
Emprunts à court terme	703	703			703	
Fournisseurs	32 376	32 376			32 376	
Instruments dérivés	19	19		19		
Autres créiteurs	38 507	38 507			38 507	
Passif concernant des actifs non courant destinés à être cédés						
Total passifs courants	84 010	84 010		19	83 992	

Les actifs financiers de gestion de trésorerie (VMP) sont valorisés à la juste valeur de niveau 1 (fondée sur des prix cotés sur des marchés proposant des actifs identiques), les actifs disponibles à la vente sont valorisés la juste valeur de niveau 3 (fondée sur des techniques d'évaluation ne reposant pas sur des données observables de marché). Les autres instruments financiers sont valorisés au coût amorti.

32. Acquisition de filiales

32.1. FILIALES ACQUISES

	Date d'acquisition	Pourcentage d'actions acquises	Prix d'acquisition
			en milliers d'€
Alizeum (1)	09/06/2022	100%	1 000
Uniteam Sport	20/06/2022	100%	570
Sport&Co	20/06/2022	100%	730
			2 300

(1) Prix d'acquisition 1 000 K€ dont 250 K€ payé en actions. Les prix d'acquisition ne tiennent pas compte d'éventuels compléments de prix.

32.2. INCIDENCE DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES SUR LES FLUX DE TRESORERIE

La société Hopscotch Groupe a acquis 100% des titres de trois sociétés Alizeum en date du 9 juin 2022, Uniteam et Sport&Co sociétés en date du 20 juin 2022.

	31-déc.-22	31-déc.-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Acquisition de 100% des titres de la société Alizeum	(750)	
Acquisition de la trésorerie de la société Alizeum	660	
Acquisition de 100% des titres de Uniteam Sport	(570)	
Acquisition de la trésorerie de la société Uniteam Sport	1 517	
Acquisition de 100% des titres de Sport&Co	(730)	
Complément de prix des titres Sport&Co		
Acquisition de la trésorerie de la société Sport&CO	1 045	
Incidence des regroupements d'entreprise	1 172	

33. Transaction avec les parties liées

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les informations suivantes, concernant le montant annuel de la rémunération versée, sont données de façon globale pour les membres des organes de direction et de surveillance de la société HOPSCOTCH Groupe et de l'ensemble de ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

	31-déc-22	31-déc-21
	en milliers d'€	en milliers d'€
Salaires bruts et autres avantages en nature	4 324	3 563
Charges sociales	1 346	1 134
Jetons de présence	81	120
Total	5 751	4 817

Au titre de leur contrat de travail, les membres des organes de direction du Groupe bénéficieront d'une indemnité de départ en retraite, en application de la convention collective. L'engagement du Groupe afférent aux intéressés est inclus dans la provision constatée dans les comptes clos au 31 décembre 2022 (cf. note 27).

34. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'€	KPMG		Cabinet Foucault		AUDIAL		ACA NEXIA	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Audit, Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
HOPSCOTCH Groupe	34	55	38	37				
Filiales	198	164	24	16		33	7	
	232	219	62	53		33	7	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
HOPSCOTCH Groupe	16	7	15	2				
Filiales		1						
	16	8	15	2				
Total	248	227	77	55		33	7	

35. Engagements hors bilan

35.1. ENGAGEMENTS DONNES

35.1.1. Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé un nantissement de ces titres de participation à hauteur de 27 996 milliers d'euros.

35.1.2. Garantie bancaire à première demande

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à hauteur de 697 milliers d'euros.

La société Sopexa a accordé dans le cadre de ses activités des cautions bancaires à première demande à hauteur de 187 milliers d'euros et des garanties diverses à hauteur de 30 milliers d'euros.

35.2. ENGAGEMENTS REÇUS

À la clôture de l'exercice, le groupe bénéficie d'une autorisation de Dailly d'un montant de 2 500 milliers d'euros et d'une autorisation de découvert d'un montant de 500 milliers d'euros.

36. Événements postérieurs à la clôture

Le groupe poursuit activement sa stratégie d'internationalisation dans les régions les plus dynamiques, avec des négociations en vue d'une prise de participation chez Vero, un groupe de communication de près de 200 collaborateurs situé dans 6 pays d'Asie du sud-est, comme publié le 17 janvier 2023.

18.3.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société HOPSCOTCH Groupe S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hopscotch Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Hopscotch Groupe S.A. à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 22.044 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 4 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2023

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 27 avril 2023

Cabinet Foucault

Olivier Foucault

Associé

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

— AU 31 DÉCEMBRE 2022 —

18.3.4. État des comptes sociaux annuels

Bilan en milliers d'euros

	31/12/2022			31/12/2021
ACTIF	BRUT	AMORT / PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concession de brevets et droits similaires	103	26	77	77
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	103	26	77	77
Installations techniques, matériels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 192	1 579	613	679
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 192	1 579	613	679
Participations	27 048	3 155	23 894	19 017
Prêts	485	-	485	721
Autres immobilisations financières	2 626	25	2 601	1 176
Immobilisations financières	30 159	3 180	26 980	20 913
Total I	32 454	4 785	27 670	21 669
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	15 754	342	15 411	12 788
Autres créances	7 449	1 865	5 584	3 546
Valeurs mobilières de placement	94	18	76	56
Disponibilités	14 927	-	14 927	13 319
Total II	38 224	2 225	35 999	29 709
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	293	-	293	884
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Total III	293	-	293	884
TOTAL ACTIF	70 972	7 009	63 962	52 262

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	2 042	2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 674	7 674
Réserves	294	294
Report à nouveau	493	1 094
Résultat de l'exercice	2 685	(559)
Provisions réglementées	173	173
Capitaux propres	13 360	10 675
Provisions pour risques	752	1 000
Provisions pour charges	29	54
Provisions pour risques et charges	782	1 054
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	37 170	30 276
Emprunts et dettes financières divers	1 803	1 292
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 303	2 908
Dettes fiscales et sociales	7 747	5 895
Autres dettes	798	162
Dettes	49 821	40 533
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion passif	-	-
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL PASSIF	63 962	52 262

Compte de résultat en milliers d'euros

	2022	2021
Production vendue (services)	16 243	12 549
Production stockée	-	-
Subvention d'exploitation	39	17
Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation	513	627
Autres produits d'exploitation		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	16 795	13 194
Achats matières & autres approvisionnements	-	(401)
Autres achats et charges externes	(7 417)	(5 379)
Impôts, taxes et versements assimilés	(523)	(565)
Salaires et traitements	(4 943)	(3 260)
Charges sociales	(2 307)	(1 839)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(227)	(227)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(111)	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	(252)	(498)
Autres charges	(83)	(241)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(15 863)	(12 411)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	932	783
Produits financiers de participation	1 700	100
Autres intérêts et produits assimilés	51	16
Reprises sur provisions et transferts de charge	4	2 761
Différences positives de change		-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	33	14
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 788	2 890
Dotations financières aux amortissements et provisions	(31)	(1 130)
Intérêts et charges assimilées	(322)	(218)
Différence négative de change	()	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	(14)	(2 578)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(367)	(3 926)
RÉSULTAT FINANCIER	1 421	(1 035)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 353	(252)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	78	23
Produits exceptionnels sur opérations en capital	160	41
Reprises sur provisions et transferts de charges	25	599
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	264	663
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(47)	(557)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(37)	(292)
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	(24)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(84)	(873)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	180	(211)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(33)	-
Impôts sur les bénéfices	184	(96)
5- BÉNÉFICE OU PERTE	2 685	(559)

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont tous communiqués en milliers d'euros, sauf stipulation contraire.

Note 1 : Évènements significatifs de la période

Note 2 : Continuité d'exploitation

Note 3 : Principes et méthodes comptables

Note 4 : Immobilisations et amortissements

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Note 6 : Dettes d'exploitation

Note 7 : Comptes de régularisation

Note 8 : Produits à recevoir et charges à payer

Note 9 : Capitaux propres

Note 10 : Provisions

Note 11 : Emprunts et dettes financières

Note 12 : Autres créances et autres dettes

Note 13 : Trésorerie

Note 14 : Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation

Note 15 : Produits et charges financiers

Note 16 : Produits et charges exceptionnels

Note 17 : Tableau des filiales et participations

Note 18 : Effectif

Note 19 : Rémunération des dirigeants

Note 20 : Gestion des risques

Note 21 : Engagements hors bilan

Note 22 : Intégration fiscale

Note 23 : Opérations effectuées avec les parties liées

Note 24 : Événements postérieurs à la clôture

NOTE 1 : ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le Groupe a réalisé un transfert sur le marché Euronext Growth en juillet 2022, plus en ligne avec la politique de croissance et de diversification active poursuivie, la réglementation croissante sur Euronext Paris étant devenue inadaptée à la taille du Groupe.

Le Groupe poursuit sa croissance en faisant l'acquisition simultanée de 3 sociétés de l'écosystème du sport : Alizeum, UniTeam et Sport&Co.

La société a commencé le remboursement de PGE (1,5 millions d'euros) à compter de cet exercice sur une période de 5 ans.

NOTE 2 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2022, l'actif réalisable couvre le passif exigible.

Par ailleurs, le 30 mars 2023, le Directoire a arrêté les comptes annuels et consolidés selon le principe de la continuité d'exploitation en se basant sur le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie Groupe à la clôture (44 M€), et les prévisions de trésorerie à 12 mois du Groupe.

Ces prévisions ont été construites selon les hypothèses suivantes :

- › Maintien des activités de Conseil et celles de Sopexa en 2023 avec une production régulière des campagnes tout au long de l'année.
- › Croissance des activités de production événementielles
- › Maintien des remboursements de dettes financières selon les échéanciers initiaux.
- › Remboursement du PGE étalé sur une durée de 5 ans.

NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon les dispositions comptables en vigueur et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les conventions comptables suivantes ont été notamment respectées :

- › principe de prudence ;
- › continuité de l'exploitation ;
- › indépendance des exercices ;
- › permanence des méthodes comptables ;
- › la méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

MÉTHODE D'ÉVALUATION RETENUE POUR CERTAINS POSTES DU BILAN :

Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- › à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque, ...) ;
- › en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour les principaux actifs concernés, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur d'utilité. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est supérieure à la valeur actuelle.

Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

Logiciels	Linéaire	1 an
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Agencements installations	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 et 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 et 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	7 et 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture basé sur la méthode des capitaux propres ou des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées dans les comptes suivants :

- › immobilisations financières lorsqu'elles sont détenues à des fins de couverture d'option d'achat d'actions, dans la perspective d'une livraison aux salariés de la Société ou de ses filiales ou autre système d'actionnariat des salariés ;
- › valeurs mobilières de placement : lorsqu'elles sont affectées au « contrat de liquidité » confié à un mandataire en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des actions propres cédées, la méthode FIFO est utilisée. Si la valeur d'inventaire des actions propres est inférieure à leur valeur d'acquisition, ces actions font l'objet d'une dépréciation.

Plan d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions

Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le coût d'entrée ou le coût probable d'achat, est diminué du prix d'exercice susceptible d'être acquitté par les employés. En application du PCG, les charges, dotations et reprises correspondant à l'attribution d'options et à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la société étant des éléments de rémunération, elles sont comptabilisées en charges de personnel.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Une convention de trésorerie Groupe a été signée entre la société HOPSCOTCH Groupe et l'ensemble de ses filiales le 14 février 2017. Cette convention prévoit la rémunération des comptes courants au taux fiscal maximum autorisé déduction de 0,5% et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition. Elles sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire (déterminée par référence aux cours officiels en fin d'année) est inférieure au prix d'acquisition.

Les plus-values latentes calculées sur les mêmes bases ne sont pas comptabilisées.

Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés

Depuis le 1^{er} janvier 2015, compte tenu des apports partiels d'actifs réalisés, la société assure exclusivement les fonctions d'animation du groupe, de détention des titres des filiales et participations, des activités de gestion et d'administration et des fonctions opérationnelles propres.

Le chiffre d'affaires 2022 est donc essentiellement constitué des prestations de management et de services facturées à l'ensemble des filiales selon les termes définis dans les conventions de prestations de services signées entre la société et ses filiales.

Par ailleurs la société porte des charges et des produits pour le compte de ses filiales qu'elle leur refacture sans marge :

- › Les salaires de certains opérationnels
- › Des projets pour lesquels elle applique le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.

L'avancement est évalué selon des méthodes statistiques propres à chaque filiale pour lesquelles HOPSCOTCH Groupe porte des projets.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir et de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Frais d'établissement	-				-
Concessions et droits	77				77
Logiciels	273		-	247	26
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours					
TOTAL	351	-	-	247	103
Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Frais d'établissement	-				-
Concessions et droits	-				-
Logiciels	273		-	247	26
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	-				-
TOTAL	273	-	-	247	26
Valeurs nettes	77	-	-	-	77

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et logiciels.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Valeurs brutes à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Installations techniques, matériel et outillage	-				-
Autres immobilisations corporelles	2 227		185	220	2 192
Immobilisations en cours	-				-
TOTAL	2 227	-	185	220	2 192
Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Variation de Périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Inst. techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	1 548		219	188	1 579
Immobilisations en cours					
TOTAL	1 548	-	219	188	1 579
Valeurs nettes	679	-	(34)	32	613

Les acquisitions d'immobilisations corporelles (185 milliers d'euros) concernent principalement du matériel informatique (134 milliers d'euros) et du mobilier de bureau (34 milliers d'euros). Les cessions (220 milliers d'euros) concernent essentiellement du

matériel informatique (137 milliers d'euros) et du matériel de transport (64 milliers d'euros).

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes
Titres de participation	26 948	3 155	23 794	22 044	3 127	18 917
Autres titres	-		-	-	-	-
Autres formes de participation	-		-	-		-
Titres auto-détenus	1 432	-	1 432	376	-	376
Créances rattachées à des participations	100		100	100	-	100
Prêts	485		485	721	-	721
Dépôts et cautionnements	846	25	821	829	25	804
Autres immobilisations financières	-		-	-		-
	29 811	3 180	26 631	24 070	3 153	20 917

Au cours de l'exercice, les principaux mouvements sur les titres de participation ont été les suivants :

- › Acquisition de titres de la société Alizeum pour 1 million d'euros*.
- › Acquisition de titres de la société UniTeam pour 570 milliers d'euros*.
- › Acquisition de titres de la société Sport&Co pour 730 milliers d'euros*.
- › Recapitalisation de la filiale Hopscotch SAS pour 1,7 millions d'euros.
- › Recapitalisation de la filiale Hopscotch Congrès pour 904 milliers d'euros.

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par la société.

Au 31 décembre 2022, la société détient 121 420 de ses propres actions soit 4,46 % de son capital, pour un montant de 1 430 milliers d'euros. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 12,29 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière.

Le cours de bourse de clôture au 31 décembre 2022 a atteint 14 euros.

* Les prix d'acquisition des titres des sociétés acquises sont provisoires.

NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances (hors groupe) donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Au 31 décembre 2022, l'encours client s'élève à 15 411 milliers d'euros et est ventilé comme suit :

En milliers d'euros	Total Brut	Provisions	Total Net	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Créances Clients	15 754	342	15 411	15 411	-
Dont Factures à établir	1 240		1 240	1 240	-

Les clients douteux sont de 380 milliers d'euros TTC couverts par une provision pour dépréciation des clients douteux de 342 milliers d'euros HT.

NOTE 6 : DETTES D'EXPLOITATION

Ventilation des dettes d'exploitation au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 303	2 303	-
Dettes fiscales et sociales	7 747	7 144	603
Dettes sur immobilisations	-	-	-
TOTAL	10 049	9 446	603

Les mesures de soutien du gouvernement ont permis de décaler le paiement des dettes sociales de 1 741 milliers d'euros. Les échéanciers s'échelonnent jusqu'au 10 novembre 2024.

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance	-	-
Charges constatées d'avance	293	884

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2022 sont constituées principalement par le loyer du 1^{er} trimestre 2023.

NOTE 8 : PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Factures à établir	1 240	554
Autres	10	9
Produits à recevoir	1 250	562
Factures non parvenues	1 307	1 725
Dettes fiscales et sociales	2 598	1 478
Charges à payer	3 905	3 203

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société HOPSCOTCH Groupe est composé de 2 722 443 actions de 0,75 euro chacune.

En milliers d'euros	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	2 000			42	2 042
Prime d'émission	929				929
Prime d'apport	6 745				6 745
Prime de fusion	-				-
Réserve légale	267				267
Autres réserves	27				27
Report à nouveau	1 094	(559)		(42)	493
Résultat de l'exercice	(559)	559		2 685	2 685
Provisions règlementées	173				173
TOTAL	10 675	-	-	2 685	13 360

ATTRIBUTIONS D'ACTIONS ET D'OPTIONS

	31/12/2022	31/12/2021
	Actions gratuites en unité	Actions gratuites en unité
Solde au 1er janvier	104 625	36 350
Attribution	63 350	105 425
Exercice	(57 775)	(35 100)
Régularisation	(1 850)	(2 050)
Solde au 31 décembre	108 350	104 625

Au titre des Attributions Gratuites d'Actions en cours, la société a constaté une provision de 67 milliers d'euros, et une reprise de 498 milliers d'euros au titre des attributions sur l'exercice.

NOTE 10 : PROVISIONS

En milliers d'euros		Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
Provisions pour dépréciation	Immobilisations financières	3 157	27		4	3 180
	Comptes clients	231	111			342
	Comptes courants	1 863	1			1 865
	VMP	15	18		15	18
Provisions pour risques et charges		1 054	252	37	488	782
Provisions réglementées		173				173
Total		6 478	410	37	507	6 359

Les provisions pour dépréciation sur immobilisations financières correspondent aux titres d'une filiale du groupe.

La provision pour dépréciation sur comptes clients provient de la filiale Au Café, en liquidation amiable.

La provision pour dépréciation sur comptes courants d'associés concerne une filiale en Asie, sans activité.

Les dotations et reprises de la provision pour risque sont essentiellement liées à la couverture des attributions d'actions gratuites et stock option. De plus, a été comptabilisée pour le Plan de Sauvegarde de l'Emploi une reprise sur provision de 25 milliers d'euros couvrant les indemnités de départ et les mesures d'accompagnements proposées.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Ventilation de la dette au 31 décembre 2022 par échéance :

En milliers d'euros	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen et long terme	26 711	6 211	20 499	-
Intérêts courus	25	25	-	-
Concours bancaires courants	10 435	10 435	-	-
Avances en comptes courants consentis par les filiales	1 803	1 803	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	38 974	18 474	20 499	-

Au 31 décembre 2022, les emprunts se détaillent comme suit :

Banque	Montant initial	Fin	Taux	Couverture	Restant du à l'ouverture	Contracté sur l'exercice	Rembours. exercice	Restant dû à la clôture	- 1 an	de 1 an à 5 ans	+ 5 ans
BPI	1 000	30/06/2025	Taux fixe 2,08%		700	-	200	500	200	300	-
SG	1 000	03/06/2022	Taux fixe 0,45%		127	-	127	-	-	-	-
CIC	2 000	16/07/2026	Taux fixe 1,20%		1 660	-	340	1 320	340	980	-
CIC	6 000	16/07/2025	Taux variable 1,20%		4 000	-	1 000	3 000	1 000	2 000	-
CIC	1 900	16/07/2025	Taux variable 1,20%		1 260	-	320	940	320	620	-
CIC	2 500	16/07/2026	Taux variable 1,70%		2 500	-	-	2 500	-	2 500	-
CIC	4 000	30/06/2026	Taux variable 0,00%		4 000	-	494	3 506	993	2 513	-
HSBC	2 000	30/06/2026	Taux variable 0,00%		2 000	-	249	1 751	499	1 253	-
Caisse d'Epargne	2 000	30/06/2026	Taux variable 0,00%		2 000	-	248	1 752	497	1 255	-
BNP	2 000	30/06/2026	Taux variable 0,00%		2 000	-	247	1 753	496	1 257	-
BPI	2 000	30/06/2026	Taux variable 0,00%		5 000	-	313	4 688	1 250	3 438	-
CIC	2 000	30/06/2022	Taux variable 0,00%		2 000	-	-	2 000	247	1 753	-
HSBC	1 000	30/06/2022	Taux variable 0,00%		1 000	-	-	1 000	122	878	-
Caisse d'Epargne	1 000	30/06/2022	Taux variable 0,00%		1 000	-	-	1 000	124	876	-
BNP	1 000	30/06/2022	Taux variable 0,00%		1 000	-	-	1 000	123	877	-
					30 247	-	3 536	26 711	6 211	20 499	-

Les emprunts SG et CIC (7,7 M€ restant dû à la clôture) ont principalement été souscrits pour financer les prises de participation dans Sopexa en 2018 et en 2019 ainsi que d'autres acquisitions (Vivacom, Albera Conseil et AMC Promotion) et sont assortis de covenants qui doivent respecter tout ou partie des ratios suivants :

- › Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15% (SG)
- › Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts (SG)

- › Le niveau de trésorerie du Groupe doit être supérieur à 10 M€ (CIC)
- › Le résultat opérationnel courant doit être positif (CIC)
- › Le ratio dettes financières nettes / Résultat opérationnel courant doit être inférieur ou égal à 0 (CIC)

Les covenants sont calculés pour les emprunts CIC tous les semestres. Ceux-ci sont respectés au 31 décembre 2022.

Le remboursement des PGE a commencé en 2022 (1,5 M€).

NOTE 12 : AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES

Ventilation des autres créances au 31 décembre 2022 par échéance :

En milliers d'euros	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Fournisseurs débiteurs	344	344	-
Avoirs à recevoir des fournisseurs	22	22	-
Créances de TVA	667	667	-
Avances en compte courant consenties aux filiales	4 949	4 949	-
Autres	1 830	1 830	-
TOTAL	7 449	7 449	-

Ventilation des autres dettes au 31 décembre 2022 par échéance :

En milliers d'euros	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Clients créditeurs	467	467	-
Avoirs à établir aux clients	246	246	-
Avances en compte courant consenties par les filiales	-	-	-
Autres	84	84	-
TOTAL	798	798	-

NOTE 13 : TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	94	71
Disponibilités	14 927	13 319
Trésorerie brute au bilan	15 022	13 390
Dépréciation VMP	18	15
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	4 569	13 375

NOTE 14 : REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGE D'EXPLOITATION

Les transferts de charges concernent principalement des malis de distribution (en 2022).

NOTE 15 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	1 788	2 890
Charges financières	(367)	(3 926)
Résultat Financier	1 421	(1 035)

Les produits financiers sont composés principalement des dividendes versés par les filiales (1,7 M€).

Les charges financières sont principalement composées d'intérêts sur emprunts (311 milliers d'euros), de dépréciations d'immobilisations financières (provision pour risque d'une filiale pour 27 milliers d'euros).

NOTE 16 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels	264	663
Charges exceptionnelles	(84)	(873)
Résultat exceptionnel	180	(211)

Les produits exceptionnels sont constitués essentiellement d'une plus-value de cession d'actions pour l'acquisition de la société Alizeum (106 milliers d'euros), de l'apurement des comptes fournisseurs et clients antérieurs à 2018, le délai de prescription de droit commun en matière commerciale étant de cinq ans (78 milliers d'euros), d'un produit de cession d'immobilisation corporelle (matériel de transport pour 52 milliers d'euros), de la reprise sur la provision pour le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (25 milliers d'euros).

Les charges exceptionnelles se composent principalement ainsi que l'apurement des comptes fournisseurs et clients antérieurs à 2018 pour 22 milliers d'euros, des dépenses liés au PSE pour 22 milliers d'euros, d'une cession d'immobilisation corporelle pour 23 milliers d'euros, et d'un mali de distribution AGA 2022 de 14 milliers d'euros.

NOTE 17 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Hopscotch Groupe est également société mère et consolide les comptes des entités du groupe (Hopscotch Groupe + filiales). Une copie des états financiers consolidés (URD) peut être obtenue sur le site internet dont voici le lien :

<https://hopscotchgroupe.com/finance-investisseurs/>

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provision pour Risques et Charges
Filiales détenues à + de 50%							
Le Public Système Cinéma	264	-1 215	100,00%	694	-	-	
Sagarmatha	58	1 879	100,00%	1 601	1 601	-	
Hopscotch Congrès	68	197	100,00%	3 617	2 343	-	
Heaven SAS	14	1 207	100,00%	3 254	3 254	-	
Hopscotch	2 179	-1 061	100,00%	3 959	3 959	-	
U-Pro/Au Café	115	-917	51,00%	200	-	-	500
Rouge	139	307	100,00%	440	206	-	
Hopscotch Décideurs	495	155	100,00%	220	220	-	

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provision pour Risques et Charges
Filiales détenues à + de 50%							
Human To Human	39	532	100,00%	938	938	-	
Sopexa SA	153	15 777	66,00%	8 256	8 256	-	
Hopscotch Asia in One	1	NC	100,00%	1	-	-	
Hopscotch Système Africa CASA	27	-6	100,00%	27	-	-	
Alizeum	15	-107	100,00%	1 000	1 000	-	
UniTeam	50	718	100,00%	570	570	-	
Sport&Co	50	422	100,00%	730	730	-	
AMC	1 000	-3 109	50,00%	554	-	-	
Operel	75	NC	33,00%	25	-	-	
Faire Mieux	60	-51	25,00%	15	15	-	
Filiales détenues à - de 20 %	NC	NC	NC	848	702	-	
TOTAL	4 801	14 728	15	26 948	23 794	-	500

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Le Public Système Cinéma	-	3 713	38	-
Sagarmatha	-	36 723	557	-
Hopscotch Congrès	-	21 660	(246)	-
Heaven SAS	-	2 388	468	-
Heaven Conseil	-	10 178	500	-
Wami Concept	-	762	(36)	-
Hopscotch	-	99 346	2 299	-
U-Pro/Au Café	-	-	60	-
Rouge	-	2 430	18	-
Hopscotch Décideurs	-	1 863	(41)	-
Human To Human	-	2 739	183	-
Sopexa	-	32 335	(571)	-
Auto Moto Cycle Promotion	-	318	158	-
Alizeum	-	1 815	(167)	-
Uniteam	-	5 711	319	-
Sport and Co	-	1 805	336	-
Autres	-	NC	NC	-

NOTE 18 : EFFECTIF

L'effectif moyen (en ETP) se répartit comme suit au 31 décembre 2022 :

Effectif	Cadres	Non cadres	Total
Permanents	36	17	53
Intermittents	0	1	1
Total	36	18	54

NOTE 19 : RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature versées aux dirigeants est le suivant :

En milliers d'euros	2022	2021
Membres des organes de direction	1 391	991
Membres des organes de surveillance	81	120

Au titre de leur contrat de travail, les membres des organes de direction du Groupe bénéficieront d'une indemnité de départ en retraite, en application de la convention collective. L'engagement afférent aux intéressés est inclus dans le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et est évalué à 583 milliers d'euros (cf. note 22 - Engagements hors bilan - Engagements de retraite).

NOTE 20 : GESTION DES RISQUES

RISQUE LIE AU CAPITAL

La société gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de poursuivre leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio passif/capitaux propres.

La structure du capital se compose de dettes, qui comprend les emprunts, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que des capitaux propres attribuables aux porteurs d'instruments de capitaux propres de l'entité mère, lesquels incluent le capital émis, les réserves et les résultats non distribués.

RISQUE DE TAUX

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but de limiter l'exposition au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash-flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, la société emprunte à taux fixe et à taux variable, en minimisant le risque par la mise en place d'instruments de couverture.

RISQUE DE CHANGE

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2021 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

La société exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

RISQUE DE CREDIT

De par son activité, la société n'est pas réellement exposée au risque de crédit sur son exploitation ; en effet, la société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Nantissement sur fonds de commerce

Néant

Nantissement sur titres de participation et caution de garantie

La société HOPSCOTCH Groupe a des nantissements de comptes de titres financiers à hauteur de 31 171 milliers d'euros.

Garantie bancaire à première demande

La société HOPSCOTCH Groupe a accordé dans le cadre de ses activités des garanties bancaires à première demande à 2 500 millions d'euros.

Autres

La société a accordé dans le cadre de ses activités une contre-garantie sur engagement par signature de 500 milliers d'euros.

L'acquisition des titres des sociétés Uniteam, Sport&Co et Alizeum fait l'objet d'un complément de prix estimé à 1 629 milliers d'euros

ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Engagements de retraite

Le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite est évalué à 1 100 milliers d'euros (1 224 milliers d'euros au 31/12/2021).

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- › l'ancienneté ;
- › les conventions collectives en vigueur ;
- › un taux de turnover de 17,5% jusqu'à 55 ans et 0% au-delà ;
- › la table de mortalité (TV 88/90) ;
- › les hypothèses actuarielles suivantes :
 - taux d'actualisation de 3,77%
 - taux de réévaluation salariale de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres.
 - taux de charges sociales de 50%

La retraite est ouverte aux salariés à l'initiative de la société dès lors que ces derniers ont atteint leur droit maximum ou l'âge de 65 ans. Le Groupe intègre les charges sociales dans le calcul de l'engagement. La prise en compte des nouvelles dispositions de la loi Fillon n'a pas d'impact significatif sur le montant de l'engagement au 31 décembre 2022, compte tenu de la structure de l'effectif.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET LOCATION FINANCEMENT

Néant.

LOCATIONS SIMPLES

Les engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières (principalement des baux commerciaux) s'élèvent à :

En milliers d'euros	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	+ de 5 ans
Locations mobilières et immobilières	2 235	1 126	-

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

NOTE 22 : INTÉGRATION FISCALE

La société HOPSCOTCH Groupe a choisi d'opter pour le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

Chaque société calcule sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, l'économie éventuelle d'impôt générée du fait de l'intégration étant conservée par la société HOPSCOTCH Groupe.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes :

- › HOPSCOTCH Groupe (tête du Groupe) ;
- › Le Public Système Ressources ;
- › Sagarmatha ;
- › Le Public Système Cinéma ;
- › Hopscotch Congrès ;
- › Hopscotch ;
- › Human to Human ;
- › Heaven ;
- › Heaven Conseil ;
- › Wami Concept

IMPOT COMPTABILISE

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre les éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net
Résultat courant	2 353	224	2 577
Résultat exceptionnel	180	44	224
Crédits d'impôt		31	31
Impôt de l'exercice lié aux filiales intégrées fiscalement		-115	-115
Participation des salariés			-33
		184	2 685

NOTE 23 : OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle exclusif ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises de la société, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales de la société, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs de la société, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

BILAN

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	705	278
Clients avoirs, à établir	202	
Clients créditeurs		
Dettes liées à l'intégration fiscale	14	6
Comptes courants passifs	1 731	
Clients et comptes rattachés	15 004	12 763
Fournisseurs Avoir à recevoir		-
Créances liées à l'intégration fiscale	933	289
Comptes courants actifs	4 634	1 770

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'exploitation	(985)	(552)
Produits d'exploitation	15 238	11 924
Charges d'intérêts	(11)	-
Autres produits financiers	51	8
Charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels		

NOTE 24 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe poursuit activement sa stratégie d'internationalisation dans les régions les plus dynamiques, avec des négociations en vue d'une prise de participation chez Vero, un groupe de communication de près de 200 collaborateurs situé dans 6 pays d'Asie du sud-est, comme publié le 17 janvier 2023.

18.4. Politique de distribution des dividendes

Il n'existe pas de politique de distribution ad hoc. En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique de HOPSCOTCH Groupe est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible en tenant compte du contexte.

18.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois précédant la date d'établissement du présent document, il n'a pas existé et il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris les procédures en cours ou menaces de procédures dont la société a connaissance, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

18.6. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas à ce jour de changement significatif ni de la situation financière, et notamment dettes et trésorerie, ni de la situation commerciale.

18.7. Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social	2000	2000	2000	2000	2000	2 000	2 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 666 668	2 666 668	2 666 668	2 666 668	2 666 668	2 666 668	2 666 668
dont actions d'autocontrôle	52 160	74 261	59 270	52 604	130 751	210 034	107 308
Opérations et résultat de l'exercice							
Chiffre d'affaires	12 549	13 267	15 033	15 010	17 478	15 113	12 346
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-559	384	2 195	1 595	2 007	- 588	-172
Impôts sur les bénéfices	-96	86	511	-268	-310	-818	-452
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	-24	79	3	19	4
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-559	-3 432	1 933	1 964	482	-638	1 084
Résultat à distribuer de l'exercice	0	0	0	1 333	1 067	1 067	667
Résultat par action (1)							
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,76	0,21	1,01	0,50	0,87	0,09	0,10
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-0,21	-1,29	0,72	0,74	0,18	-0,24	0,41
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0,50	0,40	0,40	0,25
Personnel							
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	38	57	56	51	52	54	56
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	3260	3 254	3 921	3 301	3 956	3 444	3 125
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 839	1 543	1 777	1 709	1 627	1 677	1 408

* Hors contrat de liquidité
(1) En euros

19 # INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

19.1. Capital social

19.1.1. Informations sur le capital social

Le capital social de la société est, à ce jour, de 2 041 832,25 euros, divisé en 2 722 443 actions de 0,75 euros de nominal chacune, entièrement libérées

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions composant le capital était donc de 2 722 443 représentant 3 853 439 droits de vote théoriques et 3 732 019 droits de vote réels. Au 31 mars 2022, le nombre d'actions composant le capital était de 2 722 443 représentant 4 259 156 droits de vote théoriques et 4 144 195 droits de vote réels. L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique par l'existence d'un droit de vote double. Par ailleurs, la différence entre le nombre total de droits de vote réels et le nombre total de droits de vote théorique résulte de l'existence d'actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ouvrant droit au même dividende, qui peuvent être nominatives ou au porteur.

Elles sont inscrites en compte et cessibles dans les conditions prévues par la loi.

DROIT DE VOTE DOUBLE (ART. 12 - 3 DES STATUTS)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

NANTISSEMENT

Il n'existe pas de nantissement sur le capital.

Les évolutions du capital social au cours des trois derniers exercices :

- » Le 1^{er} juin 2022 : il a été créé 55 775 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,75 euros dans le cadre de l'attribution définitives d'actions attribuées gratuitement couverte par la remise d'actions nouvelles. A cette occasion, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 41 831,25 € et a ainsi été porté de 2 000 001 à 2 041 832,25 euros.

Tableau synthétique des délégations et autorisations accordées au directoire en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2022

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2022	Montant résiduel au 31 /12/ 2022
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien droit préférentiel de souscription	1.000.000 € (Montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 27 mai 2021	N/A	Néant	1.000.000 € (actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	1.000.000 € 1 (Montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	Néant	1.000.000 € (actions) 1
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	1.000.000 € 1 (et 20% du capital par an) (montant nominal global des actions)	26 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	Néant	1.000.000 € (actions) 1
Délégation de compétence donnée au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	1 000 000 € (montant nominal global maximum des actions)	18 mois à compter du 24 mai 2022	N/A	Néant	1 000 000 € (montant nominal global maximum des actions)
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10% du capital social au jour de l'Assemblée	26 mois, à compter du 27 mai 2021 Délégation caduque depuis le 27 juillet 2022 (transfert sur Euronext Growth)	N/A	Néant	10 % du capital social au jour de l'Assemblée
Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	1.500.000 €	26 mois, à compter du 27 mai 2021	N/A	Néant	1.500.000 €
Autorisation donnée au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de la première attribution (nombre maximum d'actions auxquelles pourront donner droit de souscrire ou d'acheter les options)	38 mois, à compter du 28 mai 2020	Néant	(2)	8,1% du capital)

1 Plafond commun.

2 Cette autorisation a été utilisée par le Directoire le 1^{er} juin 2021 (50 750 options d'achat d'actions). Chaque option donnant lieu à l'attribution d'une action existante, l'octroi des 50 750 options d'achat d'actions représente 1,9% du capital social au jour de la première attribution. Le plafond résiduel s'élève donc à 8,1% du capital au jour d'établissement du présent document (sur la base 2 666 668 actions composant le capital à ce jour).

3. Cette autorisation a été utilisée par le Directoire le 21 novembre 2022 (59 000 AGA) représentant 2,17 % du nombre d'actions composant le capital au jour de l'Assemblée générale. Le plafond résiduel s'élève donc à 7,83% du capital au jour d'établissement du présent document qui n'a pas évolué depuis la dernière Assemblée (sur la base de 2 666 668 actions composant le capital au jour de l'assemblée)

Nature	Montant autorisé	Durée / Date de l'AGE	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice 2022	Montant résiduel au 31 /12/ 2022
Autorisation donnée au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	10% du capital social au jour de l'Assemblée	38 mois, à compter du 24 mai 2022	N/A	(3)	7,83 % du capital
Délégation de compétence donnée au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	5% du capital social au jour de la décision d'émission	26 mois, à compter du 24 mai 2022	NA	Néant	5% du capital social au jour de la décision d'émission
Délégation conférée au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	500.000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit)	18 mois à compter du 24 mai 2022	NA	Néant	500.000€ (montant nominal global des actions auxquels les bons émis sont susceptibles de donner droit)
Délégation donnée au Directoire aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique	2.000.000€ (montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons)	18 mois à compter du 24 mai 2022	NA	Néant	2.000.000€ (montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons)

ACTIONS DETENUES PAR HOPSCOTCH GROUPE OU PAR SES FILIALES

L'émetteur est la seule entité du Groupe HOPSCOTCH à détenir ses propres actions.

À titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022, aux termes de sa dix-huitième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Dans le cadre de ce programme le prix maximum d'achat par action a été fixé à 40 €, le montant maximal de programme ressortant ainsi à 10 666 772€.

NOMBRE D'ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 al.2 du Code de commerce, il vous est ci-après indiqué le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ; les cours moyens des achats et des ventes ; le montant des frais de négociation ; le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale ; pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent :

Mouvement	Nombre d'actions	Cours moyen d'opération	Motif	Fraction de capital correspondant
Achat	37 806	12.51	Contrat de liquidité	1.39%
Vente	38 727	12.10	Contrat de liquidité	1.42%
Opérations hors contrat de liquidité	109 987	13.52	Contrat de rachat	4.04%

MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NEGOCIATION

Néant.

Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture :

116 387 actions affectées à l'objectif de croissance externe et l'actionnariat salarié (4,28 % du capital)

5 033 actions au titre du contrat de liquidité (0,18% du capital)

Soit 121 420 actions détenues par la société (4,46 % du capital).

Valeur du portefeuille :

Valeur comptable du portefeuille : 1 430 428,98 € au 31 décembre 2022

Valeur de marché du portefeuille : 1 699 880,00 € au 31 décembre 2022

Valeur nominale totale : 91 065 €

Enfin il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale dans les termes indiqués au paragraphe ci-dessous le vote d'un nouveau programme de rachat d'actions.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENU PAR LA SOCIETE ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTO-DETENUS

Au 31 décembre 2022, la Société détient 121 420 de ses propres actions soit 4,46 % de son capital. Les actions actuellement auto-détenues par la Société sont affectées aux objectifs suivants :

Finalité poursuivie	Nombre d'actions détenues	% du capital	Prix des actions détenues	Volume des actions utilisées pour cette finalité en 2022	Réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues en 2022
Objectif a)	47 309	1,74 %	11,40 €	17 375	-
Objectif b)	69 078	2,54 %	12,90 €	2 150	
Objectif c)	-				
Objectif d)	-				
Objectif e)	5 033	0,18%	14,45 €		

Objectif a) : conservation et remise ultérieure de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe

Objectif b) : attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou du Groupe, notamment pour la remise d'options d'achat ou l'attribution d'actions gratuites

Objectif c) : remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière

Objectif d) : annulation, par voie de réduction du capital

Objectif e) : animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 2023 ET AUTORISATION DE REDUIRE LE CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION DES ACTIONS AUTO DETENUES

Il est proposé à l'Assemblée Générale, aux termes de la cinquième résolution, de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles

opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 dans sa dix-huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
- › d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées,
- › d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Mixte.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 13 612 200 euros. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Parallèlement, le Directoire décide de proposer aux actionnaires de l'autoriser à réduire le capital par annulation des actions auto-détenues pour une période de 24 mois dans la limite de 10 % du capital.

Après avoir délibéré et connaissance prise de ces éléments, le Directoire, à l'unanimité, en approuve les termes en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.

Enfin, au 31 mars 2023, le Président du Directoire déclare que la société détient, hors contrat de liquidité, 46 056 de ses propres actions, soit 4,11 % de son capital.

Les 111 887 actions actuellement auto-détenues par la société sont affectées notamment à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ainsi qu'à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

19.2. Acte constitutif et statuts

19.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts définissant l'objet social est formulé comme suit :

La Société a pour objet :

- › d'acquérir, détenir, gérer et, éventuellement, céder des participations, directes ou indirectes, dans toutes entités juridiques et notamment dans toute société ayant pour activité l'organisation d'évènements, de relations publiques, d'opérations promotionnelles et marketing d'élaboration de tout support et notamment de films, de formation et plus généralement d'opérations de communication off et online,
- › le cas échéant, d'exercer directement ces activités,
- › d'animer le groupe qu'elle contrôle notamment dans les domaines juridique, comptable, financier, marketing, communication, social, administratif.
- › et plus généralement, de faire toutes opérations, quelle qu'en soit la nature, susceptibles de participer à l'objet social.

19.2.2. Directoire et Conseil de surveillance

LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Extrait de l'article 13 des statuts- Directoire

[...]

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

NOMINATION ET REMPLACEMENT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Extrait de l'article 13 des statuts- Directoire

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six ans.

Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la Société.

Extrait de l'article 14 des statuts- Conseil de Surveillance

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3% du capital social, un membre du Conseil de Surveillance est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Ce membre du Conseil de Surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée de cinq, quatre ou trois années.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont des personnes physiques.

19.2.3. Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE

Selon l'article 15 des statuts :

Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le Directoire.

19.2.4. Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant

19.2.5. Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » prévoit l'existence de seuils statutaires, devant être déclarés selon les modalités suivantes ;

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2% du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la Société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

20 # INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS & DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Il n'existe pas de rapport autre que ceux émis dans le cadre normal et légal du Groupe par les Commissaires aux comptes et par les organes de direction.

21 # DOCUMENTS DISPONIBLES

HOPSCOTCH Groupe est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés.

Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Monsieur Pierre-Franck Moley

Membre du directoire et Directeur Général.

Par téléphone : +33 1 41 34 20 00

Par mail : pfmoley@hopscotchgroupe.com

Par courrier : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris

La dernière version à jour des statuts, les communiqués de presse et rapports ainsi que le calendrier prévisionnel des publications périodiques sont disponibles sur le site de la Société : www.hopscotchgroupe.com

Les informations légales concernant le Groupe sont également disponibles sur le site de l'AMF.

22 # AUTRES INFORMATIONS

En milliers d'euros	2022	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	246 809	153 679	121 941	197 920
Marge Brute*	86 148	66 993	55 169	70 314
Rés. Opérationnel Courant	9042	6 753	-2 306	3 408
Résultat Net Part du Groupe	9359	3 995	-8 686	1 562
BNPA (€ / action)	2,09	1,60	-3,19	1,50
Total des capitaux Propres	19 944	22 296	16 003	25 048
Trésorerie	43 995	44 615	38 157	20 968
Effectif moyen	697	638	644	615

22.1. Informations prévues au titre des délais de paiement (exercice 2022)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	23					56	10					72
Montant total des factures concernées HT	-770K€	-57K€	-50K€	-37K€	-72K€	-216K€	5 074K€	50K€	379K€	414K€	4 266K€	5 109K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-13,32%	-0,99%	-0,86%	-0,64%	-1,25%	-3,73%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							40,43%	0,40%	3,02%	3,30%	33,99%	40,71%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												26
Montant total des factures exclues												246K€
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : La plupart des dettes de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe et sont payées trimestriellement. - Délais légaux						- Délais contractuels : La plupart des créances de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe payées trimestriellement. Pour le reste, payable à 30 ou 45 jours fin de mois selon les clients. - Délais légaux					

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	55					110	11					69
Montant total des factures concernées HT	272K€	231K€	93K€	24K€	211K€	558K€	7 019K€	165K€	119K€	601K€	3 874K€	4 759K€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3,66%	3,12%	1,25%	0,32%	2,84%	7,53%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							43,21%	1,02%	0,73%	3,70%	23,85%	29,30%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												29
Montant total des factures exclues												380K€
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : La plupart des dettes de la société sont liées à des refacturations de prestations intra-groupe et sont payées trimestriellement. - Délais légaux											

22.2. Dépenses non déductibles et dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges 35 147,57 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, et l'impôt correspondant.

23 # TABLES DE CONCORDANCE

Table de correspondance entre le rapport de gestion et le document d'enregistrement universel

Rubriques	RFA	URD
L'attestation du responsable	RFA	1.2
Comptes sociaux	RFA	18.3.4
Comptes consolidés	RFA	18.3.2
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	RFA	18.3.3
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	RFA	18.3.1
Rapport de gestion :		Cf. table de concordance du rapport de gestion
6.1 Informations relatives à l'activité de la société et du groupe		
Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture L.232-1 II + V ; L. 233-26 Code de commerce		7 et 10 Note 36 Cptes consolidés
Activité et résultats de la société et du groupe par branche d'activité L.233-6 Code de commerce		5.2.2
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	RFA	5.2
Indicateurs clefs de performance de nature financière de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	RFA	7
Indicateurs clefs de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel L. 225-100-1 Code de commerce	RFA	Annexe 3
Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	RFA	3
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la société et du groupe	RFA	N/A
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Utilisation d'instruments financiers de la société et du groupe L.225-100-1 Code de commerce	RFA	11 et paragraphe Note 31
Activité en matière de recherche et développement de la société et du groupe L.232-1 II + V ; L.233-26 Code de commerce		5.7
Succursales L.232-1 II + V Code de commerce		N/A
6.2 Informations juridiques, financières et fiscales de la société		
Répartition et évolution de l'actionnariat L.233-13 Code de commerce		16
Nom des sociétés contrôlées et la part du capital de la société qu'elles détiennent L.233-13 Code de commerce		N/A
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français L.233-6 Code de commerce		5.3 et comptes consolidés note 19
Participations croisées R.233-19 Code de commerce		N/A
État de la participation des salariés au capital social L.225-102 Code de commerce		15.2
Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents 243 bis CGI		18.4
Dépenses et charges non déductibles fiscalement 223 quater CGI		22.2

Rubriques	RFA	URD
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles L464-2 I al 5 Code de commerce		N/A
Délais de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients L.441-6-1 ; D.441-4 ; A 441-2 Code de commerce		22.1
Montant des prêts interentreprises L511-6 3 bis Comofi		N/A
Informations relatives à l'exploitation d'une installation SEVESO (art. L. 515-8 C. de l'environnement) L225-102-2 Code de commerce		N/A
6.4 Informations RSE		
Déclaration de performance extra-financière L225-102-1 ; R225-105 ; R225-105-1 Code de commerce		Annexe 3
Documents joints au rapport de gestion		
Rapport sur les paiements aux gouvernements L225-102-3 Code de commerce		N/A
Tableau des résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices R. 225-102 Code de commerce		18.7
Rapport sur le gouvernement d'entreprise L.22-10-8 à L.22-10-11 ; L225-68 ; Code de commerce		cf. table de concordance ci-dessous

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rubriques	Paragraphes
Informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil	
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	12.1
Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de L233-3 C.com (hors conventions courantes)	N/A
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentations de capital	19.1.1
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification	N/A
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice	Annexe 5 / page 238

ANNEXES

ANNEXE 1

HOPSCOTCH GROUPE - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

HOPSCOTCH GROUPE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 041 832,25 €
Siège social : 23-25, rue Notre-Dame-Des-Victoires 75002 Paris
602 063 323 R.C.S. Paris

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement européen 596-2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016-1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 et présente les caractéristiques suivantes :

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 25 mai 2023

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du nombre d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

Prix maximum d'achat : 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Montant maximal du programme : 13 612 200 euros

Modalités des rachats

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Objectifs

- › d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HOPSCOTCH Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant

précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- › de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe, d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Economique et sociétés liées, d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur
- › de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. Il sera proposé à l'Assemblée générale de conférer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023.

ANNEXE 2

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Hopscotch Groupe S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention de prestations de services entre votre société et la société Christophe Chenut Conseil

Personne/société concernée

votre société et la société Christophe Chenut Conseil dont le Président est Monsieur Christophe Chenut qui exerce également la fonction de Président du Conseil de Surveillance de votre société.

Nature et objet

la convention, conclue pour une durée indéterminée à compter du 7 mars 2022 avec faculté de résiliation est rémunérée comme suit :

- › Les prestations dites « permanentes » feront l'objet d'une rémunération d'un montant forfaitaire annuel de 32.500 € H.T. au titre des diverses prestations réalisées sur chaque année civile. Ces prestations débuteront à compter du 1er janvier 2023.

Dans le cadre de la première année civile, un montant forfaitaire de 32.500 € H.T. sera versé à titre de prime pour l'investissement de Monsieur Christophe Chenut sur les différents appels d'offres « Jeux Olympiques ».

- › Les prestations exceptionnelles, n'entrant pas dans le champ de l'article 1 (Objet du Contrat), feront systématiquement l'objet d'un devis préalable émis par le prestataire qui devra être accepté par un bon de commande émis par la société et ce après autorisation du Conseil de Surveillance de votre société.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a comptabilisé une charge de 32.500 € H.T.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

la société Christophe Chenut Conseil exécute des prestations de services liées à du conseil dans le domaine du sport au bénéfice de votre société. Votre société se sert de cette expertise pour répondre à divers appels d'offres dans le domaine du sport et donc élargir son périmètre d'intervention.

Avenant n°1 à la convention de refacturation interne avec la société SOPEXA (autorisée par le conseil de surveillance du 30 mars 2022)

Personne concernée

Pierre-Franck Moley, Directeur Général, membre du Directoire d'HOPSCOTCH Groupe S.A. et Président du Directoire de la société SOPEXA.

Filiale concernée

Société SOPEXA

Nature et objet

Conditions de refacturation des services réalisés par l'une des parties au bénéfice de l'autre :

1. Les frais de fonctionnement administratif d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. - les prix sont facturés sur la base de l'effectif réel de l'année ;
2. Les frais de personnels dédiés - bilatéral - le coût total du salarié (salaires bruts chargés auxquels sont ajoutés les provisions pour congés payés et notamment les autres coûts et avantages en nature), sera refacturé à l'autre entité, majoré d'un mark up de 5 % ;
3. Les frais exceptionnels d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. au titre d'évènements qui concernent également les collaborateurs d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. et de SOPEXA : la quote-part de la société SOPEXA est refacturée sur la base du nombre de collaborateurs moyen présents dans l'entreprise sur l'exercice.

Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société, au titre de cette convention, a comptabilisé un produit à hauteur de 1.059.607 € H.T. et une charge à hauteur de 57.162 € H.T.

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Avenant n° 2 à la convention de refacturation entre votre société et la société SOPEXA ayant pour objet la modification tarifaire de refacturation pour l'année 2023

Personne concernée

Pierre-Franck Moley, membre du Directoire d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. et Président du Directoire de la société SOPEXA.

Filiale concernée

Société SOPEXA

Objets et modalités

Il s'agit d'un avenant à une convention de refacturation entre votre société et la société SOPEXA ayant pour objet la modification tarifaire de refacturation pour l'année 2023.

La modification des tarifs de refacturation pour l'année 2023 est faite selon les modalités suivantes :

- › Service Ressources Humaines : 220 € H.T. par mois par collaborateur SOPEXA moyen présent sur l'exercice ; ce tarif inclut les licences Talentsoft mis à disposition des collaborateurs de SOPEXA dans leur suivi RH ;
- › Service Paye : 22 € H.T./bulletin pour les salariés en CDI et les stagiaires et de 44 € H.T. par collaborateur pour les salariés en CDD ou autre contrat temporaire ; ce tarif comprend les licences des solutions informatiques nécessaires à l'établissement des bulletins de paie ;
- › Services Généraux : 58 € H.T. par mois par collaborateur SOPEXA moyen présent dans l'entreprise sur l'exercice ;
- › Informatique : la mise à disposition de logiciels et autres outils informatiques donnera lieu à une refacturation au prorata du nombre d'utilisateurs au coût réel. La mise à disposition de l'équipe IT services supports, l'usage d'équipement, des infrastructures et matériels :
 - Equipement Individuel : 95 € H.T./ETP par mois
 - Equipement Collectif : 122 € H.T./ETP par mois

CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT MAIS AUTORISEES POSTERIEUREMENT ET MOTIVEES

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de refacturation des services supports entre votre société et la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION

Société concernée

Votre société, qui détient 50 % des actions et droits de vote de la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION.

Nature et objet

La convention conclue pour une durée indéterminée à compter du 12 avril 2022, a pour objet de permettre à la société AUTO MOTO CYCLE PROMOTION de bénéficier, de façon ponctuelle ou permanente, des services, équipements et infrastructures qui y sont détaillés et d'en fixer les modalités de refacturation des coûts par votre société.

Modalités

Les tarifs sont fixés, pour les services comptables, à un taux horaire de 100 € H.T. soit un total d'environ 4.800 € H.T. par an et pour la migration de logiciel en 2022 à un total d'environ 2.400 € H.T., soit 24 heures.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune facturation n'a été faite au titre de cette convention.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie. Nous n'avons pas eu d'information sur ce point. Nous vous informons que lors de sa réunion du 7 mars 2023, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser cette convention.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestation d'hébergement avec la filiale SOPEXA

Pierre-Franck MOLEY, Directeur Général Membre du Directoire d'HOPSCOTCH GROUPE S.A. et Président du Directoire de la société SOPEXA

Personne concernée

Filiale concernée

Société SOPEXA

Nature et objet

Mise à disposition par la société HOPSCOTCH GROUPE S.A. d'une partie de ses locaux dont elle est locataire à sa filiale SOPEXA, incluant les taxes, les charges locatives et d'accueil.

Modalités

Le montant de cette mise à disposition est fixé en fonction des prestations et coûts selon les mètres carrés, comme suit :

- › Loyer + charges locatives du bailleur : 756 € / m² HT
 - › Fiscalité : 59 €/m² HT
 - › Frais généraux liés au bureau : 137 €/m² HT
- Soit un total de 458 864 € H.T. par an.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a comptabilisé un produit de 458.864 € H.T. en application de cette convention.

Conventions de trésorerie avec la filiale Au Café**Personnes concernées**

Messieurs Frédéric Bedin, Pierre-Franck Moley et Benoît Desveaux, respectivement Président du Directoire et directeurs généraux et membres du Directoire de votre société, qui est Présidente de la société en cours de liquidation Au Café.

Filiale concernée

Société Au Café.

Nature et objet

La convention de refacturation porte sur la refacturation à la filiale Au Café des frais de fonctionnement administratif et du coût lié à la mise à disposition des équipements et infrastructure d'HOPSCOTCH GROUPE S.A.

La convention de trésorerie porte sur les modalités des avances en compte courant entre les sociétés du groupe.

Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a comptabilisé un produit financier de 23.159,52 € H.T. au titre de l'application de la convention de trésorerie.

Convention de refacturation du coût du Président du Directoire de la société SOPEXA à votre société**Personne concernée**

Monsieur Pierre-Franck Moley, Directeur Général et membre du Directoire de votre société et Président du Directoire de la société SOPEXA.

Nature et objet

Prise en charge par la société SOPEXA de l'équivalent de la moitié du montant global tout compris (fixe, variable, frais, avantage nature, ...) versé par la société HOPSCOTCH GROUPE S.A. à Monsieur Pierre-Franck Moley au prorata temporis de son mandat chez la société SOPEXA sur l'année civile de référence, et dans la limite d'un plafond annuel de € 220.000 (charges sociales employeur incluses).

Modalités

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le produit comptabilisé par votre société au titre de cette convention s'élève à 220 000 €.

Paris La Défense, le 27 avril 2023

KPMG Audit

Xavier Fournet

Associé

Paris, le 27 avril 2023

Cabinet Foucault

Olivier Foucault

Associé

**H O P
S C O
T C H**

GLOBAL PR GROUP

ANNEXE 3

RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

2022**Vers le renforcement de tous les engagements****Interview croisée des six membres du CODIR**

Frédéric BEDIN, Président du Directoire de HOPSCOTCH Groupe
Benoît DESVEAUX, Directeur Général de HOPSCOTCH Groupe
Pierre-Franck MOLEY, Directeur Général de HOPSCOTCH Groupe
Valérie BONNEMENT, Directrice Générale adjointe de HOPSCOTCH Groupe
Marie DE BEAUREGARD, Directrice des Ressources Humaines de HOPSCOTCH Groupe
Diane LERAY-LEMOINE, Secrétaire Générale de HOPSCOTCH Groupe

Après une année 2021 encore mouvementée sur le plan sanitaire, l'année 2022 apparaît comme une année de reprise, notamment concernant les activités événementielles. La politique RSE d'Hopscotch Groupe a-t-elle contribué à cette dynamique ?

BENOÎT DESVEAUX

L'année 2022 est une année de confirmation : les activités du groupe ont toutes connu une reprise et des résultats excellents, et nous avons également confirmé notre expertise en termes de RSE. Une expertise qui est reconnue par l'ensemble de nos parties-prenantes, et qui s'est encore renforcée ces derniers mois : Hopscotch Groupe a réellement gagné en maturité sur ces sujets, répondant à des normes de certification, labellisation et reporting très exigeants. Pour nos métiers (certification ISO 20121, label Agences Actives RSE), ou pour notre organisation (certification ECOVADIS), notre vision et notre pratique se sont encore améliorées, notamment grâce à une sensibilisation continue de nos parties-prenantes.

Nous sommes la première agence RP en 2022 à obtenir 3 étoiles dans le cadre du Label Agences Actives RSE, trois étoiles qui viennent récompenser des engagements utiles et précieux pour toute la profession : je pense notamment au déploiement de campagnes « influenceurs responsables » mené par notre Agence Heaven. C'est une véritable fierté pour toute l'entreprise !

« Notre expertise RSE est globale et contribue à transformer en profondeur les événements que nous organisons. ».
Frédéric BEDIN

FRÉDÉRIC BEDIN

L'expertise RSE d'Hopscotch Groupe contribue fortement à la relance de nos activités événementielles en 2022 : c'est grâce à notre engagement que nous avons été choisis pour organiser des grandes cérémonies et compétitions sportives internationales en 2023 et 2024. L'éco-conception, l'économie circulaire, l'approche plus inclusive des recrutements ont une grande importance pour les appels d'offre publics, car la France devient un terrain d'accueil des sports.

Cette dynamique d'engagement et de responsabilité contribue aussi à transformer le visage de grandes manifestations publiques telle que le Mondial de l'Automobile, que nous avons organisé en octobre 2022. Un Mondial bien plus engagé que les éditions précédentes sur les questions d'éco-conception, de zéro déchet, faisant la part belle aux nouvelles technologies bas-carbone et aux mobilités du futur.

Notre expertise RSE est globale et contribue à transformer en profondeur les événements que nous organisons.

VALÉRIE BONNEMENT

Je rejoins Frédéric sur ce point : c'est bien l'approche globale d'un événement ou d'une campagne qui permet d'être plus performant. La création récente de Hopscotch Sport va permettre de développer nos activités de façon verticale, en adressant des communautés et en organisant leur dialogue. C'est la même logique que nous avons suivie pour organiser le MIDEM : rassembler des communautés autour de la Musique. La création de conversations et de rencontres transversales s'inscrit à mon sens dans une démarche résolument RSE, car elle met en lumière l'utilité de nos métiers pour aborder des questions sociétales.

PIERRE-FRANCK MOLEY

Hopscotch Groupe a poursuivi son développement international en 2022. Un développement qui s'appuie sur des valeurs fortes d'engagement social et sociétal : partout dans le monde, nous sommes très attentifs à transmettre les valeurs de responsabilité et d'inclusion qui sont les nôtres, mais nous apprenons aussi des autres cultures de travail, des autres process qui peuvent nous aider à améliorer nos standards et notre organisation.

En 2023, nous entamons la certification B CORP de notre filiale SOPEXA en Allemagne label, et de challenger notre performance globale.

DIANE LERAY-LEMOINE

Pour les sujets IT que je supervise, nous avons considérablement avancé sur les chantiers de sobriété numérique, tout simplement parce que l'usage digital s'est accéléré pendant ces derniers mois et nous a poussé à aller plus loin dans nos réflexions. Usage du mail, stockage des données, empreinte carbone de tous nos usages numériques... Le chantier qui s'annonce est une étape importante pour nos métiers.

Comment les ressources humaines d'Hopscotch se sont-elles engagées en 2022 dans cette dynamique positive ?

MARIE DE BEAUREGARD

Je dirais que nous avons su, collectivement, prendre les virages de la transformation : en faisant preuve d'agilité pendant la crise sanitaire, mais aussi en étant attentifs aux besoins des collaborateurs, aux nouvelles tendances qui transforment le monde du travail. A l'image de la dynamique que nous déployons pour accompagner nos clients, la feuille de route RH s'est attachée en 2022 à renforcer les valeurs d'inclusion, avec la

signature de l'accord Handicap, et à muscler les compétences en poursuivant notre politique de formation et de mobilité au sein du Groupe.

Il est vrai que notre entreprise a souffert pendant la crise, mais je dirais aussi que cette période a été une opportunité pour réaffirmer nos valeurs inclusives et solidaires, notre responsabilité en tant qu'acteur économique.

« La période de crise a été une opportunité pour réaffirmer nos valeurs inclusives et solidaires, notre responsabilité en tant qu'acteur économique. »

Marie De BEAUREGARD

BENOÎT DESVEAUX

Comme le rappelle Marie, l'engagement des collaborateurs s'est renforcé en 2022. Les équipes se sont collectivement embarquées dans l'aventure de la « Fresque du Climat » : 12 collaborateurs sont devenus des « fresqueurs » formateurs, et à terme, tous les collaborateurs du Groupe seront formés en 2023. C'est une dynamique forte, qui permet d'accompagner nos clients dans leurs réflexions, et in fine, de poursuivre la transformation positive de notre filière.

VALÉRIE BONNEMENT

En 2022, les équipes ont en effet progressé dans leurs connaissances, toujours plus engagées dans les formations et l'acquisition de nouvelles compétences. Une dynamique très nécessaire pour accompagner les transformations des usages, les prises de conscience, les nouvelles approches. Et dans le même temps, nous avons renoué avec l'envie de nous rencontrer à nouveau : retrouver une vraie vie d'Agence, faite de rituels, de moments de convivialité, de créativité. Depuis 2020, nous avons su adapter notre façon de travailler aux périodes de crise... Je crois qu'il faut savoir aussi décélérer et se recentrer sur notre ADN.

L'année 2022 a aussi vu le renforcement des réflexions sur la raison d'être du Groupe... Un cheminement partagé avec tous les collaborateurs et qui s'inscrit dans une véritable démarche de transformation...

BENOÎT DESVEAUX

Le chantier de notre raison d'être s'est en effet enrichi en 2022 d'une réflexion sur notre propre transformation. La notion de « capital relationnel » qui nous anime depuis plusieurs années déjà nous a conduit à dialoguer avec d'autres communautés d'acteurs engagés dans la transformation de leur modèle. Je pense notamment à notre participation à la Convention des Entreprises pour le Climat, qui a enrichi nos réflexions autour de notre question générative. Là aussi, nous avons je crois franchi une étape de maturité : ne plus seulement agir sur la limitation de nos impacts, mais penser nos activités comme des leviers de réparation et de régénération du vivant. Une question qui a animé un grand nombre de réunions internes, toutes menées en intelligence collective, et qui devrait encore nous passionner en 2023.

« L'étape de maturité : ne plus seulement agir sur la limitation de nos impacts, mais penser nos activités comme des leviers de réparation et de régénération du vivant. »

Benoît DESVEAUX

VALÉRIE BONNEMENT

Le capital relationnel, au cœur de la raison d'être d'Hopscotch Groupe, n'a jamais été autant partagé qu'en 2022. Pour accompagner les collaborateurs à s'emparer du capital relationnel, à le vivre dans leur métier, et à en tirer tous les bénéfices pour leurs clients, notre direction stratégique a élaboré une méthodologie spécifique : des nouveaux outils métiers, sur-mesure, pour faire vivre la raison d'être d'Hopscotch au sein de toutes les offres commerciales. Un rayonnement essentiel, qui invite à la transmission et à l'enrichissement de toutes les parties prenantes.

PIERRE-FRANCK MOLEY

Le travail collectif mené autour de la relation depuis plusieurs années nous a fait évoluer sur le sens que nous donnons à nos métiers : le capital relationnel est bien évidemment au cœur des prestations que nous proposons à nos clients, au cœur de nos expertises. Mais il n'est rien sans la confiance qui permet notre accompagnement. La confiance est un concept encore plus immatériel, très sollicité dans nos métiers, à une époque où la recherche de clarté et de vérité devient essentielle.

La démarche de transformation d'Hopscotch Groupe va-t-elle permettre aux équipes et aux métiers de renforcer leur expertise RSE ? A quelle transformation des métiers doit-on s'attendre dans les prochaines années ?

PIERRE-FRANCK MOLEY

Les réflexions autour de la question générative, tout comme la démarche initiée sur la raison d'être, s'apparentent davantage à un processus. Il n'y a pas, à mon sens, d'étape finale. C'est une démarche de progrès qui nous permet d'adapter nos métiers, d'aiguiser notre perception, d'ajuster notre accompagnement.

« Le capital relationnel ne peut que se renforcer à l'avenir et confirmer que nos métiers évoluent pour accompagner les grands progrès de la société. »

Valérie BONNEMENT

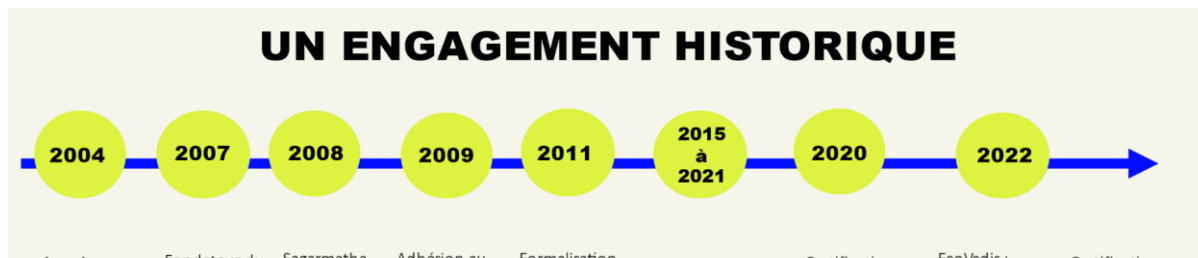
BENOÎT DESVEAUX

Nous venons d'entamer la réflexion sur notre question générative, et elle devrait nous conduire à n'en pas douter, à repositionner nos offres et notre organisation. En 2023, nous allons devenir plus performant pour mesurer nos impacts carbone, pour nos activités événementielles mais aussi pour nos missions de conseil. Formalisée dans les prochains mois, cette politique carbone viendra compléter notre stratégie Zéro Déchet, et s'inscrira dans la démarche collective du SBTi (Science Based Target Initiative). C'est un chantier ambitieux qui s'inscrit dans la dynamique de transformation de nos métiers et de nos usages.

VALÉRIE BONNEMENT

Comme l'évoquait Benoît, l'année 2022 est celle de la maturité. Les métiers et les patrons d'agence se sont réellement approprié le capital relationnel et chacun prend part aujourd'hui aux réflexions sur la question générative. Notre démarche va dans le sens de l'histoire : un grand nombre d'annonceurs aujourd'hui veulent agir en responsabilité et en confiance, et pour cela ils ont besoin d'une approche plus fine, plus verticale, plus connectée aux acteurs de leur écosystème. Le capital relationnel ne peut que se renforcer à l'avenir et confirmer que nos métiers évoluent pour accompagner les grands progrès de la société.

RSE : UN ENGAGEMENT HISTORIQUE AU CŒUR DU MODÈLE D'AFFAIRES D'HOPSCOTCH GROUPE



Historiquement et concrètement engagés dans une démarche responsable, la RSE est au cœur des actions chez Hopscotch Groupe depuis plus de 15 ans. Hopscotch est la 1ère agence événementielle à avoir **formalisé une démarche RSE dans la stratégie du groupe**, dans sa politique achats et dans la construction de ses productions.

Hopscotch Groupe est également la première agence RP à avoir obtenu 3 étoiles RSE Agences Actives.

LA STRATÉGIE DU GROUPE 5 PILIERS QUI INTÈGRENT LES VALEURS DE LA RSE

- » **Innovation** / Faire évoluer en permanence les techniques de communication notamment autour du marketing de communauté et du digital. Aller vers des solutions permettant de faire vivre des expériences et de créer des nouvelles relations entre les organisations et leurs publics.
- » **Entrepreneuriat** / Développer l'esprit d'entreprendre dans l'ensemble de notre écosystème, c'est-à-dire encourager nos partenaires à prendre part aux grands enjeux de notre époque, qu'ils soient environnementaux, sociétaux ou éthiques, et apporter des solutions à tous les publics. C'est dans le dialogue et l'échange que naît la volonté d'entreprendre de façon responsable.
- » **Talents** / Promouvoir un cadre de travail qui favorise la diversité et l'inclusion, le transfert de compétences, et renforce la sécurité de nos collaborateurs. Faire grandir l'engagement des collaborateurs en interne pour mieux incarner la mission responsable du groupe vers les publics externes.
- » **Accompagnement** / S'appuyer sur nos expériences pour conseiller et accompagner nos clients dans leur communication RSE et dans la valorisation de leurs produits et services responsables. En cohérence avec notre raison d'être, faire évoluer nos offres et nos services pour faire grandir l'engagement de tous nos partenaires.
- » **Eco-socio-conception** / Intégrer, avec nos fournisseurs et prestataires, les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans les projets, dès leurs conceptions et à toutes les étapes de leurs réalisations. Faire évoluer l'ensemble de notre écosystème vers une plus grande conscience des enjeux d'une communication responsable et inclusive.



LA FEUILLE DE ROUTE RSE REPENSÉE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

En 2022, en écho à ses réflexions menées dans le cadre de sa démarche de transformation, la stratégie RSE d'Hopscotch Groupe s'est enrichie de 2 piliers :

» La biodiversité

» L'héritage (les impacts physiques, économiques, sociaux et environnementaux destinés à durer, mais aussi tous les éléments non matériels parmi lesquels la formation, l'innovation, les compétences et les partenariats).

NOS ENJEUX RSE SEPTEMBRE 2022

H O P
S C O
T C H

ENVIRONNEMENT



SOCIAL



ECONOMIQUE



En 2022, Sagarmatha et Heaven ont formalisé leur feuille de route RSE, dans le cadre des certifications ISO20121 pour la première, et du label Agences Actives RSE pour la seconde.

CONTRIBUER À LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ

Le groupe HOPSCOTCH Groupe contribue, à son échelle, à la transformation de la société. La stratégie RSE mise en place par l'entreprise participe d'une démarche de progrès, pour un avenir meilleur et durable. En ce sens, les actions RSE de HOPSCOTCH Groupe peuvent être rattachées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations-Unies pour répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, et pour engager les organisations à agir.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, HOPSCOTCH Groupe mobilise **10 des 17 Objectifs de Développement Durable**.

	La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité » Hopscotch Groupe dessine un entrepreneuriat plus inclusif, en participant à des réseaux d'entrepreneurs engagés pour la croissance : Croissance +, Réseau Entreprendre, ou le Parlement des Entrepreneurs.
	Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture offre des solutions-clés pour le développement, et il est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté. » Avec l'appui de ses partenaires, Hopscotch Groupe lutte contre le gaspillage alimentaire et œuvre pour la redistribution des denrées.
	Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable. » Hopscotch Groupe déploie pour ses collaborateurs un accord d'entreprise pour le bien-être au travail. Grâce à l'association pour la transmission du goût, Hopscotch Groupe lutte contre la précarité alimentaire.
	L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable. » Chez Hopscotch Groupe, 74% des femmes sont à des postes d'encadrement.
	Nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté. » La sélection de partenaires responsables fait partie de la performance globale des achats du Groupe. » Des campagnes de sensibilisation internes sont menées sur le thème du handicap et de l'emploi.
	L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités. » Hopscotch Groupe intègre un volet « mobilité » dans les événements éco-conçus pour ses clients.
	La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ». » Pour Hopscotch Groupe, la priorité est au Zéro Déchet pour l'ensemble des événements. » Le tri systématique des déchets est mis en place pour les activités du Siège.
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » De multiples actions sont menées sur la thématique de réduction des gaz à effet de serre (énergies, déchets, matières...), aussi bien sur son fonctionnement que sur les produits et services pour le compte de ses clients (scope 1, 2 et 3).
	Des partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs sont nécessaires. » Via les associations et les syndicats de sa filière, Hopscotch Groupe contribue à différentes démarches collaboratives de transformation des métiers de la communication et de l'événement.

LES POLITIQUES RESPONSABLES DÉPLOYÉES EN 2022

SYNTHÈSE DES RISQUES / ACTIONS / INDICATEURS

	RISQUE / OPPORTUNITÉ	ENJEU	ACTIONS	INDICATEURS 2022	INDICATEURS 2021
1	GOVERNANCE Faire vivre la performance globale	Assurer un bon pilotage de la performance globale et sensibiliser les équipes à la raison d'être de l'entreprise	Mise en place d'un CODIR pour piloter la performance globale de façon plus transversale Sensibilisation des équipes aux enjeux de la performance extra-financière Réflexion collective autour de la raison d'être de l'entreprise et démarche de transformation de l'entreprise	12 collaborateurs formés à la Fresque du Climat	
2	ENVIRONNEMENT Impact environnemental (événements & campagnes)	Réduire l'impact des productions événementielles et campagnes de communication sur l'environnement (déchets, GES, énergie,	Mettre en place des dispositifs favorisant l'économie circulaire et l'éco-conception Mettre en place le Programme Zéro Déchet Déployer des outils de calcul de notre impact carbone	Déploiement de la certification ISO 20121 Déploiement de la labellisation Agences Active RSE	Déploiement de la certification ISO 20121 Déploiement de la labellisation Agences Active RSE
3	ECONOMIQUE Achats responsables	Intégrer les critères de développement durable et d'insertion sociale dans le référencement des fournisseurs du Groupe	Insérer des clauses environnementale et sociale dans les cahiers de charges Sensibiliser, co-construire et former nos prestataires en RSE	Nombre de commandes passées au secteur ESAT et EA en 2022 : 26 Déploiement de certification ISO 20121	Nombre de commandes passées au secteur ESAT et EA : 6 Déploiement de certification ISO 20121
4	SOCIAL Inclusion, diversité et accessibilité	Lutter en interne contre les discriminations Incarnier les valeurs inclusives dans les campagnes et les événements	Réaliser des campagnes d'informations et de sensibilisations régulières sur le handicap Rendre nos campagnes et événements produits accessibles à tous les publics Mettre en place un accord handicap au sein du Groupe Créer des campagnes et des événements accessibles et engagées pour les valeurs d'inclusion	Taux de travailleurs handicapés : 1,23% / Taux de femmes à des postes d'encadrement : 67%	Taux de travailleurs handicapés : 1,36% Taux de femmes à des postes d'encadrement : 71%
5	SOCIAL Engagement et fidélisation des talents	Séduire, intégrer et fidéliser les meilleurs talents en interne	Travailler notre attractivité pour attirer/conserver nos talents (QVT, mobilité interne, télétravail, communication interne...) Former nos collaborateurs (RSE, Comportements inappropriés, Posture managériale)	Nombre de personnes recrutées : 195 Nombre d'heures de formation : 6 573 Nombre de salariés formés : 212	Nombre de personnes recrutées : 148 Nombre d'heures de formation : 8 023 Nombre de salariés formés : 73
6	SOCIAL Respect des droits de l'Homme et lutte contre la corruption	Assurer le respect des droits de l'Homme dans tous les pays où nous intervenons. Assurer le respect des pratiques éthiques dans notre modèle d'affaires	Diffuser et appliquer notre Code de conduite anticorruption Animer notre comité "éthique" au sein de Hopsotch et informer sur la procédure d'alerte existante	Nombre d'alertes reçues : 0	Nombre d'alertes reçues : 0
7	ECONOMIQUE Dialogue et impact positif auprès de nos parties prenantes	Soutenir le secteur associatif Transmettre les expertises professionnelles et les savoir-faire Faire évoluer la profession vers un impact plus positif Accompagner et encourager nos clients dans la mise en place de politiques responsables	Réaliser des actions philanthropiques (dons et mécénat) auprès du secteur associatif Dispenser des cours dans des écoles de communication, en lien avec la raison d'être de l'entreprise et l'avenir de la profession. Participer à des réflexions collectives sur le rôle des entreprises pour promouvoir l'économie régénérative S'adosser au Plan de Transformation de l'Economie Française du Shift Project et rassembler la filière pour décarboner les métiers de la communication Créer l'offre Hopsotch pour conseiller et encourager les actions RSE des entreprises et organisations	Dons aux associations : 30 398 euros 16 strikes organisés 36 heures de cours dispensés par des collaborateurs Hopsotch	Dons aux associations : 18 000 euros 10 strikes organisés
8	ENVIRONNEMENTAL L'impact environnemental de notre siège	Limitier les consommations d'énergie liées à l'activité du siège Améliorer la gestion de nos déchets au siège	Optimiser les consommations d'énergies Optimiser le tri et la réduction de nos déchets Adapter les usages et les consommations à l'effort de sobriété nationale	51,9 T.éq. CO2 44 380 kg de déchets recyclés Mise en place d'un plan de sobriété	64,5 T.éq. CO2 33 595 kg* de déchets recyclés RAS NOUVEL INDICATEUR
9	SOCIAL Sécurité et confidentialité	Respecter les données personnelles et les obligations liées à la RGPD	Former nos collaborateurs aux principes de protection des données personnelles	15 actions de sensibilisation menées par le service IT relatives à la sécurité des données informatiques	RAS NOUVEL INDICATEUR

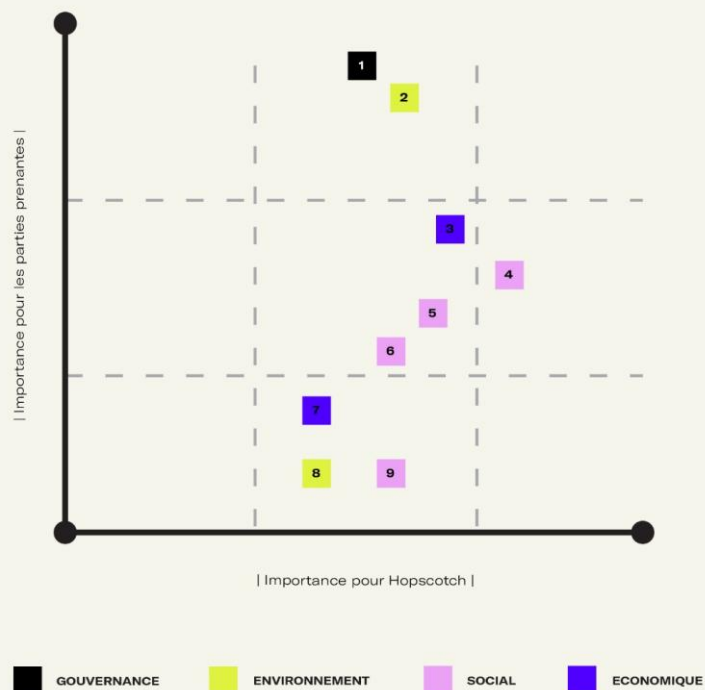
* ERRATUM 2021: donnée corrigée en 2022, erreur sur rapport presta.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ



MATRICE DE MATÉRIALITÉ

| 2022 |



1 Faire vivre la performance globale 12 collaborateurs formés à la Fresque du Climat	2 Impact environnemental (événements & campagnes) Déploiement de la certification ISO 20121 Déploiement de la labellisation Agences Active RSE	3 Achats responsables 25 commandes passées au secteur ESAT et EA en 2022
4 Inclusion, diversité et accessibilité 12,3% de travailleurs handicapés / 67% de femmes à des postes d'encadrement	5 Engagement et fidélisation des talents 188 personnes recrutées en 2022	6 Respect des droits de l'Homme et lutte contre la corruption 0 alertes reçues
7 Dialogue et impact positif auprès de nos parties prenantes Dons aux associations : 30 398 euros	8 L'impact environnemental de notre siège 44 262 kg de déchets recyclés	9 Sécurité et confidentialité (RGPD) 16 actions de sensibilisation menées par le service IT relatives à la sécurité des données informatiques

LES POLITIQUES RESPONSABLES DÉPLOYÉES EN 2022

FAITS MARQUANTS

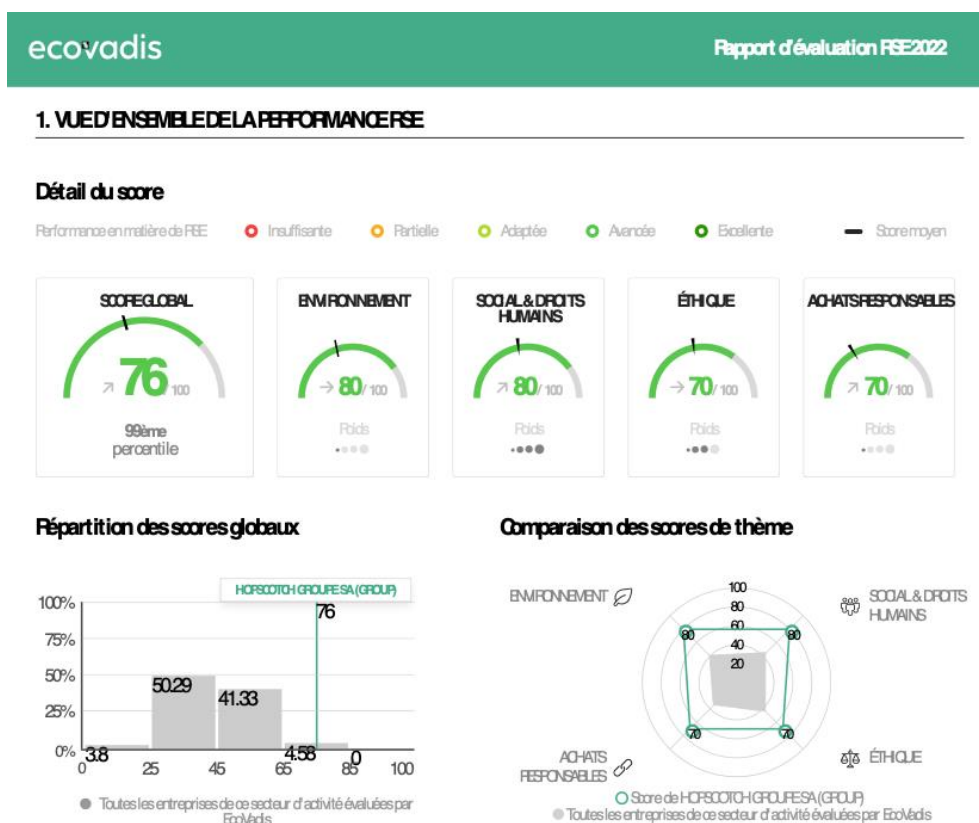
GOVERNANCE

UNE ORGANISATION RESPONSABLE : LA CERTIFICATION ECOVADIS

Le label EcoVadis s'attache à évaluer l'organisation et la gouvernance des entreprises, selon 21 enjeux regroupés en 4 thèmes (Environnement, Social & Droits de l'Homme, Éthique, Achats Responsables). Les 21 enjeux ou critères sont tirés de normes RSE internationales, telles que les principes du Pacte Mondial, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Global Reporting Initiative (GRI), la norme ISO 26000 et les principes de CERES. Les évaluations EcoVadis mesurent également la qualité du système de gestion RSE d'une entreprise en examinant sept indicateurs de management. Ces derniers sont utilisés pour personnaliser davantage l'évaluation. Ils permettent de pondérer les quatre thèmes et 21 critères RSE.

En 2022, le groupe Hopscotch a reçu la note de **76/100**, devenant ainsi **EcoVadis Platinum**, reconnaissance que l'entreprise **fait partie des 1% d'acteurs les plus performants dans son secteur d'activités**.

Sur la thématique environnementale, Hopscotch Groupe reçoit la **note de 80/100**.



Développement durable : l'implication des collaborateurs

AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ENTREPRISE

Benoît Desveaux est depuis de nombreuses années investi sur les sujets de développement durable et porte la voix du Groupe au sein d'instances, auprès des médias, au sein de la filière événementielle.

Par ailleurs, une directrice de la performance globale assure le pilotage des fonctions achats et RSE du groupe, et veille au suivi des certifications et labellisations.

Le CODIR d'Hopscotch Groupe est également régulièrement mobilisé sur les questions de développement durable.

AU SEIN DE TOUTES LES EQUIPES DU GROUPE

Une quarantaine de collaborateurs sont fortement impliqués sur les sujets RSE

- › 12 collaborateurs au sein de la TEAM ISO 20121
- › 6 collaborateurs au sein de la TEAM Planète chez Sagarmatha
- › 12 collaborateurs dans la TEAM Handicap
- › 12 collaborateurs dans la Team Fresque, formés à la fresque du Climat en 2022

FOCUS GOUVERNANCE 2022

FRESQUE DU CLIMAT : LES AMBASSADEURS HOPSCOTCH

Depuis juin 2022, 12 collaborateurs Hopscotch/Sopexa ont suivi l'atelier de La Fresque du climat et ont été formés pour devenir à leur tour, des Fresqueurs, c'est à dire eux-mêmes aptes à former.

Le déploiement de cette formation permet à Hopscotch de mieux mener sa mission : accompagner au mieux ses clients dans les différents enjeux climatiques, qui représentent un réel défi pour les entreprises aujourd'hui.

La Fresque du Climat est un outil de référence qui sera déployé en 2023 auprès de tous les collaborateurs du Groupe, en France et à l'international.



Développement durable : la sensibilisation et la formation continue des collaborateurs d'HOPSCOTCH GROUPE

DES FORMATIONS SUR L'ECO-CONCEPTION DES EVENEMENTS

Mises en place dès 2013 pour faire comprendre aux équipes les enjeux sectoriels en matière d'empreinte carbone et les outiller sur les solutions à mettre en œuvre (modules d'une journée).

DES CAPSULES RSE

Diffusées à tous les collaborateurs pour les former au développement durable et à son application dans les métiers de la communication au quotidien. L'une des cinq capsules adresse directement le sujet de l'empreinte carbone et de la compensation (les quatre autres thématiques sont : le B.A.-BA du développement durable, l'éco-conception et le Zéro déchet, la clause sociale et l'inclusion, ainsi que la communication responsable et la sobriété numérique).

LES REUNIONS BOCAL

Les réunions BOCAL sont des réunions d'information organisées pour les nouveaux arrivants. Au cours de ces sessions, la stratégie RSE d'Hopscotch Groupe est systématiquement abordée, avec notamment un focus sur le bilan carbone.

Sobriété énergétique : l'engagement d'HOPSCOTCH GROUPE

UN PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE POUR AGIR FACE A LA CRISE...

Les dispositifs suivants ont été mis en place en 2022 :

- › Détecteurs de mouvement et de luminosité additionnels
- › Retrait d'un néon LED sur deux dans les lieux non stratégiques et dans les couloirs
- › Système de baisse des stores de manière automatique en cas de forte luminosité ou de soleil important, pour éviter la climatisation
- › Arrêt de la mise en eau chaude sanitaire
- › Arrêt de deux réfrigérateurs sur quatre
- › Imprimantes et écrans d'ordinateurs : passage du statut « en veille » à l'arrêt complet par le gardien une fois l'immeuble vide
- › Wifi coupé de 22h à 6h du matin et les weekends
- › Température ambiante baissée de 21° à 19° dans le bâtiment

....ET DES ACTIONS DE SOBRIETE NUMERIQUE ENCOURAGEES

Chez Sagarmatha, les ordinateurs de travail sont utilisés jusqu'à leur fin de vie, sans remplacement anticipé.

Chez HEAVEN, les formations GREEN IT se poursuivent pour sensibiliser les collaborateurs à un usage responsable des outils numériques.

UNE STRATEGIE DE MOBILITE DURABLE DEPLOYEE EN 2022

Le plan de déplacement professionnel

- › Déplacements nationaux : train obligatoire. Si besoin d'un déplacement aérien, une demande de dérogation est à demander à son N+1.
- › Déplacements internationaux : la classe business n'est autorisée que dans le cas d'un vol d'une durée supérieure à six heures.

- › Déplacements locaux : transports en commun systématiques. Les taxis sont autorisés uniquement sur autorisation de son N+1.

Un forfait mobilité durable pour encourager et promouvoir l'utilisation des modes de déplacement dits doux et respectueux de l'environnement. Sont pris en charge l'usage de vélos, trottinettes, covoiturage, autopartage, location d'un véhicule non thermique... Ou tout autre transport à mobilité « douce ».

UNE POLITIQUE DE REDUCTION DES DECHETS DU SIEGE

- » Depuis de nombreuses années, un dispositif de gestion de 12 flux de déchets est en place
- » Aucune impression ne peut rester orpheline grâce à un système de récupération de document avec badge obligatoire
- » Aucun achat de mobilier n'est effectué pour le siège, nous optimisons les ressources en récupérant le mobilier des opérations que nous produisons
- » Enfin, les fournitures administratives sont centralisées dans un bureau unique, et sont réduites au strict minimum pour éviter les consommations inutiles.

En 2022, 44 380 kg de déchets ont été recyclés, contre 33 595 en 2021. Cette variation s'explique par la reprise des activités et le retour des équipes dans les locaux.

51,9 T eq.CO₂ ont été consommés, contre 64,5 en 2021. Cette variation s'explique par le retour des collaborateurs au bureau (pour l'eau) et par la mise en place de sobriété pour la chaleur urbaine.

FOCUS SOBRIÉTÉ 2022

LA CHARTE DES SÉMINAIRES INTERNES DE SAGARMATHA

Des engagements environnementaux

- › La compensation des déplacements pour les participants
- › Pas d'avion si un trajet en train de moins de 4H est possible
- › Objectif 0 impression
- › Prestations de restauration responsable
- › Choix de lieux de séminaires RSE

Des engagements économiques

- › Choix de fournisseurs de cadeaux français et locaux
- › Communiquer sur les actions RSE en plénière

Des engagements sociaux

- › Assurer l'accessibilité des échanges

Ressources humaines : les compétences et l'inclusion au cœur de la feuille de route d'HOPSCOTCH GROUPE

FAVORISER L'INCLUSION : L'ACCORD HANDICAP 2022 D'HOPSCOTCH GROUPE

En mars 2022, le Groupe Hopscotch a signé un accord en faveur des personnes en situation de handicap. Cet accord concerne l'ensemble des agences et équipes du Groupe en France et a pour but d'accompagner de façon structurée et pérenne les collaborateurs concernés par la dimension du handicap.

A la place de la contribution compensatoire versée à l'AGEFIPH, Hopscotch s'engage à mettre en place des actions adaptées à ses publics :

- › **Un suivi individuel** : basé sur l'accompagnement des collaborateurs reconnus TH, la prévention sur les maux et la santé au travail, des échanges avec les référent Handicap.
- › **L'accompagnement pour les personnes en inaptitude** : notamment sur la formation et la reconversion
- › **L'aménagement organisationnel** : un temps de travail à distance renforcé pour les collaborateurs handicapés, des aménagement spécifiques pour les trajets domicile / agence
- › **L'aménagement matériel des locaux ou des postes** : bilans ergonomiques, aménagements technologiques des postes de travail...

Par ailleurs, des aménagements (congés spéciaux, rythme de travail) sont également prévus pour les parents d'enfants ayant un handicap ou une maladie invalidante.

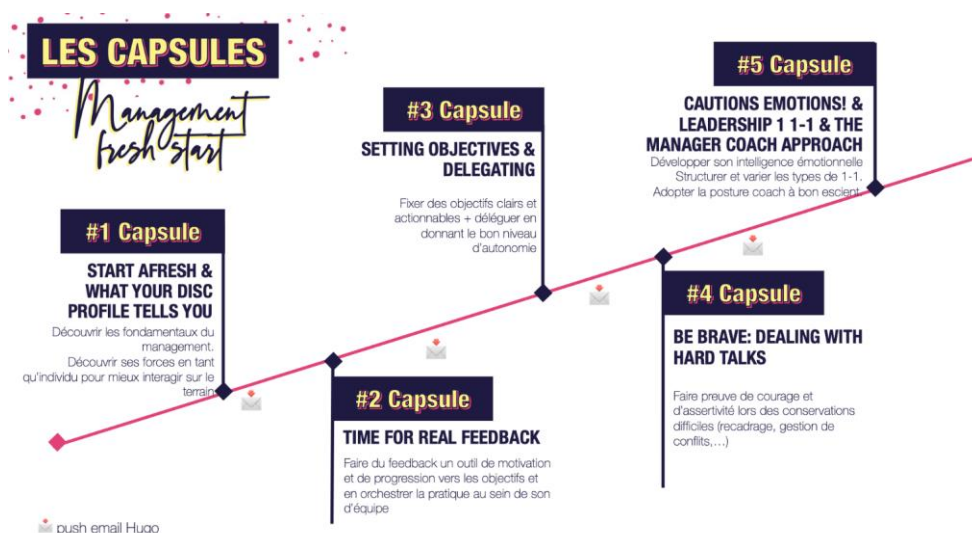
Enfin, l'Accord Handicap renforce les actions de sensibilisation et de communication engagées sur la question du Handicap au sein du Groupe. RH, représentants du personnel et référents handicap Agence sont formés dès la première année de mise en place de l'Accord.

En 2022, le taux de travailleurs en situation de handicap est de 1,23%. En 2021, le taux était de 1,36%. La baisse du taux s'explique par le départ d'un collaborateur.

BOOSTER LA POLITIQUE DE FORMATION

Le parcours « managers »

Les capsules de formation dédiées aux managers se sont poursuivies en 2022, et ont adressé tous les nouveaux managers du Groupe (y compris SOPEXA).



Les formations aux comportements inappropriés

En 2022, 100 collaborateurs du Groupe ont été formés. Au cours de ces sessions, les sujets du harcèlement sexuel, des propos décalés et des discriminations liées au handicap sont abordés.

En 2022, ce sont 212 collaborateurs qui ont bénéficié d'au moins une action de formation (versus 73 en 2021). Cette variation s'explique par le départ de 226 collaborateurs au cours de l'année 2021 (du fait notamment du PSE), des collaborateurs qui n'ont pas été comptabilisés dans le cadre des formations. Soit 6 573 heures de formation au total (versus 8 023 en 2021).

Des cycles de formation se sont achevés en 2021, ce qui explique la baisse sensible du nombre d'heures de formation en 2022.



RESTER ATTENTIF AU BIEN-ETRE DES COLLABORATEURS

En janvier 2023, Hopscotch Groupe ouvre un cycle de conférences dédiés au bien-être au travail, dans le cadre des Hopcase, à destination de tous les collaborateurs.

La première conférence aborde la question de l'hygiène de vie au travail (sommeil, alimentation, gestion du stress) en présence d'une sophrologue.

FOCUS RH 2022**ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS FACE À LA CRISE :
LA PRIME DE PARTAGE DE VALEUR**

Pour faire au contexte d'inflation, Hopscotch Groupe a versé à tous ses salariés une prime de partage de valeur en décembre 2022. Une décision qui s'est accompagnée d'une augmentation collective pour les salaires en-dessous d'un certain niveau de rémunération.

OPÉRATIONNEL

DES ÉVÉNEMENTS RESPONSABLES ET ÉCO-CONÇUS : LA CERTIFICATION ISO 20121 POUR HOPSCOTCH EVENT ET SAGARMATHA

Après 13 événements certifiés ISO20121 depuis 2011, Hopscotch a décidé de renforcer son engagement RSE en **faisant certifier l'ensemble du périmètre des agences Hopscotch Event et Sagarmatha en 2020**. En 2023, l'objectif est de faire certifier les entités Hopscotch Congrès, Luxe et Travel.

La norme **ISO20121** s'applique à certifier le **système de management responsable** de nos équipes.

Ainsi, toutes les personnes qui organisent des événements suivent des procédures qui assurent le respect des enjeux environnementaux, sociaux et économiques définis par Hopscotch. La démarche inclut les thématiques transverses telles que les achats responsables, les RH, les obligations légales, etc.

Cette norme permet également d'être en permanence dans une démarche d'amélioration pour obtenir toujours plus d'impact positif.

En 2022, dans le cadre du renouvellement des certifications HOPSCOTCH EVENT et Sagarmatha, les équipes ont été formées et embarquées dans cette démarche responsable.

DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION RESPONSABLES : LA LABELLISATION « AGENCES ACTIVES RSE » POUR 4 AGENCES DU GROUPE

Le référentiel RSE Agences Actives a été cocréé par l'AAC (Association des Agences Conseil en Communication), par le SRP (Syndical des Relations publiques) et l'AFNOR. Ce référentiel est spécifiquement adapté aux enjeux et métiers des agences-conseils en communication.

Divisé en quatre grands thèmes, il couvre l'ensemble des sujets propres à celles-ci : vision et gouvernance, réalisation des prestations, ressources humaines et aspects sociaux, impact environnemental de l'agence.

Depuis 2022, Hopscotch PR, LPS PR et Human to Human sont labellisés et **Hopscotch PR reçoit le label avec trois étoiles, devenant ainsi la première agence de relations publics à être labélisée avec le plus haut niveau de récompense.**



Démarche évaluée
par AFNOR Certification

POLITIQUE « ZERO DECHET » : LA REGLES DES 5 R

La question des déchets est un enjeu majeur pour la filière événementielle et une priorité pour le Groupe. Pour tous ses événements, Hopscotch Groupe met en place un ambitieux programme « Zéro Déchet » autour du principe des 5R.

Le principe des 5R : Refuser, Réduire, Réparer, Réemployer, Recycler.

» Refuser

Les équipes d'Hopscotch accompagnent leurs clients dans l'expression des besoins, avec le prisme de l'éco-conception, et en interrogeant parfois la pertinence de certaines prestations. Est-il pertinent d'acheter cette fourniture ? Ne vaut-il mieux pas la louer ? En a-t-on vraiment besoin ? Ne peut-on pas la remplacer par une autre idée ?

» Réduire

Pour cela, nous réinventons notre façon de concevoir nos événements. A la conception, nous repensons à l'utilité de chaque construction, badge ou moquette : que le visiteur va-t-il voir ? A-t-on une alternative ? En a-t-on vraiment besoin ? Toutes ces questions nous aident à réduire notre impact en nous concentrant sur ce qui est véritablement utile.

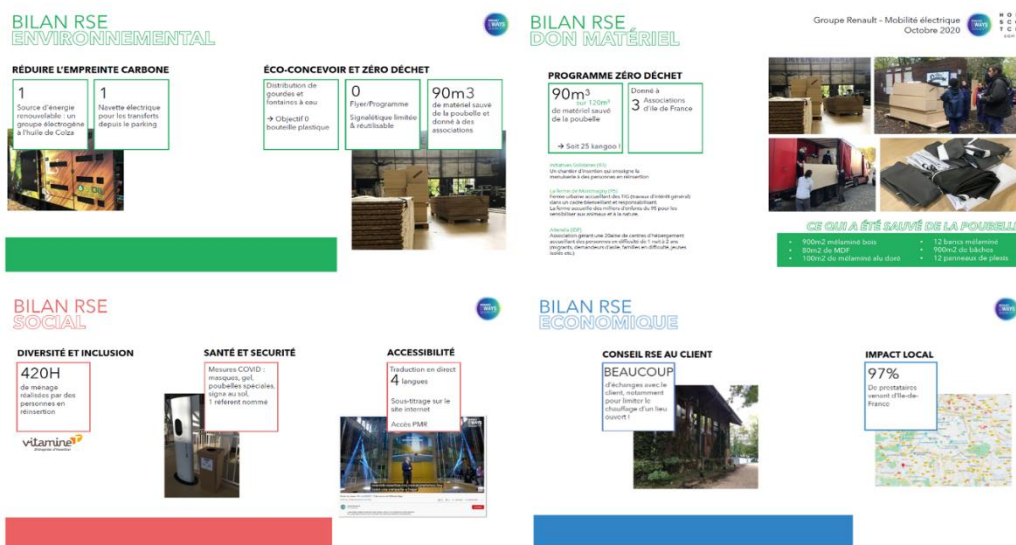
» Réemployer

Pour toutes nos opérations, si nous ne pouvons pas louer nos éléments, nous prévoyons de les donner à des associations. Nos produits les plus donnés sont le bois, le coton gratté, des bâches, ou des structures métalliques. Nous redistribuons également les surplus alimentaires à des associations à la fin des événements.

» Recycler

Si nous n'avons pas réussi à réduire et réutiliser, nous prévoyons bien sûr le recyclage des éléments de scénographie ou des déchets de l'exploitation. En 2022, une attention particulière a été portée aux déchets « cachés » : ceux de l'équipe organisatrice du montage au démontage.

Chaque événement fait l'objet d'une fiche bilan détaillée permettant de mesurer l'impact des actions mises en œuvre :



FOCUS ÉCO-CONCEPTION 2022

L'ÉCO-CONCEPTION DES CAMPAGNES DIGITALES : LE « CAP MÉDIA RESPONSABLES » D'HEAVEN

En 2022, l'Agence Heaven a précisé sa stratégie RSE pour mieux évaluer et limiter l'impact des campagnes digitales. Elle propose à ses clients une démarche responsable pour le déploiement de campagnes.

NOTRE LIGNE DE CONDUITE RSE

CHOIX DES LEVIERS

Nos choix media se font en fonction de vos objectifs mais également en fonction de l'empreinte carbone qu'elles dégagent. Lors de la construction du plan média, nous sommes en mesure d'estimer cette empreinte pour certains média et de réajuster le plan si nécessaire

LES CONTENUS

Nous recommandons et produisons vos contenus pour qu'ils soient les moins énergivores possibles tout en répondant à vos KPIs. Si vous avez déjà vos contenus, nous les retravaillons pour qu'ils soient les moins énergivores possibles sans dégrader leurs qualités.

LA PROGRAMMATION

Nous programmons nos campagnes en fonction des horaires et jours que consomment vos audiences pour limiter les déperditions d'impressions et diminuer votre empreinte carbone. Nous vous proposons également de supprimer les contenus de vos éco-systèmes une fois les campagnes passées

SE FAIRE AUDITER

Une fois les campagnes digitales lancées, nous travaillons avec Impact + qui auditera nos campagnes pour nous donner l'empreinte carbone de nos campagnes et proposer des optimisations pour les prochaines vagues

COMPENSER

Une campagne 0 empreinte carbone n'existant pas, nous vous proposons de transformer votre empreinte carbone via un don pour l'association de votre choix avec notre partenaire Goodeed

BILAN CARBONE DES EVENEMENTS : LES PREMIERS TRAVAUX

En articulation avec l'ensemble des éléments stratégiques RSE, la démarche carbone est en cours de formalisation au sein du Groupe. L'objectif : mesurer l'impact carbone du siège d'Hopscotch Groupe, ainsi que l'impact carbone de tous les événements et campagnes déployés par les équipes.

STRATÉGIE

DE LA RAISON D'ÊTRE À LA DÉMARCHE DE TRANSFORMATION DU GROUPE

DU CAPITAL RELATIONNEL...

Engagées depuis plusieurs années, les réflexions sur le Capital Relationnel irriguent la raison d'être d'Hopscotch Groupe.

La formalisation de la raison d'être s'est organisée avec un écosystème élargi intégrant philosophes, universitaires, chercheurs, partenaires et bien sûr les collaborateurs du Groupe, en intelligence collective, allant jusqu'à la publication d'un ouvrage collectif paru le 6 janvier 2022 « Le capital relationnel, Nouvel Or des entreprises ».

La sensibilisation des collaborateurs au Capital Relationnel s'est poursuivie tout au long de l'année 2022, au moyen d'outils et de méthodologies propriétaires conçus par le planning stratégique :

- › Un audit a été effectué sur toutes les méthodologies employées à dates par les structures du groupe
- › Un groupe de référents méthodologies rassemblant des référents de chaque structure a été constitué pour concevoir un premier groupe de 5 méthodologies permettant de raconter, définir et qualifier le capital relationnel pour les métiers du groupe. Le cahier a été livré en janvier 2023 et se trouve actuellement en beta-test dans les structures. Des formations sont prévues pour permettre aux collaborateurs du groupe son appropriation pour la fin de l'année.

...À LA QUESTION GENERATIVE

En 2022, le chantier de la raison d'être s'est enrichi d'une réflexion sur la démarche de transformation du Groupe et sur sa « question générative ».

Une réflexion boostée par la participation d'Hopscotch Groupe à la CEC (convention des entreprises pour le climat) dont les réunions se sont tenues tout au long de l'année. Au cours des échanges, Hopscotch Groupe a approfondi ses réflexions et partagé avec les parties-prenantes du collectif sa vision pour l'avenir d'une communication responsable.

QUESTION GENERATIVE

Comment contribuer à créer la confiance entre une entreprise ou une marque ou toute organisation et son écosystème pour accélérer son développement et ses transformations environnementales et sociétales.

LEVIERS DE REDIRECTION

1. IMPACTS DE NOS PRODUCTIONS

- Systématiser les événements zéro déchet
- Plan d'action bas carbone
- Eco-conception des campagnes digitales
- Impact social et sociétal > inclusion et accessibilité

2. RECHERCHE : Programme R&D pour créer les méthodes d'évaluation et de mesure du capital relationnel en partageant notre méthodologie avec notre écosystème.

3. MODELE ECONOMIQUE CENTREE SUR LA VALEUR AJOUTEE, pour valoriser le temps passé (et l'expertise) des collaborateurs combinée avec une approche innovante des frais techniques favorisant la bonne allocation des ressources.

4. CONSEIL – conseiller nos clients pour qu'ils adoptent des stratégies de communication promouvant des approches cohérentes avec les enjeux de transition et les mettre face aux partenaires les plus engagés.

5. IMPACTS DE NOS SITES & DE NOTRE ORGANISATION DE TRAVAIL - télétravail, flex office, réseau d'agences délocalisées, management responsable, favoriser les déplacements légers, restauration (contenant et contenu anti-gaspillage...)

OBJECTIFS D'IMPACTS MESURABLES

- L'ensemble des entités du groupe ont certifié leur système de management (ISO 20121 et e-Label Agence Active) + plan d'action continu
- La démarche zéro déchet est appliquée à l'ensemble des événements (→ Démarche d'éco-conception appliquée sur l'ensemble des événements et campagnes RP afin de limiter les externalités négatives sur l'environnement et la société)
- Nos productions intègrent systématiquement des prestataires issus du secteur des ESG
- Comptabilité Carbone sur l'ensemble des événements et campagnes produites + comptabilité carbone Hopscotch
- Création d'une formation RSE incontournable pour tous nos collaborateurs.
- Optimisation des indicateurs de mesure de notre démarche comme ECOVADIS, LUCIE ...
- Accompagnement en communication d'une ou plusieurs associations.

PLAN D' ACTIONS – REPENDRE PAC 2023

- Embarquer et former tous nos collaborateurs dans la démarche / documentaire Work In Progress de Samuel Durand, Film Bigger than us de Flore Vasseur, **Fresques du Climat**, atelier autour du livre, consolidation de notre Raison d'Être, comment faire progresser l'ensemble des entités du Groupe Hopscotch, comment s'entraider?
- Partager notre vision des métiers de la communication / anniversaire de l'Economie de la Relation à la Sorbonne, conférence CELSA,
- Formaliser nos méthodologies groupe en incarnant le capital relationnel / diagnostic et atelier de co-construction, > à travers un guide ? Consolider un doc type "charte de l'entreprise regeneratrice chez Hopscotch Groupe pour toutes les entités?
- Intégrer les talents éloignés de l'emploi en privilégiant les populations reconnues Travailleurs Handicapés dans un 1^{er} temps (+SCDI en 2024)
- Faire contribuer nos clients à l'évolution de nos métiers / groupe de travail avec l'Observatoire de l'Immobilier et repenser le parcours client
- Innover dans nos environnements de travail

MOBILISATION DES ÉCOSYSTÈMES

Co-construction avec nos filières

- co-fondateur du collectif éco-événement.fr
- Contribution à l'élaboration de la norme ISO 20121
- Contribution à l'adaptation du e-label RSE Agence Active aux métiers des Relations Publiques
- expérimentation pour l'économie circulaire de la filière événement et salon international avec l'écosystème Sopexa ..

Co-innovation avec nos partenaires , nos clients

- Animation d'un club de fournisseurs (co-construction avec nos partenaires d'offres frugales et responsables)
- Membre du C3D, des Filles du DD, des commissions RSE UNIMEV, du SYNTEC Conseil et de Croissance Plus
- Membre de l'Observatoire de l'Immobilier
- SCRP
- Les écoles de communication : ISCOM, CELSA, Sciences Po, ESP
- Des cabinets d'analyse financière pour créer et référencer les indicateurs de la performance du capital relationnel
- Association des Entreprises à Mission (Mécénat de compétences)

Co-construction avec la Convention des Entreprises pour le Climat

- Sensibilisation et formation aux enjeux du climat
- Partage sur notre démarche de progrès
- Formalisation de propositions

Hopscotch Groupe est en effet convaincu que son modèle ne peut plus se connecter de réduire ou de neutraliser ses impacts sur l'environnement. Face au niveau de dégradation des écosystèmes, il faut engager un travail de réparation et de régénération afin de maintenir les conditions d'habitabilité de notre planète.

Les piliers de cette démarche ont aussi été partagés avec les collaborateurs : des sessions strike avec le CODIR, le COMOP et la présentation en Hopcase à toutes les équipes.

La démarche de transformation du Groupe fait apparaître les connexions très fortes qui existent entre la raison d'être, l'engagement historique d'Hopscotch Groupe pour la RSE, le modèle d'affaires, la stratégie, les objectifs mesurables et toutes les politiques déployées face aux risques identifiés par le Groupe.

FOCUS RAISON D'ÊTRE 2022

LES 40 ANS DE L'ÉCONOMIE DE LA RELATION

Le concept de « capital relationnel », sur lequel HOPSCOTCH Groupe a bâti son positionnement est directement issu des réflexions de l'économiste Maurice Obadia ; celui-ci a théorisé la notion d'économie de la relation, il y a maintenant 40 ans, dans son ouvrage « L'Economie désargentée, introduction à l'économie de la relation ». Afin d'engager les professionnels de la communication, en agences comme en entreprises, à adopter cette nouvelle vision plus responsable du métier, HOPSCOTCH a organisé le 26 Janvier 2023, au sein de l'espace We Are, un petit-déjeuner/conférence articulant keynote et débat, pour célébrer les « 40 ans de l'économie de la relation ».

Aux côtés de Maurice Obadia et Benoit Désveaux, un panel d'intervenants venus de différents horizons se sont accordés sur l'existence d'une économie de la relation, ont mis en exergue des bonnes pratiques et abordé la question nécessaire des indicateurs de performances du capital relationnel ; ont participé au débat :

- › Catherine Spindler, deputy CEO, Lacoste
- › David Robert, co-directeur general, Singa
- › Emmanuel de la Ville, cofondateur, Ethifinance
- › Béatrice Mandine, senior advisor, Hopscotch Groupe
- › Emmanuel Berne, directeur associé, agence Heaven (Hopscotch Groupe)
- › Philippe Alberola, directeur, Human to Human (Hopscotch Groupe)

L'intégralité de la conférence a été préparée et animée par Laurence Malençon, directrice de l'innovation HOPSCOTCH Groupe. Ce premier opus de manifestations dédiés au partage de la vision du capital relationnel a réuni près de 100 personnes, En parallèle, l'équipe marketing/communication HOPSCOTCH Groupe a relayé des extraits et verbatims de l'événement sur les réseaux sociaux et a réalisé un bilan afin de poursuivre le process de formation des équipes en interne.

HOPSCOTCH GROUPE, ACTEUR DE LA CHAÎNE DE VALEUR

CONTRIBUER À UN ÉCO-SYSTÈME ÉLARGI

Le groupe Hopscotch est actif sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, au travers notamment de :

- › L'animation d'un club de fournisseurs (co-construction avec les partenaires d'offres frugales et responsables)
- › La participation à de nombreuses délégations développement durable au sein de nos syndicats professionnels : UNIMEV, SYNTEC Conseil, et Croissance Plus.
- › Le souci d'un impact économique territoire local, avec un espace fournisseurs (intranet) permettant d'identifier rapidement la localisation et zone d'intervention des différents fournisseurs.
- › L'implication d'Hopscotch GROUPE au sein de l'Observatoire de l'Immatériel



Depuis janvier 2023 Isabelle LUONI (Directrice de la performance globale du Groupe) fait partie du **C3D**, le Collège des directeurs du développement durable, qui réunit plus de 250 membres issus de secteurs variés.

FOCUS IMPACT POSITIF DE LA FILIÈRE 2022 HOPSCOTCH ET LE « CHAPITRE OUBLIÉ »

En novembre 2022, sous l'impulsion de Benoit Désveaux (directeur général Hopscotch), d'Olivier Bailloux (Directeur Planning Stratégique Publicis France) et de Laurent Félix (Manager Général d'Ekimetrics) et dans la continuité de leurs réflexions impulsées lors de la première Convention des Entreprises pour le Climat (1^{er} semestre 2022), un groupe de différentes parties prenantes de la communication est constitué. Leur enjeu : rassembler toutes les représentations des parties prenantes du secteur de la communication pour proposer une réflexion transversale assortie de préconisations sur la manière dont la communication peut favoriser la transformation de l'industrie française.

Sont représentés dans ce groupe : la CEC (Convention des entreprises pour le Climat), CODE (Imagine 2050) ; l'ADEME, l'Agence de communication SAATCHI, l'agence de marketing et data Ekimetrics.

UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La politique achats responsables d'Hopscotch Groupe est concrètement mesurée dans le cadre de la certification ISO 20121.

En 2022, la note achats responsables est de **70 / 100**.

Depuis 2022, les conditions générales d'achat d'HEAVEN comprennent une clause de responsabilité sociétale qui détermine le choix des fournisseurs et prestataires.

En 2022, 26 commandes ont été passées au secteur ESAT et EA, contre 6 commandes en 2021. Un effort significatif a été effectué par le service achats pour sourcer et faire connaître en interne des prestataires issus du secteur adapté.

PARTAGER ET TRANSMETTRE L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

Des collaborateurs de Hopscotch ont initié des séquences de cours dédiés au capital relationnel auprès d'écoles de communication, afin de sensibiliser les élèves à cette nouvelle manière de penser la communication et de leur donner des bases et des outils :

- › Cécile Granat et Charles-Antoine Colomb, les dirigeants de Hopscotch PR ont assuré 12 heures de cours à Sciences Po Saint-Germain (Campus de Saint-Quentin en Yvelines) en Master 1 Influence & Affaires Publiques (17 élèves).
- › Laurence Malençon à l'Innovation et au Planning Stratégique du Groupe a délivré 24 heures de cours intitulés « Relations, Expériences, Evénements » en co-enseignement avec Vincent Larquet, ex-directeur innovation de l'UNIMEV et directeur du M2/MS international Event Management à l'EM Normandie, dans le cadre du Master Marketing et Société, à Sciences Po Paris, pour 23 élèves de Master 2.
- › A date, un certain nombre de sessions de cours sur le capital relationnel sont prévues pour 2023 :
 - A Sciences Po Saint-Germain pour Charles-Antoine Colomb et Cécile Granat
 - A l'ESP pour Charles-Antoine Colomb et Cécile Granat. Par ailleurs 60 élèves de master planning stratégique de l'ESP sont attendus pour un cycle d'initiation dans les locaux de Hopscotch en janvier et en Mars 2023.
 - A Sciences-Po Paris pour Laurence Malençon
 - A l'EFAP et à Dauphine pour Frédéric Bedin



Dans le cadre du programme IIN, porté par l'AACC (Association des agences de conseil et de communication) et l'association « Les déterminés », HEAVEN a accueilli deux alternants en 2022. Le projet : constituer des équipes de créatifs à l'image de la société actuelle, pour mieux comprendre et donc mieux cibler la communication de ses clients. Pour permettre à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville avec peu de qualification de franchir certains obstacles, il faut une étape pour les sensibiliser aux codes professionnels.

MENER DES ACTIONS SOLIDAIRES

Depuis de nombreuses années, Hopscotch Groupe soutient le secteur associatif.

Plusieurs initiatives solidaires ont été menées par les équipes au cours de l'année 2022, telles que :

» Le ramassage des déchets avec Jellyfish

Le 16 décembre 2022, les collaborateurs ont participé à une collecte de déchets dans le quartier des Grands Boulevards, autour du siège d'Hopscotch, avec Jellyfish.

Jellyfish propose une expérience de ramassage de déchets sauvages via une application smartphone. L'objectif : fédérer la communauté des Jellyfishers et mesurer l'impact des collectes.

En 2022, les dons aux associations s'élèvent à 30 398 euros, contre 18 000 euros en 2021. L'année 2021 étant encore marquée par la crise sanitaire et le plan social de l'entreprise.

FOCUS SOLIDARITÉ 2022

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES HOPSCOTCH PR POUR LA COMMUNAUTÉ DES ENTREPRISES À MISSION

La Communauté des Entreprises à Mission est une association de loi 1901 créée le 20 décembre 2018 et née de la conviction que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution des défis sociaux et environnementaux du XXI^e siècle.

L'objet de la convention conclue entre HOPSCOTCH PR et la Communauté des entreprises à mission :

- › Accompagnement stratégique : conseil sur l'élargissement de l'écosystème relationnel
- › Organisation de strike sur les enjeux de communication
- › Accompagnement opérationnel RP
- › Accompagnement gouvernance

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX

SECURITE DES EVENEMENTS ORGANISES PAR HOPSCOTCH GROUPE

La sécurité des événements reste un enjeu pour les équipes de l'entreprise, même si celui-ci n'est plus adressé comme un risque prioritaire au sein de la DPEF. En 2022, aucun incident n'a été signalé.

ÉTHIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU SEIN D'HOPSCOTCH GROUPE

En 2019, la direction des ressources humaines et la direction juridique de HOPSCOTCH Groupe ont déployé 4 dispositifs, en conformité avec la Loi Sapin II.

- › Le comité éthique recueille et traite les alertes qui lui sont signalées. Il est composé d'un membre du directoire, de la directrice des ressources humaines, de la directrice juridique et de la directrice de la Performance Globale.
- › Le code de conduite : organisé autour de 6 thématiques
 - Dons à des organisations caritatives et/ou politiques
 - Cadeaux et invitations
 - Trafic d'influence
 - Corruption active et passive
 - Mécénat, sponsoring
 - Paiement de facilitation
- › La procédure d'alerte
- › La politique cadeaux : afin d'encadrer les pratiques et de réduire le risque de corruption ou trafic d'influence.

Le code de conduite est mis à disposition sur le site internet de HOPSCOTCH Groupe.

En 2022, le comité éthique n'a recueilli aucune alerte (tout comme en 2021).

LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

HOPSCOTCH Groupe est signataire de la Charte de la Diversité, dont les dispositions ont été intégrées au sein du dernier accord « Qualité de vie au travail ».

Par ailleurs, et au titre de ses activités de communication, HOPSCOTCH Groupe est une entreprise attentive au respect de la liberté d'expression. Il encourage la pluralité des opinions et des idées dans le cadre de son accompagnement auprès de clients externes.

La sensibilité de HOPSCOTCH Groupe au respect des droits de l'homme se traduit en interne par l'encouragement d'un esprit critique et de méthodes collaboratives.

LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

HOPSCOTCH Groupe est une entreprise basée en France, qui répond à toutes les obligations légales en vigueur. Sa structure financière est saine et stable.

Les instances de gouvernance du Groupe sont vigilantes et attentives au respect de la réglementation notamment française et européenne en matière de fiscalité.

LE RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL

Le bien-être animal n'est pas une thématique applicable aux activités de HOPSCOTCH Groupe.

HOPSCOTCH Groupe déploie des actions de promotion pour une meilleure alimentation, et pour lutter contre la précarité alimentaire. Si le respect du bien-être animal ne figure pas en tant que tel dans les objectifs de la « Fondation pour l'innovation et la transmission du goût », il participe néanmoins à une meilleure qualité de l'alimentation.

LA PROMOTION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

La promotion d'activités physiques et sportives s'inscrit dans le cadre des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail pour tous les collaborateurs.

Des cycles de conférences internes sont organisés depuis 2022 sur la qualité du sommeil, la pratique sportive et la gestion du stress.

Par ailleurs, le siège d'Hopscotch Groupe met à disposition des espaces de douches et sanitaires pour les collaborateurs qui souhaitent pratiquer une activité sportive sur le lieu de travail.

En fin, les compétitions sportives solidaires sont encouragées, telles que l'éco-trail organisé en marge du séminaire interne de Sagarmatha à Budapest, en 2022.

LA SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES

En vertu de la réglementation européenne « RGPD », HOPSCOTCH Groupe met en œuvre les principes de la protection des données personnelles. Cette mise en œuvre intervient dans le cadre de ses activités de prospection, et d'accompagnement de ses clients mais aussi en interne, à destination de ses collaborateurs.

Afin d'assurer la bonne application de cette réglementation, des formations régulières sont assurées pour les équipes par le service juridique, ainsi que par le service IT.

En 2022, 15 actions de sensibilisation ont été menées par le service IT, relatives à la sécurité des données informatiques. Ce nouvel indicateur pour l'exercice 2022 témoigne de l'importance accordée à la sécurité des données au sein de l'entreprise.

MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport a été réalisé selon les indications des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code du Commerce portant sur les indicateurs extra-financiers de l'entreprise.

La présente déclaration porte sur la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La responsabilité générale du reporting RSE incombe au Consultant RSE mandaté par le Groupe au moment de la réalisation du rapport.

Celui-ci s'appuie sur les différents services concernés et consolide les données des entités au niveau Groupe.

L'organigramme du Groupe est disponible auprès de la Direction Juridique et est publié dans la rubrique « Organigramme » du Document de Référence ; il sert de base au périmètre du reporting (cf. infra).

La définition du périmètre

Le périmètre du reporting concerne l'ensemble des données sociales, sociétales et environnementales telles que précisées par les articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code du commerce, ainsi que d'autres indicateurs pertinents par rapport à l'activité de HOPSCOTCH Groupe et en cohérence avec la politique RSE du Groupe.

L'ensemble des entités du Groupe est pris en compte exception faite :

Des entités situées à l'étranger (seule la masse salariale inclut les entités situées à l'étranger) : HOPSCOTCH Europe (20 collaborateurs, HOPSCOTCH Africa Casablanca (3 collaborateurs). Soit au total 4,2% des collaborateurs exclus.

Le périmètre est basé sur le dernier organigramme en date, au 31/12 de l'année N, fourni par la Direction juridique et inclus dans la rubrique « Organigramme » du Document Universel d'Enregistrement.

Organisation du reporting

Le reporting est réalisé une fois par an, dans le courant du mois de mars de l'année n pour l'exercice n-1.

Date	Qui	Quoi	A qui
Mi-février	Consultant RSE ou Responsable Administratif et Financier Groupe	Envoi tableau des indicateurs aux entités hors siège social	Référents reporting par entité hors siège social
Fin février	Référents reporting par entité hors siège social	Envoi tableau des indicateurs entités renseigné	Consultant RSE ou Responsable Administratif et Financier Groupe
Mi-février à première semaine de mars	Consultant RSE	Récupération des différentes données individuelles auprès des contacts siège social	Référents reporting par entité siège social + référents métiers
Première quinzaine de mars	Consultant RSE	Consolidation des différentes données récupérées et rédaction du rapport RSE	
Mi-mars	Direction Générale	Relecture Rapport RSE et modifications pour validation	-
Mi-mars	Consultant RSE	Remise du rapport RSE à l'organisme tiers certificateur	-

Les différents contributeurs effectuent eux-mêmes un premier niveau de contrôle avant remise de leur(s) fichier(s) de suivi au Consultant RSE.

Un second niveau de contrôle est effectué par le/la Consultant RSE qui réalise des contrôles de cohérence entre les données n et les données n-1.

Le cas échéant, le/la Consultant RSE peut être amené(e) à demander des pièces justificatives.

Définition des indicateurs

Effectif

Les contrats à durée déterminée d'usage sont exclus dans les données « mouvements » c'est-à-dire les embauches et les départs. Ces contrats, spécifiques à l'activité d'HOPSCOTCH Groupe, concernent l'embauche de collaborateurs sur des durées ponctuelles, directement liée à un surcroît d'activité non prévisible lié à la signature d'un contrat pour un client.

L'exclusion se justifie par une impossibilité technique pour l'entreprise de suivre les données relatives aux contrats à durée déterminée d'usage de façon fiable compte tenu des outils actuels.

Nombre de commandes passées à des fournisseurs liés au handicap (EA et ESAT)

Notre outil de gestion de commandes interne contient une option à cocher par chaque acheteur « EA ou ESAT » : une extraction nous permet de connaître le nombre de commandes passées à ces fournisseurs, chiffre suivi par le département Achats. Périmètre : France.

Taux de travailleurs en situation de handicap

Chiffre suivi par le département RH grâce aux salariés présentant leurs RQTH. Périmètre : France – CDD & CDI

Taux de femmes managers

Comptabilise toutes les femmes ayant un rôle de manager (au moins une personne sous leur responsabilité). Chiffre suivi par le département RH dans son document unique. Périmètre : France – CDD & CDI

Nombre de personnes recrutées en 2022

Comptabilise toutes les personnes recrutées sous forme de CDD ou CDI dans l'année, chiffre suivi par le département RH dans son document unique. Périmètre : France – CDD & CDI

Nombre d'heures de formations suivies

Correspond au nombre d'heures de formation suivies par l'ensemble des équipes, chiffre suivi par le département RH selon les feuilles de présence des formations. Périmètre : France – tous contrats confondus

Nombre de salariés formés

Correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins une session de formation dans l'année, chiffre suivi par le département RH selon les feuilles de présences des formations. Périmètre : France – tous contrats confondus

Nombre d'alertes reçues

Notre comité éthique peut recevoir par différents moyens des alertes de la part des salariés pour identifier des situations à risque (par mail, par oral, remonté par leur manager, etc.). Une adresse mail a été créée pour cela, consultable uniquement par le comité éthique. Chaque année, le comité se réunit afin de gérer ces alertes. Périmètre : France – tous contrats confondus

Montant total des dons et mécénats aux associations

Notre contrôle de gestion suit ce chiffre renseigné par chaque agence réalisant ces dons/mécénats. Le montant n'est pris en compte dans l'indicateur qu'à la réception du reçu fiscal. Périmètre : France.

Nombre de strike organisés

Nombre effectif de réunions strike organisées par le département Innovation, chiffre suivi par le département Innovation. Périmètre : France.

Les Strike sont des réunions menées en intelligence collective, permettant d'aligner les entreprises ou les organisations sur leur stratégie et leur raison d'être.

Les Strike sont menés par les équipes Innovation d'Hopscotch Groupe, à destination de l'interne ou vers des clients externes.

Quantité de déchets recyclés au siège (kg)

Quantité de déchets déclarés par notre collecteur de déchets Paprec, APR2 et Conibi. Sont collectés : DIB, papier, cartons, bouteilles plastiques, canettes. La quantité de verre est estimée. Les déchets de mégots ne sont pas comptabilisés car la quantité n'est pas renseignée par notre collecteur mais la quantité est infime comparée à la totalité des déchets traités. Chiffre suivi par nos Services Généraux. Périmètre : Siège HOPSCOTCH Groupe, Paris 2^{ème}

Consommation énergétique

Le calcul est effectué sur la base des factures des fournisseurs d'énergie et de fluides (eau, chaleur urbaine, froid urbain, électricité). Périmètre : Siège HOPSCOTCH Groupe, Paris 2^{ème}

PRÉCISION CONCERNANT LA DÉFINITION DU MODÈLE D'AFFAIRES ET DU TABLEAU DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Le modèle d'affaires de HOPSCOTCH Groupe a été défini de la façon suivante :

- › Concertation au sein du CODIR, entre Benoît DESVEAUX, Pierre-Franck MOLEY, Frédéric BEDIN, Valérie BONNEMENT, Marie De BEAUREGARD, Diane LERAY-LEMOINE : à partir d'un canevas de business modèle, les membres du CODIR ont défini une première version.
- › Validation finale de la direction générale du Groupe
- › Réécriture et mise en page : intervention d'un consultant RSE et du studio graphique de HOPSCOTCH Groupe.

N.B / Sur la base du modèle d'affaires ainsi validé, le travail de définition des risques a pu démarrer. Les informations présentées dans le modèle d'affaires et dans le tableau des risques sont en cohérence et concordance.

Les risques et les opportunités liés à l'activité du Groupe ont été définis de la façon suivante :

- › Concertation au sein du CODIR pour identifier les premiers risques
- › Partage de la première version avec les directions supports et métiers concernées
- › Puis partage de la première version avec le cabinet d'Audit KPMG
- › Intervention du consultant RSE dans la formulation des Items et des risques
- › Validation finale de la direction générale et du CODIR

ANNEXE 4

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre groupe (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- » Des améliorations restent à apporter dans l'organisation du reporting des informations sociales, environnementales et sociétales, notamment en ce qui concerne l'établissement et le contrôle des informations.

PREPARATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient au Directoire de :

- › sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- › préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- › préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- › mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- › la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- › la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- › le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- › la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- › la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de*

performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2022 et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- › Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- › Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale *[Pour les entités dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et entités spécifiquement soumises aux dispositions de l'article L. 225-102-1 dans les conditions prévues pour les sociétés mentionnées à l'article L. 22-10-36 du code de commerce : ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale]* ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- › Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- › Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives³ (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- › Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- › Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- › Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs⁴ que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- › Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris La Défense, le 27 avril 2023

KPMG SA

Xavier Fournet

Associé

Anne Garans

Expert ESG

³ Politique de santé et de bien-être des collaborateurs ; Actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap ; Engagements et actions de réduction de l'impact environnemental du siège social ; Engagements et actions de sensibilisation des collaborateurs à l'impact environnemental des activités ; Engagements et actions de réduction de l'impact environnemental des événements et campagnes ; Engagements en matière d'achats responsables ; Mesures engagées en faveur des parties prenantes du secteur ; Mesures engagées en faveur des droits de l'Homme ; Mesures engagées en matière de gouvernance.

⁴ Effectif au 31.12 et répartition par genre ; Nombre de personnes recrutées au cours de l'exercice ; Nombre de salariés formés ; Nombre d'heures de formation ; Taux de travailleurs en situation de handicap ; Taux de femmes à des postes d'encadrement ; Consommation d'énergies (eau, électricité, chaleur urbaine, et froid urbain) ; Emissions de CO2 liées aux consommations d'énergie ; Quantité totale de déchets recyclés ; Nombre de commandes passées au secteur ESAT (établissements ou services d'aide par le travail) et EA (entreprises adaptées) ; Montant total des soutiens et des dons aux associations ; Nombre de strikes organisés ; Nombre d'alertes reçues ; Nombre d'actions de sensibilisation relatives à la cybersécurité et à la RGD.

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes
Politique de santé et de bien-être des collaborateurs
Actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap
Engagements et actions de réduction de l'impact environnemental du siège social
Engagements et actions de sensibilisation des collaborateurs à l'impact environnemental des activités
Engagements et actions de réduction de l'impact environnemental des événements et campagnes
Mesures engagées en faveur des droits de l'Homme
Mesures engagées en matière de gouvernance
Engagements en matière d'achats responsables
Mesures engagées en faveur des parties prenantes du secteur

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants
Effectif au 31.12 et répartition par genre
Nombre de personnes recrutées au cours de l'exercice
Nombre de salariés formés
Nombre d'heures de formation
Taux de travailleurs en situation de handicap
Taux de femmes à des postes d'encadrement
Consommations d'énergie (eau, électricité, chaleur urbaine, et froid urbain)
Emissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie
Quantité totale de déchets recyclés
Nombre de commandes passées au secteur ESAT (établissements ou services d'aide par le travail) et EA (entreprises adaptées)
Montant total des soutiens et des dons aux associations
Nombre de strikes organisés
Nombre d'alertes reçues
Nombre d'actions de sensibilisation relatives à la cybersécurité et à la RGPD

ANNEXE 5

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 MAI 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître les principaux postes suivants :

CHIFFRES CLES

En milliers d'euros	2022	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires	246 809	153 679	121 941	197 920
Marge Brute*	86 148	66 993	55 169	70 314
Rés. Opérationnel Courant	9042	6 753	-2 306	3 408
Résultat Net Part du Groupe	9359	3 995	-8 686	1 562
BNPA (€ / action)	2,09	1,60	-3,19	1,50
Total des capitaux Propres	19 944	22 296	16 003	25 048
Trésorerie	43 995	44 615	38 157	20 968
Effectif moyen	697	638	644	615

** La marge brute de gestion est obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci. Cette donnée de gestion n'est pas directement accessible à partir des comptes consolidés ; elle donne toutefois une mesure exacte du niveau d'activité du Groupe.*

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance déclare avoir eu connaissance des comptes consolidés ainsi que du texte des projets de résolutions.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, au titre des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des éléments y afférent.

Fait à Paris, le 31 mars 2023

Le Conseil de Surveillance
Par son Président